

Université de Montréal

Titre du mémoire

Vulnérabilité de la population haïtienne face aux changements climatiques
Cas des producteurs de riz de la commune de Fort-Liberté de 2010 à 2020

Présenté par

Jacquelin Pierre

Faculté des Arts et des Sciences, Département Géographie

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade M. Sc. au programme de maîtrise en
Géographie, option recherche

Septembre-2023

© Jacquelin Pierre, 2023

Université de Montréal
Faculté des Arts et des Sciences, Département Géographie

Titre du mémoire

Vulnérabilité de la population haïtienne face aux changements climatiques Cas des
producteurs de riz de la commune de Fort-Liberté de 2010 à 2020

Présenté par

Jacquelin Pierre

A été évalué par un jury composé des membres suivants

James King

Président-rapporteur

Patricia Martin

Directrice de recherche

Pierre Minn

Membre du jury

DÉDICACE

Je dédie ce travail de recherche à tous les membres de ma famille. Je veux surtout le dédier à la mémoire de ma petite sœur Viviane Pierre, la dernière fille de ma famille, décédée tragiquement dans une salle de classe lors du tremblement de terre survenu à Port-au-Prince le 12 janvier 2010.

REMERCIEMENTS

Un travail aussi important n'aurait pas été possible sans l'aide d'un groupe de personnes et/ou de collaborateurs tels que des enseignants, amis, camarades, collègues entre autres. Tout d'abord, je tiens à remercier chaleureusement la professeure Martin Patricia d'avoir accepté d'encadrer mes recherches et de me soutenir financièrement tout au long du cycle d'études. Son soutien académique, professionnel et financier a été inestimable dans le cadre de ce travail de recherche. Je tiens ensuite à remercier l'équipe pédagogique du Campus Henri Christophe de Limonade, en particulier les vice-présidents du conseil de gestion, Claudel Noël et Belle-Fleur Maxwell, qui ont participé à ma formation et m'ont permis avec plus de facilité à compléter mes études de maîtrise en géographie à l'Université de Montréal.

Mes remerciements s'adressent également à Saradjie-Murielle Bodo, Saskia Clermont, Pitherly Saint-Vil et à la population de Fort-Liberté, indistinctement les différents répondants des groupes de discussion et les entretiens individuels pour leurs supports inestimables facilitant la collecte des données de terrain. Ces derniers m'ont aidé corps et âme à collecter les données empiriques, l'une des étapes cruciales dans tout travail de recherche. Leur collaboration a été pour moi un support très significatif pour la réalisation de cette présente étude. Enfin, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin à réaliser ce travail.

RÉSUMÉ

Cette étude porte sur la vulnérabilité de la population haïtienne face aux conséquences des changements climatiques. En effet, elle cherche à comprendre la construction de la vulnérabilité socio-économique des producteurs de riz de Fort-Liberté et la manière dont l'État est impliqué pour rendre possible cette construction. Elle s'efforce de décortiquer le contexte d'exposition de la population haïtienne, celle de Fort-Liberté, en particulier, face aux conséquences des changements climatiques associés aux paramètres politiques, socio-économiques, environnementaux, géopolitiques et historiques auxquels les producteurs locaux sont confrontés depuis plus d'une décennie. En donnant la priorité au processus de construction de la vulnérabilité décrit par le modèle de PAR de Ben Wisner (2004), l'accent est mis sur les diverses conséquences d'application du programme d'ajustement structurel (PAS) en Haïti. Conceptuellement, l'étude convoque les discussions controversées sur le développement du concept de vulnérabilité en précisant son évolution épistémique en rapport à la notion du risque. La distinction est clairement faite sur ce que veut dire la vulnérabilité du point de vue des naturalistes, des promoteurs des sciences sociales et les structuralistes. Son sens physico-social a été aussi développé par rapport aux enjeux multiformes qu'engendrent les changements climatiques dans les pays moins avancés, même s'il partage d'importantes similitudes avec les paradigmes classiques et sociaux de la vulnérabilité.

Dans le cadre de ce travail, nous avons utilisé les techniques de recherche liées aux groupes de discussion et des entretiens individuels. Dans les deux cas, les entretiens conduits ont privilégié les approches directive et semi-directive. Pour mieux décortiquer les informations, nous avons d'abord effectué une analyse documentaire suivie d'une analyse de contenu liée aux données de terrain. En termes des résultats, nous sommes parvenus à comprendre que les producteurs agricoles de Fort-Liberté sont très exposés aux divers effets néfastes des changements climatiques, notamment de fortes pluies et des périodes de sécheresse répétées. Depuis l'année 2010, la culture rizicole des producteurs de Fort-Liberté enregistre d'importantes baisses de rendement, dans la mesure où, hormis la présence de nouvelles maladies ravageuses, presque toutes les principales rivières alimentant les plantations de riz dans cette commune sont aujourd'hui à leur niveau d'étiage le plus sévère et enregistrent rarement de pluies intenses inondant les espaces habitables et culturels des producteurs. L'exposition des producteurs aux changements climatiques est exacerbée par l'ampleur du désengagement de l'État à travers les institutions politiques et sociales à protéger ou à accompagner les producteurs dans leurs activités agricoles entre autres. Le désengagement de l'État ne fait que créer des espaces pour une nouvelle forme de développement et de gouvernance qui s'appuie sur une importance accrue des ONG internationales où leur implication dans le secteur du riz ne fait que renforcer celles qui constituent déjà un énorme levier économique en laissant les producteurs dans leur état initialement marginal. Le plus important à cerner dans cette

étude, c'est que la problématique de la filière de riz à Fort-Liberté se situe aussi dans le rapport de pouvoir entre les pays occidentaux, notamment entre les États-Unis et Haïti annulant les tarifs douaniers protégeant les productions nationales, le riz en particulier. C'est ce qui explique la transformation du marché de riz des producteurs de Fort-Liberté mais aussi leur cadre de vie. C'est pourquoi la plus grande majorité des producteurs interrogés soutiennent, hormis les aspects qui seront abordés dans le cadre de ce travail de recherche, que l'un des plus grands problèmes de la filière résulte de la concurrence déloyale entre le niveau de production de riz national et la présence de riz étasunien sur le marché haïtien.

Mots clés : Vulnérabilité, changements climatiques, vulnérabilité aux changements climatiques, l'État haïtien, Nord-Est et Fort-Liberté

ABSTRACT

This study focuses on the vulnerability of the Haitian population to the consequences of climate change. It helps to understand the construction of the socio-economic vulnerability of rice producers in Fort-Liberté and the way in which the State is involved in making this construction possible. In part, it unravels the context of exposure of the Haitian population, particularly that of Fort-Liberté, to the consequences of climate change associated with the historical political or geopolitical parameters that local producers have faced for over a decade. Focusing on the vulnerability construction process described by Ben Wisner's (2004) PAR model, the focus is on the various consequences of the application of the structural adjustment program (SAP) in Haiti. Conceptually, the study also sheds light on the controversial discussions on the development of the concept of vulnerability by clarifying its epistemic evolution in relation to the notion of risk. A clear distinction is made between what vulnerability means from the point of view of naturalists and social science proponents. Its physical-social meaning has also been developed in relation to the multifaceted challenges posed by climate change in less developed countries, even though it shares important similarities with the classical and social paradigms of vulnerability.

Methodologically, we used focus group research techniques and individual interviews. In both cases, the questions asked were, among others, directive and semi-directive in nature. In order to better dissect the information, we first conducted a documentary analysis followed by a content analysis linked to the field data. In terms of results, we can understand that the agricultural producers of Fort-Liberté are very exposed to the various harmful effects of climate change, particularly heavy rains and repeated droughts. Since 2010, the rice crop of Fort-Liberté farmers has experienced a significant drop in yields, insofar as, apart from the presence of new devastating diseases, almost all of the main rivers feeding the rice plantations in this commune are now at their most severe low-water levels and rarely record intense rainfall that floods the farmers' living and cultivation areas. According to the objectives set by the research, the exposure of producers to climate change is exacerbated by the extent to which the State, through its political and social institutions, has disengaged from protecting or accompanying producers in their agricultural and other activities. The disengagement of the state has created more and more space for the emergence of the Western mode of development based generally on the practices of non-governmental organizations, where their involvement in the rice sector only strengthens those who already have enormous economic leverage by leaving producers in their initially marginal state. The most important thing to understand in this study is that the problem of the rice sector in Fort-Liberté also lies in the power relationship between western countries, particularly between the United States and Haiti, which cancels the customs tariffs protecting national production, particularly rice. This explains the transformation of the rice market of the producers of Fort-Liberté and also their living environment. This is why most of the producers interviewed maintain, apart from the aspects listed above and in the

body of the work, that one of the greatest problems in the sector is the unfair competition between the level of national rice production and the presence of US rice on the Haitian market.

Keywords: Vulnerability, climate change, vulnerability to climate change, Haiti and Fort-Liberté

Table de matières	
DÉDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
RÉSUMÉ.....	iv
Table de matières.....	viii
LISTE DES FIGURES	x
LISTE DE TABLEAU	xi
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES.....	xii
CHAPITRE I : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE	1
1.1- Introduction à la problématique.....	1
CHAPITRE II : CADRE CONCEPTUEL DE LA VULNÉRABILITÉ	13
2.1- Émergence et évolution scientifique de la vulnérabilité.....	13
2.2- Différentes approches de la vulnérabilité et du risque	15
2.2.1- Approche classique ou naturaliste.....	15
2.3- Nouveau visage du risque et de la vulnérabilité.....	16
2.3.1- Approche humaine	16
2.4- Vulnérabilité face aux changements climatiques	21
2.5- Synthèse des approches développées	25
2.6- Présentation du modèle de PAR (Pressure and Release).....	27
2.6.1- Les causes profondes du processus de construction de la vulnérabilité.....	28
2.6.2- Pressions dynamiques du processus de construction de la vulnérabilité.....	30
2.6.3- Condition d'insécurité du processus de construction de la vulnérabilité	31
CHAPITRE III : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	33
3.1- Justification du choix de cas d'étude.....	33
3.2- Méthode utilisée	35
3.3- Catégories et échantillons.....	37
3.4- Techniques de collecte de données.....	43
3.5- Stratégie de collecte de données.....	45
3.6- Analyse et outils du traitement des données.....	50
3.7- Variables du sujet et leurs relations.....	51
IV- CONTEXTE DE LA RECHERCHE	53
4.1- Repères historiques de la dégradation de l'environnement en Haïti	53
4.2- Changements climatiques et composantes physiques d'Haïti	56
4.3- Généralités et indices de vulnérabilité socio-économique en Haïti.....	61
4.3.1- Spécificités des indices de la vulnérabilité socio-économique de Fort-Liberté	65
4.4- Cadre légal applicable aux gestions de risque en Haïti	70
4.4.1- Cadre normatif	70

4.4.2- Cadre institutionnel	71
4.4.3- Cadre politique	72
4.5- Présentation du PNGRD	72
4.6- Limites d'application du PNGRD	74
CHAPITRE V : PRÉSENTATION ET ANALYSE DE DONNÉES	79
5.1- Historique et généralités de la culture de riz haïtien	79
5.2- Système de production et variétés de riz haïtien	80
5.3- Variétés de riz utilisées en Haïti	81
5.4- Généralités associées à la problématique des rendements de riz en Haïti	82
5.5- Néo libéralisation et transformation du marché de riz haïtien	86
5.6- Le secteur agricole face au désengagement de l'État haïtien	92
5.6.1- Désengagement budgétaire	92
5.7- Producteurs de Fort-Liberté et le manque d'accompagnement de l'État	94
5.8- Les producteurs de riz de Fort-Liberté face à l'implantation du projet agricole AVANSE	99
5.8.1- Brève présentation du projet AVANSE	99
5.8.2- Les résultats du projet	100
5.9- Les producteurs de riz face aux effets négatifs des changements climatiques	104
5.10- Existence des services sociaux garantissant le cadre de vie des producteurs	107
5.10.1- Producteurs de riz de Fort-Liberté face aux problèmes de logement	107
5.10.2- Producteurs de Fort-Liberté face aux contraintes de la santé publique	110
5.10.3- Producteurs de Fort-Liberté et la problématique de l'eau potable	113
5.10.4- Producteurs de Fort-Liberté et les problèmes éducatifs	115
6- Limites de la recherche	118
7- CONCLUSION	121
8- BIBLIOGRAPHIE	124

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1.1: Assèchement de la rivière de Trou-du-Nord en 2019</i>	4
<i>Figure 2.1 : Mort des bovins par suite de la hausse de température à Nord-Est en 2019</i>	4
<i>Figure 3.1 : Inondations dans la région du Nord lors des averses en janvier 2022</i>	5
<i>Figure 4.2 : Causes profondes du processus de la vulnérabilité</i>	28
<i>Figure 5.4 : Carte de la République d’Haïti</i>	57
<i>Figure 6.4 : Géolocalisation et délimitation de la zone d’études</i>	58
<i>Figure 7.4 : : République d’Haïti et sa structure géomorphologique</i>	59
<i>Figure 8.4 : Réseau hydrographique de la région du Nord</i>	67
<i>Figure 9.5 : Zone de production de riz en Haïti</i>	80
<i>Figure 10.5 : Évolution de la production et de la consommation de riz annuelle en Haïti de 1960 à 2016</i> .	90

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1.3 : Informations personnelles des répondants du groupe de discussion I.....</i>	<i>38</i>
<i>Tableau 2.3 : Informations personnelles des répondants du groupe de discussion II.....</i>	<i>38</i>
<i>Tableau 3.3 : Informations personnelles sur la catégorie des cadres professionnels</i>	<i>41</i>
<i>Tableau 4.3 : Informations personnelles des répondants de la 3e catégorie</i>	<i>42</i>
<i>Tableau 5.3 : Nombre de groupes de discussion effectué pour la 1e catégorie de l'étude.....</i>	<i>46</i>
<i>Tableau 6.3 : Nombre d'entretiens individuels réalisé pour la 2e catégorie de la recherche</i>	<i>47</i>
<i>Tableau 7.3 : Nombre d'entretiens individuels réalisé pour la 3e catégorie de l'étude.....</i>	<i>49</i>
<i>Tableau 8.5 : Espaces cultivables de l'échantillon des producteurs de riz de Fort-Liberté en hectare.....</i>	<i>83</i>
<i>Tableau 9.5 : Importation de riz en Haïti en tonne métrique de juin 2014 à janvier 2016</i>	<i>86</i>

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

AGD	Administration générale des douanes
APN	Autorité portuaire nationale
AVANSE	Appui à la valorisation du potentiel agricole nord pour la sécurité économique et environnementale
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et de développement
BM	Banque mondiale
BNC	Banque nationale de crédit
BPH	Banque populaire haïtienne
CAMEP	Centrale autonome métropolitaine eau potable
CAMEP	Centre autonome métropolitaine d'eau potable
CC	Changement climatique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CIMATE	Conseil ministériel sur l'aménagement du territoire et l'environnement
CLES	Collectif de lutte contre l'exclusion sociale
CNGRD	Conseil national de gestion des risques et des désastres
CNIGS	Centre national de l'information géospatiale
CNSA	Coordination nationale de la sécurité alimentaire
COMAG	Commerce agricole
CONATE	Conseil national pour l'aménagement du territoire et l'environnement
CONATEL	Conseil national des télécommunications
COTIME	Commissions techniques interministérielles de haut niveau sur l'environnement
COU	Centre d'opération d'urgence
CT	Collectivités territoriales
DDANE	Direction départementale agricole Nord-Est
DPC	Direction de la protection civile
EDH	Électricité d'Haïti

ENEPA	Enquête nationale d'estimation de la production agricole
FAO	L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
GD	Groupe de discussion
FHRD	Fondation haïtienne pour le relèvement et le Développement
FL	Fort-Liberté
FMI	Fonds monétaire international
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IFI	Institutions de financement international
IHSI	Institut haïtien de statistique et d'informatique
IIED	International institute for environment and development
MARNDR	Ministère de l'agriculture des ressources naturelles et du développement rural
MDE	Ministère de l'Environnement
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération externe
ODVA	Organisme de développement de la vallée de l'Artibonite
OE	Organisations écologistes
OEA	Organisation des États américains
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PADF	Fondation panaméricaine de développement
PAR	Pressure and Release
PAS	Programme d'ajustement structurel
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Parc industriel de Caracol
PMA	Pays moins avancés

PNGR	Plan national de gestion des risques
PSUGO	Programme de scolarisation universelle gratuite et obligatoire
PSUGO	Programme de scolarisation universelle gratuite et obligatoire
RECAPSRIH	Renforcement des capacités de production de semences de riz en Haïti
RRC	Réduction des risques des catastrophes
SA	Société anonyme
SIG	Système d'information géographique
SNGRD	Système national de gestion des risques et des désastres
SPSS	Statistical package for the social sciences
SRA	Système rizicole amélioré
SRI	Système rizicole intensifié
SRT	Système rizicole traditionnel
SV	Solution verte
SYFAAH	Système de financement et d'assurance agricole en Haïti
TELECO	Télécommunications d'Haïti
TM	Tonne métrique
USA	États-Unis d'Amérique
USAI	Unité de statistique agricole et informatique
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
UTES	Unités techniques environnementales sectorielles

CHAPITRE I : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE

Ce chapitre traite de la présentation générale de la recherche. Il présente l'introduction au problème identifié, les objectifs ainsi que la question directrice de l'étude. À partir de certains paramètres historiques, économiques, politiques et commerciaux de certaines périodes coloniales, postcoloniales et contemporaines, il sera question de circonscrire et de bien cadrer la problématique d'exposition multiforme de la population haïtienne, notamment les producteurs de riz face aux conséquences des changements climatiques.

1.1- Introduction à la problématique

Depuis plusieurs décennies, nous avons observé des impacts croissants sur presque toutes les composantes du système Terre en relation avec les changements climatiques (Tubiana et al., 2010). Ces impacts démontrent les changements de température globale et montrent comment leurs conséquences affectent presque tous les écosystèmes de la Terre (Tubiana et al., 2010). Les changements climatiques sont devenus un enjeu politique, économique et social contemporain. En 1992, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a identifié les changements climatiques comme l'un des problèmes majeurs auxquels la communauté internationale est confrontée (Borde, *et al.*, 2015). Ils sont caractérisés, entre autres, par la fonte des glaciers, les modifications des régimes de précipitation, les variabilités climatiques induites, les inondations, la sécheresse pour ne citer que ces manifestations. Compte tenu de leur niveau de dangerosité, ces deux dernières laissent des défis majeurs dans tous les domaines du développement mondial, en particulier dans le secteur agricole. Cependant, par rapport au développement inégal que présentent les territoires mondiaux, les pays du Sud, dits sous-développés, apparaissent comme les plus touchés par les conséquences des changements climatiques (Guivarch et Taconet, 2020). Toutefois ils font l'objet de peu de recherches parce que la plus grande majorité des recherches liées à cette question ont été menées dans les pays dits développés (Borde, *et al.*, 2015). L'exposition de ces pays aux changements climatiques s'explique, entre autres, par leur dépendance aux ressources naturelles, leur localisation dans des zones géographiquement vulnérables et l'incapacité de certaines ressources technologiques, financières, humaines et politiques à faire face à ce phénomène (IIED, 2009, cité par Borde,

et al., 2015). Dans le cadre de ses travaux de recherche sur les changements climatiques, Weissenberger nous livre le constat suivant :

Haïti est considérée comme l'un des pays les plus vulnérables face aux changements climatiques. Cette vulnérabilité est ancrée en partie dans une exposition multiforme aux aléas climatiques, dont les inondations, la sécheresse, les tempêtes tropicales, et aussi en partie dans une sensibilité sous-jacente du système socio-écologique récepteur de ces aléas (Weissenberger, 2018, p.19).

Entre 1990 et 2008, Haïti a été le pays des Caraïbes le plus touché par les phénomènes météorologiques extrêmes (3 sécheresses, 1 épidémie de maladie, 22 inondations et 23 tempêtes) (Weissenberger, 2018). Le coût économique de ces phénomènes est estimé à plus de 50 milliards de dollars, soit plus de 30 % des pertes subies par l'ensemble de la région durant cette période (Weissenberger, 2018). Cette vulnérabilité climatique est également liée à la déforestation et à la dégradation des sols en Haïti. 30 % du territoire d'Haïti et plus de 36 millions de mètres cubes de terres sont érodés chaque année en raison de la réduction de la capacité de stockage de l'eau dans les 30 principaux réseaux hydrologiques d'Haïti (Weissenberger, 2018). Sous l'effet de l'abattage des arbres, ils sont envasés, exposant davantage des structures géographiques d'Haïti face aux conséquences des changements climatiques (Weissenberger, 2018). Suivant les simulations effectuées pour Haïti à l'aide du modèle de circulation générale de l'université d'East Anglia, « sa température moyenne pourrait passer de 0,8°C à 1.0°C pour l'année 2030 et de 1,5°C à 1.7°C pour l'année 2060, et ainsi qu'une diminution des précipitations de 5,9 % à 20,0 % pour 2030 et de 10,6 % à 35,8 % pour 2060 » (Weissenberger, 2018, p.19).

Cette simulation semble être une bonne représentation des conditions climatiques actuelles du Nord-Est et particulièrement à Fort-Liberté, puisque la température annuelle moyenne dans le Nord-est est passée de 25,5°C à 26,9°C entre 2001 et 2009, soit une augmentation de plus d'un (1) degré Celsius (AVANSE¹, 2019). Les cinq principales rivières du réseau

¹ AVANSE est un projet agricole dénommé Appui à la valorisation du potentiel agricole Nord pour la sécurité économique et environnementale (AVANSE). Ce projet a été financé par USAID et exécuté par DAI de 2013 à 2019. Il s'est implémenté simultanément dans le Nord et Nord-Est d'Haïti. Comme son nom l'indique, il avait pour objectif de renforcer la résilience des cultivateurs de ces départements face aux événements météorologiques extrêmes, d'augmenter leur productivité agricole et d'améliorer leurs moyens de

hydrologique du Nord-Est connaissent leurs pires périodes d'étiage depuis la décennie 2010-2020 sous l'effet des dérèglements climatiques, avec parfois de fortes pluies entraînant de graves inondations. Vers les années 1980, la rivière Marion, l'une des principales rivières du Nord-Est, enregistrait un débit historique moyen annuel qui variait entre 5 et 7 m³/s, selon la saison considérée (AVANSE, 2019). Depuis le début de la décennie 2010-2020, il accuse un faible débit annuel moyen quasi linéaire et/ou statique, estimé à moins de 1 m³/s, soit une baisse de plus de 4 m³/s (AVANSE, 2019).

Ainsi, faute d'infrastructures adéquates liées à des décisions ou programmes politiques, les activités agricoles, en particulier la production de riz et les pratiques d'élevage, ont été fortement affectées par les déséquilibres climatiques dans tout le pays, en particulier dans le Nord-Est. Compte tenu de l'importance des changements climatiques en Haïti qui provoquent le plus souvent de la sécheresse et de fortes pluies dans presque tout le pays, au point où certains agriculteurs considèrent l'assèchement des principales rivières de Fort-Liberté comme l'un des problèmes majeurs qui affecte leur production de riz. En 2019, sous l'effet d'une longue période de sécheresse, les plus importants réseaux hydrographiques du Nord-Est se sont asséchés, tuant une forte quantité des bovins, de bétail et certaines espèces végétales. Elle a également anéanti plus de la moitié de la récolte de riz de cette année pour les producteurs en raison du manque d'eau et de l'accompagnement de la part de l'État haïtien.

subsistance. Les filières d'intervention du projet étaient prioritairement axées sur la production de banane, riz et de cacao. Pour ce faire, une approche de bassin versant a été adoptée afin de lui permettre d'avoir des idées globales sur la disponibilité de l'eau en surface et la quantité de pluies qui tombe sur ses espaces d'intervention.

Figure 1.1: Assèchement de la rivière de Trou-du-Nord en 2019



Figure 2.1 : Mort des bovins par suite de la hausse de température à Nord-Est en 2019



Figure 3.1 : Inondations dans la région du Nord lors des averses en janvier 2022



Source : Éric Auguste, 2022

Les figures 1.1, 1.2 et 1.3 ci-dessus montrent les conséquences de certains impacts des changements climatiques en Haïti. La première figure présente l'assèchement total de la rivière de Trou-du-Nord lors du passage de l'une des plus importantes sécheresses en Haïti de la décennie 2010-2020. Au cours de cette même période, le sous-secteur d'élevage de bovins a aussi enregistré d'énormes pertes, mais surtout au sein de la communauté des éleveurs du Nord-Est d'Haïti. La deuxième figure est l'illustration parfaite qui démontre en quelque sorte les conséquences des changements climatiques sur les producteurs et les éleveurs en particulier. La troisième figure présente enfin l'une des conséquences des changements climatiques les plus dangereuses pour les êtres humains en Haïti par rapport à sa morphologie et ainsi que sa position dans la zone caribéenne qui est l'inondation de certains quartiers dans la ville du Cap-Haïtien. Il est vrai que les périodes de sécheresse et les fortes pluies entraînent souvent des inondations dans les zones arables et habitables et que la mort de bétail et d'autres animaux est souvent associée à certaines des conséquences des changements climatiques en Haïti. Toutefois il convient de noter qu'elles peuvent aussi résulter de la déforestation incontrôlée, la vulnérabilité socio-économique liée au désengagement de l'État haïtien vis-à-vis de sa population. Les conditions de vie des riziculteurs du Nord-Est, en particulier ceux de Fort-Liberté sont extrêmement vulnérables à certaines des conséquences des changements climatiques, notamment la sécheresse.

L'ampleur de cette exposition semble aussi liée, entre autres, au manque de planification pour s'adapter aux nouvelles réalités climatiques et à la réactivité des producteurs face à leur vulnérabilité socio-économique. Cependant cette dernière semble également être associée à l'instabilité politique entraînant la crise économique, la déforestation entre autres. En fait, la vulnérabilité d'Haïti aux conséquences des changements climatiques s'explique par une série d'événements historiques, politiques, économiques et commerciaux dont nous gardons d'évoquer ici la teneur.

Il est important de comprendre ici que le malheur d'Haïti face aux changements climatiques remonte, en quelque sorte, aux périodes coloniale et postcoloniale. Au cours de la période coloniale, l'Europe avait une forte demande en sucre, indigo, coton, café, etc. (Bellande, 2015). Les grands planteurs blancs ont procédé à l'utilisation de deux stratégies de base considérées comme l'un des piliers du système colonialisme et de l'esclavage à l'époque. Il s'agit de l'abattage des arbres pour, entre autres, fabriquer les meubles de maison tout en créant plus d'espaces cultivables de la canne à sucre (Bellande, 2015). La prospérité de la colonie en termes de productivité agricole a contribué en partie au début du développement économique de la France, notamment au profit des grands propriétaires terriens blancs. Ils utilisèrent cette productivité pour approvisionner certains pays européens en sucre, un besoin fondamental, contre le bien-être collectif de la population de l'époque. L'île est reconnue, entre autres, pour ses pratiques racialement inégalitaires et pour la perte de plus de 49 % de son couvert forestier à la suite de plus d'un siècle de pratiques coloniales (Bellande, 2015).

En réaction contre les pratiques esclavagistes, la colonie française de Saint-Domingue a enregistré de vastes mouvements de protestation conduisant à l'indépendance de la première république noire au monde. Offusqué de ne pas pouvoir recoloniser Saint-Domingue, « en plus d'exemptions des droits de douane, Charles X a fait rédiger unilatéralement une ordonnance concédant l'indépendance d'Haïti sous condition du paiement d'une indemnité financière de 150 millions francs payable en cinq termes annuels » (Beauvois, 2009, p.115). Le levier économique et commercial de la jeune nation reposa en majeure partie sur la production du café et les droits de douane des échanges commerciaux entre les États de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de la France

(Beauvois, 2009). La position radicale d'Haïti sur l'éventuel retour des Français dans le pays entraîna une baisse considérable du café sur le marché international à l'époque. Après l'Angleterre, l'échange commercial le plus important se faisait entre Haïti et la France (Beauvois, 2009). Dans les premières négociations entre les États, la France a bénéficié d'importants droits de douane impactant le commerce, l'économie et le bien-être collectif des habitants de l'île (Beauvois, 2009). Ainsi, à travers l'un de ses efforts de recherche sur la dette de l'indépendance d'Haïti, Beauvois (2009) nous propose diverses raisons qui empêchaient Haïti d'acquitter à cette indemnité financière :

- La dévaluation de la monnaie nationale, intimement indépendante du cours du café.
- Les fluctuations du taux de change de la gourde influençant les capacités haïtiennes à payer l'indemnité en monnaie française.
- Le non-contrôle du prix du café sur le marché national et international par les l'État haïtien.
- La disproportion entre la production du pays et le chiffre de ses consommations.

Le jeune État, déjà ruiné commercialement et économiquement par les effets de la colonisation, n'a eu d'autre recours que de faire des prêts évalués à 30 millions francs dans les banques françaises à un taux d'intérêt de 20 % afin de répondre en partie aux exigences à l'ordonnance du Roi Charles X (Beauvois, 2009). Compte tenu des intérêts élevés sur le prêt des banques françaises, l'Etat haïtien n'avait même pas la capacité financière requise de respecter le premier délai fixé par l'ordonnance (Beauvois, 2009). Malgré « d'autres emprunts étrangers, subventions patriotiques, droits forcés, ventes de domaines publics, relèvement des impôts, tout est essayé en vain, pour trouver les fonds nécessaires au paiement de l'indemnité » (Beauvois, 2009, p.118). L'État n'avait pas eu d'autre recours que de vider le Trésor public haïtien pour pouvoir acquitter à la première échéance de l'indemnité (Beauvois, 2009). Outre les enjeux récents développés ci-dessous, les périodes coloniales et postcoloniales marquent en quelque sorte le début des problèmes d'Haïti face aux changements climatiques notamment ceux liés à la dégradation de son environnement physique, socio-économique, commercial et autre.

En dehors des retombées liées aux périodes coloniales et post-coloniales, l'exposition d'Haïti aux changements climatiques peut aussi s'expliquer par certaines conséquences des

interventions militaires américaines, notamment celles de 1915 à 1934, qui ont été fortement organisées autour d'une série d'événements politico-historiques tendancieux, menant à la concentration, la centralisation et au contrôle d'Haïti d'un point de vue politique, économique et commercial par les occupants (Lucien, 2007). La fragilité actuelle d'Haïti s'explique par certains événements situés de 1986 à nos jours, notamment ceux qui ont marqué des changements dans les institutions politiques et économiques d'Haïti, à travers la mise en place d'un modèle politico-économique basé sur des pratiques démocratiques et néolibérales. Ainsi, différents programmes venus de certains pays développés (dont les États-Unis) pourraient expliquer les impacts de ce changement, mais l'application du Programme d'ajustement structurel (PAS) est mieux appropriée pour comprendre, entre autres, la nature du désengagement de l'État et la vulnérabilité des producteurs aux changements climatiques.

Le Programme d'ajustement structurel est un programme économique mis en place par le Fonds monétaire international sous la supervision de la Banque mondiale pour aider les pays moins avancés touchés par des crises économiques (Fréguin et Devienne, 2006). À l'issue de ce programme, les pays riches ont confié au Fonds monétaire international et la Banque mondiale le mandat d'imposer une discipline financière aux pays endettés, en particulier les pays pauvres, dont Haïti (Fréguin et Devienne, 2006). L'objectif principal de ce programme est de rétablir l'équilibre financier des pays du Sud qui sont en crise économique. Dès lors, le FMI et la Banque mondiale ont imposé la libéralisation économique dans ces pays pour attirer les capitaux (Fréguin et Devienne, 2006). Selon Lucien (2007), suivant le programme, les États du Sud doivent accroître leurs exportations et dépenser moins grâce à des mesures imposées par certains pays du Nord global, dont les États-Unis. Il s'agit de la suppression des subventions des biens et services essentiels, des réductions des budgets sociaux et de la masse salariale des services publics, de la dévaluation de la monnaie et des taux d'intérêt élevés dans les pays endettés. Ils appliquent des mesures structurelles à long terme permettant de réformer l'économie en spécifiant les produits d'exportation (défavorables aux cultures locales, notamment les cultures vivrières), libéraliser l'économie en abandonnant le contrôle des flux de capitaux par l'État et en supprimant le contrôle des changes, en ouvrant les marchés tout en supprimant les barrières tarifaires et en privatisant les entreprises publiques.

Le contexte d'application du PAS dans le cas haïtien est le résultat des crises politiques incluant des crises économiques à répétition que la société haïtienne a connues depuis la chute des Duvalier (période dictatoriale) (Fréguin et Devienne, 2006). Suivant son idéologie et sa clairvoyance politique à l'époque, ces crises ont ainsi conduit au coup d'État de Jean-Bertrand Aristide en septembre 1990 (Fréguin et Devienne, 2006). Sous l'influence du nouvel ordre mondial, largement imposé par les États-Unis, l'OEA en octobre 1991 et l'ONU en juin 1993 ont mis Haïti sous l'embargo, précisément sur les importations des pétroles, des armes à feu et de munitions et autres empêchant le pays de mieux s'organiser autour des réels principes de développement durable. Ainsi, la sphère politique, économique et commerciale d'Haïti est devenue plus instable qu'auparavant, puisque l'État a perdu le contrôle de presque toutes les institutions qui structurent le pays (Fréguin et Devienne, 2006). Pour pallier cette situation de crise, en septembre 1994, sous l'administration de Bill Clinton, les États-Unis lancent l'opération « *Restore democracy* » qui visait à réorganiser Haïti sur le plan politique, socio-économique et commercial (Fréguin et Devienne, 2006). Cependant, à travers les Institutions de financement internationales (IFI), le but principal du programme était de mettre en œuvre le Programme d'ajustement structurel (PAS), à travers lequel la souveraineté économique, politique et commerciale du pays est confiée aux puissances étrangères et aux « dieux » des marchés internationaux dans différents domaines structurants d'Haïti (Fréguin et Devienne, 2006).

En effet, diverses dépenses de l'État (dépenses publiques) par secteur d'activité sont en baisse systématique depuis la mise en œuvre de ce programme en Haïti. Presque tous les axes prioritaires liés à la satisfaction des besoins sociaux de base ne sont pas pris en compte (Fréguin et Devienne, 2006). En moins de neuf exercices budgétaires, de 2001 à 2009, les dépenses publiques liées au secteur social ont baissé de 2,82 % passant de 23,83 % à 21,01 % (ministère des Finances d'Haïti, 2009, cité par Perchellet, 2010). Au cours de la même période, les intérêts sur la dette contractée auprès de la Banque mondiale (BM) et du Fonds monétaire international (FMI) sont passés de 2,27 % à 13,61 %, soit une augmentation de 11,34 % en moins de neuf ans (MF, 2009, cité par Perchellet, 2010). À l'image de ces réalités, presque tous les autres secteurs structurants en Haïti suivent quasiment le même schéma que les deux exemples ci-dessus, que ce soit au niveau de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la santé publique ou de l'agriculture. Ainsi,

Haïti est devenu un pays lourdement endetté où l'État a abandonné sa fonction première de protection de sa population et s'est tourné vers les institutions financières internationales pour répondre à certains des besoins des pays du Nord global, dont les États-Unis. Avec ce programme, à travers la création du Conseil de modernisation des entreprises publiques (CMEP), l'État haïtien a été directement dépeint comme un mauvais administrateur (Fréguin, 2006).

De ce fait, les neuf plus grandes institutions publiques d'Haïti, à savoir : l'Electricité d'Haïti (EDH), la Compagnie nationale de télécommunications d'Haïti (TELECO), la Banque nationale de crédit (BNC), la Banque populaire haïtienne (BPH), la Minoterie d'Haïti, l'Autorité portuaire nationale (APN), l'Huilerie et Ciment d'Haïti et les aéroports sont déclarées inefficaces et deviennent privatisées (Fréguin et Devienne, 2006, p.6). Ces institutions sont donc contrôlées par les grandes firmes multinationales des pays occidentaux, notamment celles venues des États-Unis. La majorité de la population haïtienne reste davantage dans la misère parce que les institutions socio-économiques et politiques sont détournées en faveur de certains pays occidentaux, dont les États-Unis et la minorité possédante d'Haïti. Contrairement aux institutions mentionnées ci-dessus, l'agriculture ne faisait pas l'objet d'une privatisation spécifique, mais est mise à mal par le Programme d'ajustement structurel, dans la mesure où il facilite la suppression des tarifs de douane et les lignes budgétaires protégeant les produits nationaux stratégiques, dont le riz haïtien (Fréguin et Devienne, 2006). Pourtant, l'agriculture fait partie des plus importantes activités économiques de la plus grande majorité de la population haïtienne, spécifiquement les gens qui habitent le milieu rural haïtien.

Dès lors, le marché du riz haïtien a été envahi par le riz des États-Unis et les différents programmes publics du ministère de l'Agriculture pour encourager les activités agricoles ont été fortement réduits et remplacés par l'aide internationale. Ils sont souvent contrôlés par des ONG qui « disposent » des solutions toutes faites aux problèmes d'Haïti, sans tenir compte de ses réalités socio-économiques et politiques. Haïti est ainsi devenue économie dépendante d'un point de vue commercial et économique, car presque tous les domaines structurants liés à ces derniers sont largement dominés par les marchés des pays

développés, notamment les États-Unis et une minorité possédante d'Haïti. Cette dépendance ne fait qu'impacter la structure économique du pays, les marchés alimentaires nationaux, au niveau de la production du riz et autres cultures stratégiques, entraînant entre autres l'exode rural, l'urbanisation, l'augmentation du chômage. (Fréguin et Devienne, 2006). Les différentes conséquences des changements climatiques auxquelles sont confrontés les producteurs de riz sont un peu compliquées à cerner, parce qu'elles sont liées, peut-être, aux facteurs historiques, géopolitiques et naturels suivant la dynamique actuelle d'Haïti. C'est dans cette perspective que les travaux de Ben Wisner (2004) sur le développement de la vulnérabilité trouvent leur place dans la recherche, car ils se démarquent de l'idée selon laquelle la vulnérabilité de certaines populations aux changements climatiques est d'ordre naturel.

Par rapport à sa vision élargie sur les facteurs qui expliquent la construction de la vulnérabilité, le modèle de Ben Wisner (2004) trouve ici sa place, dans la mesure où, hormis les composantes physiques, les réalités politiques, socio-économiques, idéologiques et historiques peuvent facilement expliquer la nature d'exposition d'une population face aux changements climatiques. Ici, les liens explicatifs du processus de construction de vulnérabilité du modèle de « Pressure and Release » sont importants puisqu'ils nous permettent d'identifier les facteurs expliquant la vulnérabilité et l'exposition des producteurs de riz aux changements climatiques. Selon eux, la vulnérabilité des riziculteurs est uniquement fonction de leur position géographique (espace de danger), mais sans tenir compte de leurs réalités socio-économiques et politiques leur permettant de faire face aux chocs. D'une manière générale, la vulnérabilité des producteurs de riz de Fort-Liberté aux changements climatiques est séparée par leurs dimensions physiques et sociales. Elle est physique dans la mesure où elle fait référence aux dommages causés par les structures physiques, c'est-à-dire la déforestation, les fortes pluies et les périodes de sécheresse, et sociale. Autrement dit, les producteurs sont initialement vulnérables et incapables à faire face aux chocs climatiques. En ce sens, la responsabilité de l'État se situe quelque part entre ces deux dimensions, car son intervention peut réduire leur vulnérabilité biophysique et sociale aux changements climatiques. Cette situation pourrait également limiter les impacts liés, entre autres, à la vulnérabilité socio-économique des producteurs, leur exposition aux changements

climatiques, mais aussi à l'instabilité chronique qui sévit en qu'Haïti depuis trop longtemps.

Dans le cadre de ce travail de recherche, les objectifs poursuivis chercheront à comprendre la dimension structurelle de la vulnérabilité des producteurs de Fort-Liberté afin de mieux appréhender leur exposition aux changements climatiques (sécheresse et pluie intense). Nous tenterons ensuite d'élaborer et d'analyser la nature de la vulnérabilité socio-économique des producteurs locaux et de comprendre la construction de leur vulnérabilité socio-économique à partir du modèle Pressure and Release de Ben Wisner. C'est à la lumière de ces objectifs que le présent travail se proposera de répondre à la question suivante : ***dans quelle mesure la vulnérabilité des producteurs de riz de Fort-Liberté aux conséquences des changements climatiques serait l'un des résultats du désengagement de l'État face à la population haïtienne ?***

Pour répondre à cette question, la recherche sera organisée autour de cinq chapitres. Le premier chapitre est consacré à l'introduction générale de la recherche tout en problématisant le sujet sous étude. Le deuxième chapitre présentera le cadre conceptuel où nous ferons référence aux différents travaux qui ont été réalisés sur le concept de vulnérabilité selon les paradigmes des penseurs naturalistes, humains et structuralistes. Le troisième chapitre abordera les différents facteurs qui expliquent le contexte d'exposition de la population haïtienne, notamment celle de Fort-Liberté face aux conséquences des changements climatiques. Au chapitre 4, nous mettrons l'accent sur les aspects méthodologiques où nous décrirons les variables qui forment le sujet ainsi que les méthodes utilisées, les techniques de recherche, les descriptions des catégories sociales concernées, les échantillons, les outils et les stratégies de collecte de données. Le cinquième et dernier chapitre analysera les résultats des données de terrain collectées, c'est-à-dire l'ensemble des problèmes que rencontrent producteurs de riz de Fort-Liberté. Enfin, nous produirons une conclusion en synthétisant les grandes lignes de l'étude en nous référant à la question de recherche.

CHAPITRE II : CADRE CONCEPTUEL DE LA VULNÉRABILITÉ

La vulnérabilité est le concept central autour duquel s'organise cette présente recherche. Avec une définition claire de ce concept, et bien sûr du risque, nous reviendrons sur les différents moments qui ont marqué son évolution. Nous présenterons les périodes qui ont été fortement marquées par les approches des géographes naturalistes, culturelles et/ou constructivistes. Selon l'orientation du sujet, en identifiant certaines positions liées aux évolutions des changements climatiques, nous explorerons également les implications de la vulnérabilité par rapport à ces derniers. Nous synthétiserons par ailleurs les approches qui seront développées en proposant une définition de la vulnérabilité répondant à la compréhension de cette présente recherche. Pour ce faire, nous parcourrons les travaux des auteurs comme Hubert Mazurek (2020) proposant un changement de paradigme sur la vulnérabilité, Neil Adger (2006) sur les recherches établissant la relation entre la vulnérabilité, la résilience des systèmes sociaux et écologiques, ainsi que de Ben Wisner (2004) à travers la présentation du modèle de *Pressure and Release* (PAR) relatif au visage sociopolitique et économique du processus de construction de la vulnérabilité.

2.1- Émergence et évolution scientifique de la vulnérabilité

Selon Bourdelais (2005), depuis près de deux décennies, l'expression populations vulnérables a été de plus en plus utilisée pour désigner les populations menacées par des inondations ou par des cyclones du fait de leur région d'habitation, que par leur état de détresse, de pauvreté et d'exposition à des maladies graves entraînant une menace à leur survie. Le terme vulnérabilité de la population dérive du mot vulnérabilité, qui a évolué au fil des décennies et est utilisé dans diverses études sur le risque et sa gestion (D'Ércole, 2014). « Étymologiquement, le mot vulnérabilité vient de “*vulneris*”, qui signifie blessure ; celle-ci fait référence aussi au talon d'Achille : le point de faiblesse, la potentialité d'être blessé » (Mazurek, 2020, p.117). La signification du terme vulnérabilité varie selon le domaine en question et son utilisation. Plusieurs recherches ont été entreprises pour comprendre le concept de la vulnérabilité. Ainsi Mazurek (2020), nous apprend que, « dans presque tous les domaines de recherche, dont la médecine, la psychologie, l'économie, la géographie des risques, la vulnérabilité est devenue le qualificatif d'une situation négative

en relation à l'ensemble d'un groupe social ou d'une société, ce qui marque en retour son sens polysémique et donc imprécis pour la recherche » (Mazurek, 2020, pp.116-117). L'une des principales difficultés associées à la vulnérabilité dans l'usage scientifique provient de son usage omniprésent, ce qui rend sa définition un peu complexe (O'Brien *et al.*, 2004 et Klein 2009, cité par Dovonou-Vinagbe, 2017). Différents domaines d'études l'utilisent en pensant utiliser le même concept, mais en fait ils utilisent des conceptualisations différentes, ce qui montre son ambiguïté et la complexité de sa définition (Dovonou-Vinagbe, 2017). La vulnérabilité pose donc un problème théorique, car son omniprésence n'aide pas le plus souvent à résoudre les problèmes de façon spécifique. Elle est mal ou insuffisamment définie, dans la mesure où elle est utilisée dans une logique globale et ne rend souvent pas compte de sa complexité conceptuelle en fonction de l'échelle d'analyse considérée (Veyret *et al.* 2006).

À partir des années 1970 et 1980, le terme vulnérabilité est apparu selon une fréquence croissante dans la recherche sur les catastrophes et les aléas (Wisner, 2020). Des auteurs de différents domaines scientifiques l'utilisent, et d'autres le relient à d'autres concepts tels que la susceptibilité, la marginalité et la pauvreté (Wisner, 2020). Compte tenu du niveau de corrélation existant entre risque et vulnérabilité, l'émergence de ce dernier a également marqué le développement du concept de risque (Magnan, 2009, cité dans Dovonou-Vinagbe, 2017). Son développement est ancré dans la pratique de la recherche sur les catastrophes naturelles selon deux perspectives ou paradigmes géographiques (Füssel, 2007, cité dans Dovonou-Vinagbe, 2017). Les naturalistes se sont d'abord intéressés au développement de la notion de risque due aux enjeux météorologiques liés aux éruptions volcaniques, tremblements de terre, cyclones, etc. (Dovonou-Vinagbe, 2017). Mais l'émergence du terme vulnérabilité a surtout été marquée par deux grandes révolutions ou phases majeures.

La première révolution visait à modifier le sens ou le contenu du risque et de la vulnérabilité (D'Ercole, 2014). Dès que le risque perd sa place dans la ligne de danger, il se retrouve préférentiellement dans la vulnérabilité et les mauvaises conditions de développement de la société (D'Ercole, 2014). Les caractéristiques physiques associées au pourcentage des dommages enregistrés lors du danger deviennent principalement des objets sociaux ou des

structures sociales (D'Ercole, 2014). La révolution a également été marquée par un mouvement radical (marxiste), avec des chercheurs tels que Ben Wisner, Phil O'Keef, Kenneth Hewitt et d'autres épousant les préoccupations concernant la vulnérabilité et le risque. « La deuxième révolution facilite le travail par des méthodes visant à rendre plus crédibles et opérationnelles les recherches sur l'émergence de la vulnérabilité » (D'Ercole, 2014, p. 4). Il s'agit notamment d'approches systémiques et de résilience, d'approches qui s'appuient sur les problèmes ou sur le déficit de ressources sociales, politiques et économiques illustrées par le modèle Pressure and Release (PAR) (D'Ercole, 2014). « S'inscrivant dans cette révolution, les géographes français cherchaient à expliquer l'accroissement de dommages par l'impact des actions anthropiques sur l'aléa » (Veyret *et al.* 2006, p.11). En particulier, ils montrent comment l'urbanisation peut exacerber les aléas et augmenter les risques et révèlent aussi la façon dont elle a été créée à travers sa dimension socio-économique (Carreno, 1994, cité par Veyret *et al.* 2006). Ainsi, les interventions de certains géographes français montrent comment les communautés physiquement vulnérables sont aussi des communautés socialement vulnérables (Veyret *et al.* 2006). La première révolution et les apports des géographes français feront ici l'objet d'une attention particulière afin de bien cadrer notre propos. La section suivante explore plus en détail tous les paradigmes qui ont marqué l'évolution des concepts de risque et de vulnérabilité. L'émergence de la vulnérabilité est aussi fonction des points de vue développés par des auteurs de différentes tendances, ce qui nous amène dans les lignes qui suivent à présenter la vulnérabilité sous l'angle des paradigmes théoriques qui marquent son développement conceptuel.

2.2- Différentes approches de la vulnérabilité et du risque

2.2.1- Approche classique ou naturaliste

À partir des années 1930, les différentes recherches qui ont été menées sur le développement du concept risque se sont rangées autour d'une perspective dite naturaliste (Dovonou-Vinagbe, 2017). Cette approche était largement soutenue par les géographes, les acteurs opérationnels et politiques de l'époque et fournissait essentiellement des mesures techniques et biophysiques du risque (Wisner, 2020). Les naturalistes soutiennent l'idée selon laquelle les conséquences des catastrophes s'expliquent par les caractéristiques

naturelles des processus d'impact et de perturbation, quels que soient les paramètres socio-économiques et politiques du territoire ou de l'espace habitable. Ainsi, « au début de la décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, il y avait un fort penchant pour l'ingénierie, de sorte que la vulnérabilité était souvent réduite simplement à l'exposition aux risques sismiques et à la résidence ou la présence dans des structures exposées ou fragiles » (Wisner, 2020, p.198). À cette époque, les tremblements de terre ne tuaient pas les gens, mais détruisaient les bâtiments (Wisner, 2020). La vulnérabilité était alors conçue pour mesurer les dommages potentiels lors du passage d'un aléa (D'Ercole, 2014). Autrement dit, « les conséquences spatio-temporelles, socio-économiques et culturelles sont évaluées à travers les coûts directs et indirects des éléments exposés » (D'Ercole, 2014, p.410). Les coûts directs sont liés aux blessures physiques, au logement et aux activités socio-économiques et les coûts indirects sont liés aux moyens de production, à l'emploi, à la reconstruction (D'Ercole, 2014). Ils ne dépendent que de la vulnérabilité du patrimoine et de la valeur qu'ils supportent à travers les espaces dits exposés (D'Ercole, 2014). Les impacts sont largement mesurés par l'étendue des dommages après le danger. Au cours de cette période, le problème de l'évaluation de l'impact physique des aléas sur les enjeux se situait du point de vue de l'endommagement (Veyret *et al.*, 2006). Cette perspective mettait également en évidence la corrélation entre l'endommagement et la résistance physique des enjeux, c'est-à-dire leur propre fragilité (Veyret *et al.*, 2006). « La vulnérabilité s'exprime ainsi comme la tendance d'une société donnée à subir des dommages lorsque des phénomènes naturels surviennent. Cette tendance varie en fonction du poids de certains facteurs qu'il convient d'identifier et d'analyser, car ils suscitent un certain type de réponse dans la société » (D'Ercole *et al.*, 1994, pp. 88-89, citée par Reghezza, 2006, p. 10). Les réponses sociétales à ces facteurs ouvrent la voie aux réponses humaines au risque et à la vulnérabilité, comme nous le verrons dans la section suivante.

2.3- Nouveau visage du risque et de la vulnérabilité

2.3.1- Approche humaine

Après plus de deux décennies de théorisation de l'approche naturaliste, un certain nombre de travaux ont mis en évidence le caractère contraignant du risque et de la vulnérabilité en

insistant sur sa dimension humaine (Mazurek, 2020). En effet, de nombreux auteurs ont commencé à remettre en question la validité d'une approche axée sur les catastrophes naturelles, affirmant que l'augmentation des risques et la vulnérabilité aux catastrophes sont le produit de processus politiques et économiques qui accroissent la vulnérabilité et affectent les risques (Dovonou-Vinagbe, 2017). Ainsi, de nouvelles recherches sur le risque et la vulnérabilité ne seraient pas possibles sans l'intégration des aspects sociaux qui permettent une compréhension multiforme des groupes exposés aux aléas climatiques (Mazurek, 2020). Les problèmes généralement rencontrés par les pays moins développés face aux conséquences des changements climatiques ne peuvent être appréhendés sans la prise en compte des différents paramètres (physiques et humains) qui les rendent vulnérables.

À la lumière des limites des travaux naturalistes sur le risque et la vulnérabilité, l'année 1940 est marquée par des études qui intègrent la compréhension humaine du champ du risque (Cutter et al., 2009, cités par Dovonou-Vinagbe, 2017). Cette intégration aide à révéler la complexité du risque grâce à l'ajustement social pour réduire les impacts multiformes des catastrophes en fonction de l'exposition du groupe social aux moyens de subsistance et à d'autres aspects sociétaux (Cutter et al., 2009, cités par Dovonou-Vinagbe, 2017). Ces travaux fournissent des références associées à l'approche culturelle de l'école de Chicago via les perspectives critiques de Gilbert F. White et celui des intellectuels constructivistes marxistes pour revenir à un nouveau visage du risque et de la vulnérabilité. Vers les années 1990, un certain nombre d'auteurs travaillant sur la vulnérabilité ont lancé un appel à l'engagement communautaire afin de redéfinir les risques en intégrant une nouvelle réflexion sociopolitique favorisant la préparation rationnelle des territoires exposés aux catastrophes naturelles (Wisner, 2020).

Cet appel à la mobilisation a changé les perceptions antérieures de la vulnérabilité, dans la mesure où il a permis de mettre l'accent sur les moyens de subsistance des familles, la dynamique des stratégies d'adaptation et les schémas d'exposition multiforme des familles aux catastrophes (Wisner, 2020). L'un des premiers efforts pour construire un nouveau visage du risque et de la vulnérabilité a été développé sous la direction de Gilbert F. White et ses collaborateurs en 1975 (Thouret et al., 1996). Il s'agissait, pour eux, de fournir une

base plus équilibrée et complète pour juger de l'utilité sociale de l'allocation de financements et de personnel pour divers types de recherche sur les risques géographiques et de stimuler une évaluation plus systématique des besoins de recherches scientifiques sur le risque et la vulnérabilité (White, 1975). Ici, l'accent est mis sur les facteurs humains, économiques et politiques impliqués dans la réduction des risques, qui ont largement été ignorés dans les travaux antérieurs sur le développement de la vulnérabilité (White, 1975). Dès lors, certains travaux de géographes français privilégieront les facteurs sociaux qui mettront en danger les populations et montrent qu'il existe une vulnérabilité sociale, c'est-à-dire une vulnérabilité inhérente aux problèmes, découlant des facteurs cognitifs, socio-économiques, politiques, juridiques, culturels, etc. (Veyret et al. 2006).

La vulnérabilité devient alors l'incapacité d'une personne ou d'un groupe de personnes à prévoir, réagir, résister et à se remettre après le passage d'un phénomène naturel (Reghezza, 2006). En d'autres termes, ils sont incapables de faire face aux dangers météorologiques et climatiques (Veyret et al. 2006). Cette définition se distingue des observations classiques ou structuralistes des dommages en ce qu'elle s'intéresse d'abord aux facteurs de vulnérabilité structurelle et conjoncturelle, car elle permet de comprendre les types de réponses données par les populations exposées et les ennuis sociaux induits par ces facteurs (Thouret *et al.*, 1996). En effet, Mazurek (2020) établit une distinction entre les dimensions structurelles et conjoncturelles du nouveau visage de la vulnérabilité. La première traite des propriétés fondamentales et des interactions à long terme dont les effets peuvent affecter la structure des éléments de la dimension structurelle et la seconde implique des propriétés qui interagissent sur de courtes périodes, souvent avec un danger perçu au cours de la durée de vie humaine (Mazurek, 2020). Ainsi, les aléas liés à la sécheresse, aux tremblements de terre (structurels), aux crises économiques ou politiques (conjoncturels) vont révéler le degré de vulnérabilité et ainsi développer des stratégies d'adaptation pour les groupes humains exposés (Mazurek, 2020).

Contrairement à l'approche naturaliste où l'impact est focalisé sur la vulnérabilité du patrimoine et des propriétés, l'approche humaine met en évidence les facteurs sociodémographiques et économiques, les inégalités et segmentations sociales, socioculturelles, technologiques et fonctionnelles (Thouret et al. 1996). En effet, ces

facteurs permettent, entre autres, de déterminer la population affectée par sa structure socio-économique et sa mobilité, la migration de la population, la disponibilité des ressources et des activités professionnelles, le niveau de formation et de scolarisation, l'état de santé et la situation alimentaire, le niveau d'éducation, la qualité des bâtiments, etc. (Thouret et al. 1996).

Au sens large, cette vision de la vulnérabilité nous permet de comprendre que les catastrophes sont généralement causées par des interactions entre les paramètres sociaux et physiques dans un territoire donné (Dovonou-Vinagbe, 2017). Le nouveau visage de la vulnérabilité reste insatisfaisant malgré les efforts pour développer une dimension socioculturelle vulnérable aux catastrophes naturelles (Wisner, 2020). Cette insatisfaction est en partie dénoncée par les structuralistes, révélant la variabilité des effets au sein d'un même espace social lors des perturbations. Ici, Wisner (2020) montre que l'intégration des paramètres sociaux dans les définitions de la vulnérabilité n'est qu'un début, car des efforts minutieux sont nécessaires pour essayer d'appliquer ces définitions à des situations spécifiques. Toutefois les décideurs politiques, les planificateurs et les militants communautaires sont incapables ou n'ont pas la volonté de caractériser aussi précisément possible les populations, les ménages et les individus vulnérables aux catastrophes (Wisner, 2020). Le problème est que la nouvelle littérature sur la vulnérabilité est trop générale pour offrir une aide spécifique à cet égard, car la vulnérabilité est parfois assimilée à la pauvreté. Ainsi, Mazurek (2020) nous éclaire dans les lignes suivantes :

Être pauvre ne veut pas forcément dire vulnérable, c'est de préférence une relation de cause à effet et un processus, puisque l'inverse n'est pas aussi vrai. Elle ne s'applique pas à une population particulière (les pauvres), mais à une situation, donc un contexte qui peut changer au fil du temps. L'ensemble des caractéristiques qui structure la vulnérabilité est étroitement lié à une logique de cause à effet, et par conséquent inévitable. Mais son caractère est souvent étudié d'une façon absolue comme valeur intrinsèque de la propriété de l'élément, où les qualifications de précarité, pauvreté, marginalité l'ont souvent attribué et ne répondent pas forcément au contexte à travers lequel elle se situe (Mazurek, 2020, p.121).

Ainsi, les caractéristiques générales que les nouveaux écrits attribuent à la vulnérabilité sont parfois liées à des attentes idéologiques de certains décideurs publics ou privés afin d'exécuter ou de faire exécuter leurs programmes politiques. Le contenu de la vulnérabilité est parfois mal interprété, car il est défini avec un a priori absolu, alors que cette vulnérabilité est relative au contexte dans lequel elle est présente (Mazurek, 2020). Malgré les corrélations entre les revenus, l'accès aux ressources et la capacité des personnes de se remettre des catastrophes, identifier les pauvres comme vulnérables n'aide pas les planificateurs avec des plans à court terme et des besoins à moyen terme (Wisner, 2020). Les travaux des structuralistes sur la vulnérabilité ont identifié ce problème comme un obstacle au rétablissement des groupes sociaux en cas de catastrophe. Selon eux, toutes les personnes ayant le même niveau de revenu ne souffriront pas de la même manière en cas de catastrophe et ne connaîtront pas les mêmes épreuves lors du relèvement. En Haïti, après le passage du tremblement de terre de 12 janvier 2010, les gens de la classe moyenne qui étaient moins pauvres que ceux qui habitaient les quartiers défavorisés, qualifiés le plus souvent de marginaux, pauvres et précaires se trouvaient en réalité dans la même situation que les gens dits pauvres.

L'« élimination de la vulnérabilité est un objectif à long terme qui nécessite la justice sociale et l'équité sociale, la redistribution des revenus et des ressources, éventuellement la création d'un salaire social et familial et la démocratie économique » (Wisner, 2020, p.198). Wisner (2020) nous invite à comprendre que la réduction de la vulnérabilité à l'échelle globale ne conduit pas nécessairement à la réduction de la vulnérabilité au sein de petits groupes sociaux, ménages et individus dans un pays donné. En ce sens, Mazurek (2020) propose un changement de paradigme qui permet non seulement de spécifier les réflexions sur la vulnérabilité suivant la nature sociale de l'espace en question, mais de chercher aussi à comprendre ce qui rend réellement ces derniers vulnérables. Nous venons de faire le point sur l'évolution de la vulnérabilité en fonction du risque d'un point de vue physique et humain. La section suivante explorera le mode opératoire de la vulnérabilité face à ces derniers tout en exposant certains points de vue sur le terme changements climatiques.

2.4- Vulnérabilité face aux changements climatiques

Les changements climatiques font référence aux changements à long terme du climat de la Terre (Bourque, 2000). Ils sont largement attribuables à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère provenant de la combustion de combustibles fossiles tels que le charbon, le pétrole et le gaz naturel, ainsi qu'à la déforestation (Bourque, 2000). Ces changements sont associés à l'accumulation de gaz à effet de serre comme le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O) (Bourque, 2000). Cette transformation de la nature conduit à une augmentation de la température moyenne de la Terre, qui explique largement l'intensification de certains phénomènes météorologiques tels que les périodes de sécheresse et les ouragans. Toutefois les changements climatiques présentent un certain avantage, dans la mesure où, à travers le processus naturel appelé effet de serre, l'ensemble des gaz naturels qui constituent l'atmosphère facilite l'équilibre empêchant la Terre de devenir trop froide ou trop chaude (Bourque, 2000). C'est ce qui explique, en l'absence de cet équilibre associé aux gaz qui constitue l'effet de serre, la majeure partie de la chaleur d'origine anthropique entrant dans l'atmosphère terrestre est directement retournée dans l'espace, ce qui explique en partie le réchauffement climatique. La section suivante expliquera en partie comment les origines anthropiques des changements climatiques associées au modèle économique capitaliste affaiblissent davantage l'influence des pays moins développés sur certains phénomènes météorologiques d'un point de vue politico-économique et social.

Depuis la révolution industrielle du XIXe siècle, les changements climatiques ont suscité la curiosité des chercheurs. Ces derniers se sont efforcés d'intégrer les aspects anthropiques de ce phénomène, car ils sont provoqués en partie par des activités humaines liées au modèle économique des pays développés. Le nouveau caractère du débat a également favorisé l'intégration des réflexions politiques permettant la distinction entre la lutte contre les changements climatiques et le développement économique axé sur les pratiques écologiques. Avec l'influence politique et économique de certains pays du Nord global, les pays sous-développés, à travers leurs projets de développement, se trouvent généralement dans un dilemme entre développement économique et la lutte contre les changements climatiques leur permettant de mieux affronter les chocs climatiques (Aggeri et Cartel

2017). Ainsi, les réflexions politiques incluant le rôle du modèle économique global soulignent que l'exposition des populations aux conséquences des changements climatiques est inégalement répartie. Vu l'ensemble des secteurs autour duquel est organisé un pays, divers facteurs peuvent expliquer cette inégalité aux changements climatiques. Il s'agit des facteurs liés aux institutions des marchés du travail et des formations socio-éducatives des populations concernées. Ainsi, Guivarch et Taconet (2020) expliquent que, à l'instar des inégalités associées aux institutions sociales, le déséquilibre climatique joue un important rôle dans les conditions de vie des individus puisqu'il affecte certaines sources de revenus, notamment au niveau de la production agricole. La nature de ce déséquilibre a également entraîné la fragilisation des habitats ou du capital physique, avec des implications pour le bien-être collectif et la santé des populations concernées (Guivarch et Taconet 2020).

En effet, les inégalités face aux changements climatiques peuvent s'expliquer par divers facteurs structurels des populations concernées, mais cette étude s'intéresse avant tout aux facteurs économiques, y compris leurs dimensions politiques. Sur le plan économique, les inégalités face aux conséquences des changements climatiques se situent à travers les écarts de revenus existants entre pays ou entre membres d'une même population (Guivarch et Taconet 2020). Cette inégalité peut être mesurée à l'aide des indicateurs tels que l'indice de Gini qui mesure l'écart entre la distribution observée des revenus et la distribution moyenne idéale où tout le monde a exactement le même revenu (Guivarch et Taconet 2020). Sur le plan international, on s'aperçoit que les pays développés, dont les États-Unis et certains pays d'Europe occidentale, sont de moins en moins touchés par les conséquences des changements climatiques que les pays moins développés, dont Haïti et certains pays africains. Il est clair que certains Américains ou Canadiens sont plus exposés que d'autres aux changements climatiques, mais la plus grande majorité d'entre eux est globalement mieux préparée à faire face aux conséquences des changements climatiques comparativement à la plus grande proportion de la population haïtienne, par exemple. Le niveau d'exposition d'Haïti aux changements climatiques se situe donc entre le rapport de pouvoir avec les États-Unis et son niveau de désorganisation territoriale. Les inégalités socio-économiques entre revenus et zones habitables des ménages sur ce territoire

augmentent chaque jour, laissant plus de place aux conséquences des changements climatiques et au modèle de développement basés sur les pratiques occidentales.

Les pays développés, dont les États-Unis, sont à la fois des pays pollueurs et moins s'exposer aux changements climatiques, et les pays non pollueurs, dont Haïti et certains pays africains sont plus exposés aux différentes conséquences des changements climatiques. Voilà pourquoi, dans le cadre de cette étude, Haïti est considérée parmi les pays victimes des changements climatiques. Dans mesure où la fragilisation de l'environnement du monde et le cadre de vie des pays moins avancés sont en partie les résultats du modèle économique capitaliste axé globalement sur la propriété privée et l'utilisation massive des forces de travail des plus pauvres. Dans le processus de lutte contre les changements climatiques, les pays développés ne doivent pas imposer leur volonté politique et économique aux pays moins développés. Suivant leur responsabilité morale envers les pays moins développés, dont Haïti, ils doivent leur fournir de préférence des soutiens politiques et économiques leur permettant de faire face aux changements climatiques. Pour honorer cet engagement moral, il devient donc crucial que les pays développés soutiennent financièrement la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, afin de permettre aux pays sous-développés de poursuivre leur développement de manière durable (Aggeri et Cartel, 2017). Eu égard au caractère politique et économique des changements climatiques, la section suivante sera consacrée aux rapports de la vulnérabilité avec les changements climatiques.

À l'instar du développement précédent de la vulnérabilité, les travaux menés sur la vulnérabilité aux changements climatiques posent problème, car ils ne prennent souvent pas en compte la dimension humaine de l'espace concerné. « La définition de la vulnérabilité par GIEC sur l'évolution du climat se concentre sur l'agencement du climat et son impact sur les systèmes ou les dommages qui leur sont causés » (Wisner, 2020, p.200). Ce qu'il faut retenir ici, c'est que la vulnérabilité est le degré suivant lequel un système est vulnérable aux impacts négatifs des changements climatiques et ne peut pas y faire face (Adger, 2006). Bien que certaines études en climatologie privilégient les aspects sociaux des groupes humains exposés aux changements climatiques en adoptant une

approche basée sur les moyens d'existence, les travaux en science du climat se concentrent généralement sur les écosystèmes physiques, c'est-à-dire leurs dimensions biologiques et biophysiques (Adger, 2006). D'où l'importance de l'intégration du « concept de système socio-écologique, où son sens reflète l'idée que l'action humaine et les structures sociales font partie intégrante de la nature et que, par conséquent, toute distinction entre systèmes sociaux et naturels est arbitraire » (Adger, 2006, p.269). Certains auteurs ont procédé à une classification de la vulnérabilité aux changements climatiques afin de bien identifier le rapport logique qui existe entre eux. Les travaux en sciences humaines et sociales partent des paramètres socio-économiques pour comprendre la capacité des gens à faire face aux conséquences des changements climatiques (Cuevas, 2011, cité par Dovonou-Vinagbe, 2017). À l'instar de l'aspect anthropique des changements climatiques, la partie fondamentale du cadre analytique de ce travail entre dans cette catégorie, en ce sens qu'elle permettra de comprendre en partie l'exposition multiforme d'Haïti aux changements climatiques. Pour les climatologues, en particulier les naturalistes, la vulnérabilité aux changements climatiques est la probabilité d'une catastrophe et l'impact qui en résulte (Cuevas, 2011, cité par Dovonou-Vinagbe, 2017). Divers auteurs ont pu développer plusieurs cadres conceptuels pouvant organiser les facteurs de la vulnérabilité aux changements climatiques par le biais de différentes approches.

La classification des facteurs de vulnérabilité distingue les paramètres externes et internes ainsi que les paramètres socio-économiques et biophysiques (Dovonou-Vinagbe, 2017). Des auteurs, tels que Pieke Sr et ses collaborateurs (2003), cité par Dovonou-Vinagbe (2017), distinguent un côté interne et un côté externe de la vulnérabilité aux aléas environnementaux. De son côté, Adger (2006) parle de la vulnérabilité biophysique et la vulnérabilité socio-écologique. En fait, la vulnérabilité biophysique fait référence à la vulnérabilité d'un système aux changements climatiques lorsqu'il est endommagé par un événement climatique ou une catastrophe, tandis que la vulnérabilité socio-écologique est définie comme l'état du système avant qu'il ne soit affecté par l'événement (Dovonou-Vinagbe, 2017). Avec cette approche, nous pouvons distinguer la vulnérabilité liée aux résultats de celle liée au contexte, c'est-à-dire celle liée au cadre physique des changements climatiques et celles liées au cadre de la sécurité humaine (Dovonou-Vinagbe, 2017).

Les deux types de vulnérabilité ci-dessus diffèrent dans leur interprétation liée à la vulnérabilité aux changements climatiques. Autrement dit, les systèmes naturels font clairement référence à des processus biologiques et biophysiques sensibles aux changements climatiques, tandis que les systèmes socio-écologiques sont constitués de règles et d'institutions qui régissent l'utilisation des ressources par les personnes, ainsi que de systèmes de connaissances et d'éthique qui interprètent les systèmes naturels d'un point de vue humain (Berkes et Folke, 1998, cité par Adger, 2006). À ce stade, les changements climatiques peuvent affaiblir les unités exposées et compliquer les réponses adaptées aux composantes exposées. Les solutions à cette vulnérabilité comprennent la réduction de l'exposition en atténuant les changements climatiques ou en développant des programmes de l'adaptation pour limiter les impacts négatifs (Dovonou-Vinagbe, 2017). Outre la vulnérabilité physique des espaces de vie, la vulnérabilité des riziculteurs aux changements climatiques réside dans des domaines socio-économiques et politiques non abordables à leur profit. Cependant, la réactivité ou la résilience des riziculteurs face aux chocs naturels doit s'inscrire dans une relation harmonieuse entre le cadre physique et social des changements climatiques. Cette coordination se caractérise par des relations entre les institutions, les territoires, les aspects socio-économiques et technologiques d'un pays ou d'un territoire donné (Dovonou-Vinagbe, 2017). A cette phase, les réponses aux chocs impliquent un changement des structures politiques et sociales ainsi que des modifications contextuelles des vulnérabilités, à savoir leurs dimensions institutionnelles, biophysiques, socio-économiques et technologiques (Wisner, 2020).

2.5- Synthèse des approches développées

La première partie de ce chapitre traite du développement de la vulnérabilité. Nous retraçons son étymologie en expliquant son apparition à différents moments de son développement. La vulnérabilité comprend diverses caractéristiques. Sa complexité s'explique en grande partie par son ambiguïté est mobilisée toutefois c'est l'acception qui s'appuie sur la géographie et celle accordant la primauté aux relations sociales qui nous intéressent particulièrement. Il s'agit de l'approche naturaliste et l'approche humaine. La première approche fait l'objet d'une série de travaux à travers lesquels l'accent est mis sur les aspects physiques de la vulnérabilité. Il convient de noter qu'il existe une confusion

sémantique entre risque et vulnérabilité, car les penseurs de l'approche classique mettaient davantage l'accent sur le risque en attribuant uniquement les catastrophes à leur niveau d'endommagement par sa dimension technique, alors que le risque est le croisement entre la vulnérabilité et l'aléa. Il est donc fonction de la vulnérabilité et de l'aléa.

Partant des limites de l'approche classique, l'approche humaine apparaît dans les années 1990. Les penseurs de ce courant tentent de compenser les défauts laissés par l'approche classique en y intégrant les aspects sociaux du risque. Les travaux liés à cette approche de la vulnérabilité permettent de comprendre les risques sous-jacents à la vulnérabilité des groupes sociaux. En effet, la base du concept du risque est construite à partir des paramètres vulnérables d'un espace social donné, vu leurs rapports d'interdépendance. Elle nous permet de comprendre aussi que le fondement harmonieux des rapports être humain-environnement ainsi que les différents facteurs qui structurent ces derniers. Il faut noter que le développement de la vulnérabilité, dans le cadre de cette approche, présente de sérieux problèmes en raison de son caractère généraliste, empêchant certains problèmes d'être résolus de manière particulière. Il tend à ériger une vision absolutiste qui tend à confondre vulnérabilité, pauvreté, marginalisation et précarité.

En parcourant certaines visions scientifiques des changements climatiques, on arrive à comprendre que la vulnérabilité aux changements climatiques présente quasiment le même cadre figure que celui du développement du concept de vulnérabilité. Les premiers travaux qui ont été réalisés en ce sens ont privilégié l'aspect physique des espaces habitables sans tenir compte des réalités socio-économiques et politiques auxquelles sont confrontées les populations face aux conséquences des changements climatiques. À l'instar du concept de la vulnérabilité, les travaux de certains auteurs du paradigme structuraliste, comme ceux d'Adger (2020), apportent une dimension humaine en intégrant des paramètres socio-économiques et politiques expliquant en partie l'exposition des populations aux changements climatiques.

Malgré d'énormes efforts pour contourner certains effets, des changements climatiques, les pays les moins avancés, dont Haïti, restent vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, en particulier durant les périodes de précipitations et de sécheresse

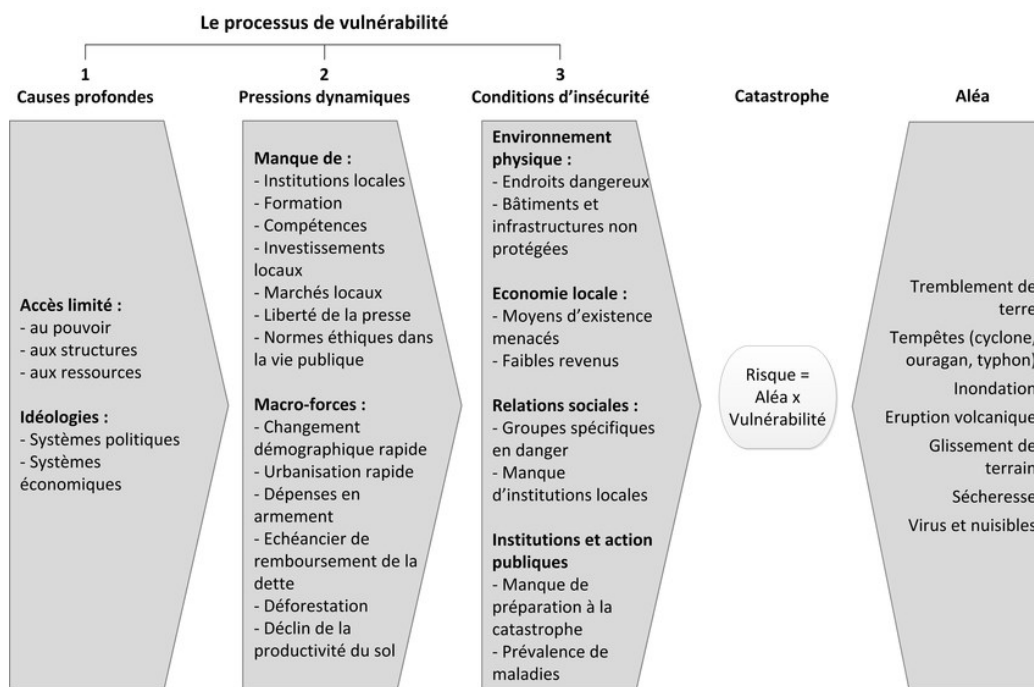
inhabituelles. Vu leurs faiblesses du point de vue social, économique et politique, ces pays, en particulier Haïti, n'arrivent pas le plus souvent à y résister. En dehors de sa complexité naturelle et les conséquences des périodes coloniales et post-coloniales, la vulnérabilité d'Haïti aux changements climatiques est dans une certaine mesure le résultat des choix politiques et le mode de rapport de pouvoir politique et commercial existant entre Haïti et certains pays occidentaux, dont les États-Unis. Ainsi, la présente recherche postule l'idée selon laquelle la vulnérabilité des producteurs de riz aux changements climatiques est construite à travers certaines décisions politiques et commerciales prises par l'État en collaboration avec certains gouvernements, des pays occidentaux, dont ceux des États-Unis. Sur la base des réflexions et analyses faites antérieurement, nous constatons que la vulnérabilité d'Haïti est définie comme le résultat d'une gestion inadéquate des territoires liée à certains choix socio-politiques, économiques et commerciaux de l'État haïtien. Sa construction peut être expliquée, entre autres, par les rapports de pouvoir inégaux qui existent entre Haïti et certains pays occidentaux (dont les États-Unis) et par le biais des choix politiques délibérés de l'État haïtien conduisant à la pauvreté, des difficultés socio-économiques et des disparités entre les membres de la population haïtienne. Afin de mieux saisir la vulnérabilité des producteurs face aux changements climatiques, il sera question de présenter le modèle PAR développé par Ben Wisner en 2004 pour trouver les pistes d'explication du processus de construction de la vulnérabilité et les limites d'application du Programme national de Gestion des Risques et Catastrophes en Haïti.

2.6- Présentation du modèle de PAR (Pressure and Release)

Pressure and Release est un modèle élaboré en 2004 par Ben Wisner et ses collaborateurs dans le livre intitulé « At Risk : Natural Hazards, People's Vulnerability and Disasters ». En effet, les auteurs de ce modèle rejettent l'idée courante de « catastrophes naturelles » en tant que telle pour mettre l'accent sur les caractéristiques sociales, économiques et politiques des catastrophes causées par les phénomènes météorologiques (Phil O'Keefe, 1976). Le modèle s'appuie sur l'idée selon laquelle l'interprétation des catastrophes nécessite à retracer les liens qui relient l'impact des catastrophes sur les personnes à une gamme de facteurs et de processus sociaux qui génèrent la vulnérabilité (Phil O'Keefe, 1976). Les explications du processus de construction de la vulnérabilité contiennent donc

trois ensembles de liens reliant les catastrophes à des processus de spécificité réduite par rapport à ceux affectés par les catastrophes. Ainsi, ils expliquent, à travers un schéma le processus de construction de la vulnérabilité par celles qu'ils appellent les causes profondes, les pressions dynamiques et les conditions d'insécurité (voir ci-dessous le schéma). À partir de ce schéma, nous présenterons en prenant des exemples d'ordre général ou spécifique à Haïti, les paramètres qui expliquent le processus de construction de la vulnérabilité selon le modèle.

Figure 4.2 : Causes profondes du processus de la vulnérabilité



Source : Wisner *et al*, 2004, p.51

2.6.1- Les causes profondes du processus de construction de la vulnérabilité

Les causes profondes liées au processus de construction de la vulnérabilité sont divisées en deux grands axes : accès limité et idéologie. Le premier axe est subdivisé en trois sous-axes, à savoir : pouvoir, structures et ressources. Le second tourne autour des systèmes politiques et économiques. Wisner (2004) soutient que les causes profondes associées à la construction de la vulnérabilité d'un groupe de personnes dans un territoire donné peuvent s'expliquer par différents procédés. Tout dépend du mode d'organisation administratif de l'État en question, elles peuvent s'expliquer, dans un premier temps, par l'accès limité du

pouvoir public, notamment les pays qui ont un mode d'organisation administrative unitaire. Dans les pays unitaires, la plus grande majorité des pouvoirs publics se concentre dans la capitale au détriment des autres villes de province qui composent le pays. Haïti en est un parfait exemple, puisqu'aujourd'hui plus de 80 % des ressources politiques, économiques, commerciales, professionnelles et sociales sont concentrées à Port-au-Prince (Théodat, 2013). La grande majorité des autres villes du pays ont encore peu de capacité décisionnelle pour organiser leurs espaces de vie. Sans Port-au-Prince, les conseils départementaux et communaux qui régissent l'administration des départements et des communes ne peuvent prendre aucune décision importante les concernant. Il en résulte un grave déséquilibre politique, socio-économique et commercial entre Port-au-Prince et le reste du pays. Les pays et/ou les villes ayant un accès limité au pouvoir décisionnel, aux structures et aux ressources n'auront dans une certaine mesure que des territoires désorganisés et répulsifs au profit de leurs populations.

Dans un deuxième temps, Wisner (2004) affirme que les causes profondes associées au processus de construction de la vulnérabilité peuvent aussi être expliquées plus généralement par le système politique et économique dans lesquels un pays se développe. Rappelons, sur ces entrefaites, que le monde contemporain connaît deux grands systèmes politiques et économiques. Il s'agit d'un système politique fondé sur des pratiques démocratiques qui s'appuie sur les principes autoritaires. De ces deux systèmes politiques est né un système économique capitaliste dirigé principalement par ceux qui possèdent les moyens de production et un système économique socialiste ou planifié dirigé principalement par l'État. Il est très important de comprendre que, selon les idées de ce modèle, ces systèmes politiques et économiques sont organisés autour de principes idéologiques en fonction de l'État en question. Les principes idéologiques capitalistes sont organisés conformément aux directives des pays du Nord tels que les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Ceux des pays dits socialistes sont organisés conformément aux directives des pays tels que la Chine, la Russie pour ne citer que ceux-là. Après la Deuxième Guerre mondiale et l'effondrement du bloc de l'Est en 1989, l'idéologie des principes capitalistes n'arrête pas de gagner du terrain. En apportant ces valeurs à d'autres pays, y compris ceux du Sud global, le système politique basé sur des principes démocratiques et les systèmes économiques fondés sur des principes néolibéraux n'ont fait

que de renforcer les pays industrialisés et d'affecter négativement les structures politiques, économiques et commerciales de certains pays des Sud. Ainsi, les relations de pouvoir inégal qui existent entre les pays du Sud et ceux du Nord expliquent en grande partie les causes sous-jacentes au processus de construction de la vulnérabilité d'une importante partie des populations des Sud du point de vue politique, socio-économique et commercial. Les causes profondes de la vulnérabilité d'Haïti se situent donc dans une certaine mesure dans cette dynamique, car depuis la colonisation européenne de 1492 et la première occupation américaine de 1915, Haïti est devenue le relais commercial et politique de certains pays occidentaux, dont les États-Unis. En effet, le modèle nous permet de relever les différents effets entraînés par les causes profondes sur le territoire d'un pays en mal développement comme Haïti.

2.6.2- Pressions dynamiques du processus de construction de la vulnérabilité

Les pressions dynamiques sont des processus et des activités qui traduisent les effets des causes profondes dans un territoire donné en conditions dangereuses (Wisner, 2004). Les causes sous-jacentes associées au processus de construction de la vulnérabilité indiquent que la vulnérabilité d'un territoire ou d'une population face aux dangers météorologiques est généralement d'ordre structurel. Elle se manifeste dans la faiblesse des institutions qui composent l'État et les conséquences associés à cette faiblesse. Elle permet aussi de comprendre, dans une certaine mesure, que la construction de la vulnérabilité s'enracine dans l'incapacité ou présence insuffisante de l'État à organiser son territoire. L'incapacité de l'État à organiser son territoire pour le bien-être de sa population devient alors contestable, dans la mesure où les pressions dynamiques relatives au processus de construction de la vulnérabilité sont, entre autres, le manque d'institutions locales, de formation, de compétences, d'investissements locaux, qui engendrent en retour un changement démographique et urbanisation rapide, l'intensification de la dette, la déforestation et la baisse de la productivité des sols.

Selon le modèle, la chose la plus importante à saisir ici est que la persistance des causes profondes associées au processus de construction de la vulnérabilité a rendu l'État inefficace à organiser son territoire face aux défis posés par les changements climatiques. L'incapacité de l'État d'organiser son pays donne aux États porteurs des idéologies

occidentales le libre champ d'imposer ou d'élargir leurs hégémonies politiques, économiques et commerciales. C'est le cas d'Haïti dans ses relations avec les États-Unis, notamment à travers le Programme d'ajustement structurel développé dans la première partie de la recherche. Ainsi, l'État se départit de ses principales missions d'organiser son territoire du point de vue politique, économique, social, environnemental et financier. Il devient donc incapable d'organiser des élections dans les délais prévus par la constitution pour renouveler son personnel politique. Cette incapacité réside dans ce que l'auteur appelle « les causes profondes liées au processus de construction de la vulnérabilité », puisque l'État haïtien n'a pas sa propre capacité politique, économique et commerciale à produire des ressources propices au développement de son territoire en conséquence de ce qu'il a subi lors des périodes coloniales et des occupations américaines. Selon l'organisation du modèle, la relation entre les causes profondes et les pressions dynamiques ne crée que des conditions d'insécurité pour le processus de construction de la vulnérabilité. Elles se forment dans des conditions liées au milieu naturel, à l'économie locale, aux relations sociales et aux actions publiques qui structurent la population.

2.6.3- Condition d'insécurité du processus de construction de la vulnérabilité

La combinaison des causes profondes et les pressions dynamiques créent les conditions d'insécurité du processus de construction de la vulnérabilité (Wisner, 2004). Il s'agit, entre autres, de la fragilisation de l'environnement physique, de l'économie locale, des relations sociales et des actions publiques. En ce qui a trait à l'environnement physique, l'auteur fait mention de la vulnérabilité physique d'un territoire donné par rapport à sa forme et la nature des infrastructures qui le composent. Une population ou un groupe d'individus peut être en danger ; tout dépend de l'endroit qu'il habite et les caractéristiques des infrastructures qui organisent son territoire. Dès lors, l'exposition d'une population à certains phénomènes, dont les changements climatiques, résulte, entre autres, de la forme du territoire et de la pérennité des infrastructures qui le constituent et l'endroit où vivent les membres de la population concernée. Par ailleurs, l'auteur a beaucoup plus mis l'accent sur les menaces des moyens d'existence et les faibles revenus des ménages engendrés par l'imposition des systèmes politiques et économiques (causes profondes) pour expliquer le processus de construction de la vulnérabilité des populations en difficulté. Dans les relations sociales

existantes au sein des populations, du fait de l'inefficacité des institutions locales, le modèle nous laisse comprendre que les groupes possédant de faibles revenus sont spécifiquement en danger face aux phénomènes météorologiques parce qu'ils habitent, le plus souvent, dans des zones à risque ou en danger. On doit ici comprendre, en raison des conditions d'insécurité comme liens qui expliquent en partie le processus de construction de la vulnérabilité que les gens sont pauvres et en danger face aux phénomènes des changements climatiques parce qu'ils subissent de relations d'exploitation et d'exclusion spécifiques, de négociations inégales et de discrimination dans l'économie politique (Phil O'Keefe, 1976). Il peut aussi y avoir des raisons historiques pour lesquelles leurs maisons et leurs sources de revenu sont situées dans des zones à risque et pauvres en ressources. Comme c'est le cas d'Haïti, en particulier le Nord-Est (l'un des 10 départements géographiques d'Haïti le plus exposé aux changements climatiques), qui a été victime de 34 ans d'exploitation de ses ressources vitales lors de la première occupation américaine. Le chapitre suivant propose une présentation des méthodes et différents outils méthodologiques permettant d'harmoniser les éléments théoriques du cadre conceptuel en rapport au processus de construction de la vulnérabilité avec les éléments de terrain d'études qui constituent le problème.

CHAPITRE III : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Ce chapitre renferme les différents procédés et démarches méthodologiques du travail. Il expose la mise en œuvre du processus de collecte et d'analyse des données de terrain nécessaires à notre étude. Il précise, entre autres, le choix du sujet, la méthode et la technique de recherche, les stratégies, l'analyse et les outils du traitement des données utilisées de façon à répondre à la question directrice et le cadre conceptuel préalable à notre recherche.

3.1- Justification du choix de cas d'étude

Le Nord-Est, plus précisément son chef-lieu Fort-Liberté, a été choisi comme zone d'étude, car il est considéré comme l'un des 10 départements géographiques d'Haïti les plus vulnérables aux changements climatiques. L'importance de son exposition s'explique par le fait qu'il est également considéré comme l'un des départements les plus pauvres d'Haïti en termes d'activités socio-économiques et de disponibilité des services sociaux. Cette pauvreté peut s'expliquer en partie par l'incapacité du gouvernement haïtien d'organiser le département en termes d'activités socio-économiques et politiques. Comme nous le verrons au chapitre suivant, la pauvreté est caractérisée par l'absence et/ou l'insuffisance des services sociaux de base favorisant le bien-être collectif des habitants, notamment les producteurs agricoles à travers Nord-Est et Fort-Liberté en particulier. Au-delà des facteurs d'ordre socio-économique et politique qui expliquent en partie l'exposition de ce dernier aux phénomènes météorologiques, la morphologie de son environnement physique peut aussi expliquer son exposition face aux conséquences des changements climatiques, notamment aux épisodes de sécheresse et d'inondations.

Il convient de souligner, cependant, que le manque d'activités génératrices de revenus et d'expositions des habitants du Nord-Est d'Haïti aux changements climatiques est en partie associé à des périodes historiques qu'a connu Haïti dans son ensemble de 1625 à 1986. En fait, lors de la première occupation américaine en 1915, une importante partie de l'environnement naturel du Nord-Est a été défrichée pour installer les industries manufacturières et de production de sisal contre les pratiques initiales agricoles du département (Lucien, 2007). Cette production ne servait que les intérêts des américains en

exploitant la force de travail des habitants, notamment les producteurs agricoles du Nord-Est d'Haïti (Lucien, 2007). Une grande partie des agriculteurs s'était désengagée de leurs pratiques agricoles pour travailler dans les industries manufacturières au salaire minimum. Pourtant, les principales activités génératrices de revenus des habitants du département, en particulier les producteurs de Fort-Liberté, reposaient fortement sur les pratiques agricoles, qui ont malheureusement été considérablement diminuées sous les effets de la première occupation américaine.

Dans l'idée de mieux cerner le problème sous étude, l'espace-temps allant de 2010 à 2020 a été choisi afin de bien délimiter la recherche. Le choix de cette période a non seulement marqué un renouveau des organisations non gouvernementales dans presque tout le pays, mais aussi une hausse des températures moyennes dans tout le département du Nord-Est, menant à l'assèchement des réseaux hydrologiques les plus importants, les épisodes de sécheresse, d'inondations, l'apparition de nouvelles maladies des espèces végétales et animales expliquant en grande partie l'exposition des producteurs de riz du Nord-Est aux conséquences continues des changements climatiques. Après le passage du tremblement de terre du 12 janvier 2010, à l'instar du passage du cyclone Hazel en 1954, Haïti a connu un renouveau des organisations non gouvernementales actives dans presque tous les domaines structurants du pays. Sous prétexte d'aider Haïti à faire face à la catastrophe, cette période a aussi facilité la mise en œuvre d'une série de projets visant à renforcer les secteurs touristiques, environnementaux, économiques, agricoles, pour ne citer que ceux-là.

Par conséquent, un corridor² de développement a été établi entre le Nord et le Nord-Est pour compenser certaines des conséquences du tremblement de terre. Le département du Nord-est a bénéficié de l'installation du Parc industriel de Caracol (PIC), un projet de santé communautaire, plus de deux projets agricoles, dont AVANSE et deux projets de logements sociaux. Ces projets sont principalement financés par la Banque interaméricaine

² Ce corridor a été créé pour harmoniser, en partie, le développement territorial entre les espaces urbains et ruraux d'Haïti, en commençant par la région du Nord. A cet effet, des secteurs clés tels que la santé, l'économie et l'agriculture ont été sélectionnés pour renforcer l'activité économique des départements du Nord et Nord-Est d'Haïti, ce qui atténuera la pression démographique qui fragilise depuis plus d'une décennie l'aire métropolitaine de Port-au-Prince.

de développement (BID) et l'USAID. La majorité entre eux sont exécutés et contrôlés par des sociétés multinationales et des ONG presque en dehors du principe légal de l'État haïtien. Les résultats de ces projets ne sont pas trop visibles, car le Nord-Est, en particulier Fort-Liberté, semble-t-il devient de plus en plus vulnérable. C'est dans ce sens qu'une importante partie de la population du Nord-Est (notamment Fort-Liberté) continue de migrer systématiquement vers la République dominicaine, Port-au-Prince et Cap-Haïtien. La raison de leur migration vers d'autres villes du pays et vers d'autres pays de la région est en partie lié aux résultats du manque d'activités socio-économiques, notamment agricoles, associé à peu de présence de l'État à la recherche d'une vie meilleure. Le même cas de figure lié en partie aux séquelles de la première occupation américaine s'est reproduit en raison de l'installation du Parc industriel de Caracol. Ainsi, une grande partie des terres agricoles reste inutilisée et les agriculteurs sont devenus de simples sous-traitants, gagnant un salaire minimum avec lequel ils n'arriveraient pas à reproduire leurs forces de travail et de répondre aux besoins sociaux de base.

L'incursion des organisations non gouvernementales dans les affaires internes du département, Fort-Liberté en particulier, et les installations manufacturières se situent dans ce que le modèle PAR appelle les pressions dynamiques. Leur implication ne fait que renforcer le modèle de développement basé sur les principes occidentaux et de donner la possibilité à certains pays du Nord global, dont les États-Unis, d'élargir leurs productions manufacturières, car l'implantation des infrastructures industrielles dans une zone à vocation agricole est le résultat du transfert des activités économiques des pays développés vers les pays moins développés à la recherche d'une main-d'œuvre à bon marché. D'où l'importance de choisir Nord-Est et la période 2010-2020 respectivement comme terrain d'étude et espace-temps permettant de mieux cerner le problème sous étude. C'est pourquoi il devient important, dans les lignes suivantes, d'illustrer la nature de la méthode de recherche permettant une collecte des données optimale afin de mieux structurer le cadre analytique de l'étude.

3.2- Méthode utilisée

La nature du sujet autour de laquelle se construit le cadre analytique de notre recherche adopte une méthode d'approche mixte. Cette méthode combine les procédés de collecte et

d'analyse de données qualitatives et quantitatives (Pluye et al., 2009). Depuis les années 2000, cette approche prend de plus en plus de place au sein de la communauté scientifique mondiale (Pluye et al., 2009). Par conséquent, un certain nombre de travaux ont synthétisé de manière critique la littérature scientifique de la méthode mixte et du coup proposé une définition de celle-ci, permettant de mieux structurer des travaux scientifiques qui ont des caractères mixtes (Pluye et al., 2009). La définition proposée stipule qu' « une évaluation mixte est un type d'évaluation dans laquelle un expert ou un groupe d'experts combinent les approches avec les techniques de collecte et d'analyse de données quantitatives et qualitatives pour approfondir la compréhension, ou interpréter, ou corroborer les résultats d'évaluation » (Pluye et al., 2009, p.7). L'importance du choix d'une méthode mixte dans le cadre de ce travail se situe à travers de sa complexité en rapport aux thématiques sous étude. Notamment, l'interrelation politique complexe entre la vulnérabilité socio-économique et l'exposition multiforme des producteurs de riz de Fort-Liberté face aux changements climatiques. L'utilisation de l'approche quantitative se situe à travers l'ensemble des chiffres que nous avons utilisés dans ce travail, impliquant les aspects hydro-climatiques, le niveau d'importations de riz de l'étranger et le niveau de production de riz en Haïti, permettant de comprendre la gravité de la transformation du marché de riz haïtien et l'exposition des producteurs aux conséquences des changements climatiques. Malgré l'utilisation de cette méthode mixte, il faut souligner que l'aspect quantitatif du travail reste peu développé dans le corps du travail, dans la mesure où nous avons de préférence mis l'accent sur l'approche qualitative de la méthode. Ainsi, la priorisation de cette dernière est associée en plus grande partie à l'analyse des discours relatifs au contenu des groupes de discussion et les entretiens individuels des catégories qui composent l'échantillon de l'étude. Cela équivaut à dire que la problématique autour de laquelle que tourne la question directrice nécessite plus d'élargissement qualitatif permettant de mieux comprendre les différents éléments significatifs de l'objet d'étude. Saisissant l'importance de l'emphase mise sur l'approche qualitative, la section suivante, via l'échantillon, est consacrée à faire le point sur les différentes catégories autour desquelles s'organise le cadre empirique de la recherche.

3.3- Catégories et échantillons

Le terrain d'étude de notre recherche est divisé en trois catégories distinctes. La première catégorie, constituée des riziculteurs, est la plus importante pour cette étude, car elle sert de base pour élucider la construction de leur vulnérabilité et de leur exposition face aux changements climatiques. Leur choix se situe autour de deux critères fondamentaux. Il s'agit de leur ancienneté évaluée à au moins 10 ans de pratiques rizicoles et habités soit à Chalopin ou Bedan (2 plus importantes espaces parmi les zones de production de riz à Fort-Liberté). En analysant le contenu des discours des producteurs, cette catégorie permettra de mieux cadrer le cadre analytique associé à la question de recherche du travail. Pour cette catégorie, lors des groupes de discussion, nous avons interviewé 10 producteurs à travers le terrain d'étude. De façon plus détaillée, nous avons segmenté le terrain d'étude en deux parties. Etant donné que les 10 répondants de la première catégorie ont été divisés en deux groupes de 5, nous avons sélectionné 5 répondants à Chalopin et les 5 autres répondants à Bedan, deux localités qui se localisent à Fort-Liberté. Le choix de ces espaces résulte de la dynamique de l'organisation des producteurs de riz et de l'importance de leur implication dans la production de riz dans la commune. Elles font partie à la fois des zones les plus organisées et les plus productives de la filière de riz à Fort-Liberté par rapport à certaines d'autres zones de production de riz.

Sur la base des informations recueillies, il convient de mentionner que les participants ont en moyenne dix ans de pratique rizicole dans la zone d'étude avec un âge moyen de 53,5 ans pour les 10 producteurs interrogés en deux groupes de 5. Le niveau d'éducation de ces 10 producteurs n'est pas assez satisfaisant, dans la mesure où un grand nombre entre eux est non scolarisés et d'autres peu scolarisés. Outre d'autres activités économiques qu'ils entreprennent, leurs sources de revenus concentrent majoritairement sur les activités agricoles, notamment la production de riz. La quasi-totalité des 10 participants interrogés sont des hommes, et avoir en moyenne 5.3 enfants à leurs charges. Le choix des 9 hommes sur 10 répondants de cette catégorie ne relève pas du hasard, car l'activité de plantation de la commune de Fort-Liberté est majoritairement occupée par des hommes et les femmes s'occupent plus des activités de ménage et de vente dans les marchés de la commune (voir les tableaux 1.3 et 2.3 ci-dessous).

Tableau 1.3 : Informations personnelles des répondants du groupe de discussion I

Participants	Âge	Sexe	Niveau d'étude	Nbre d'enf.	Catégorie S.P
1	67	M	7 ^e année F.	3	Producteur de riz
2	65	M	3 ^e secondaire	7	Producteur de riz
3	60	M	6 ^e année	8	Producteur de riz
4	63	M	5 ^e secondaire	6	Producteur de riz
5	70	M	6 ^e année	5	Producteur de riz

Tableau 2.3 : Informations personnelles des répondants du groupe de discussion II

Participants	Âge	Sexe	Niveau d'étude	Nbre d'enf.	Catégorie S.P
1	35	M	Analphabète	6	Producteur de riz
2	39	M	Analphabète	6	Producteur de riz
3	45	M	3 ^e secondaire	4	Producteur de riz
4	47	M	Analphabète	2	Producteur de riz
5	53	F	Analphabète	6	Producteur de riz

Ainsi, selon l'organisation de la population de Fort-Liberté, les producteurs de riz peuvent être localisés dans les composantes socio-économiques les plus vulnérables de la commune. Leur lieu de résidence se localise en plus grande majorité à la périphérie du centre-ville de Fort-Liberté. Les espaces pour les composantes vitales des services sociaux, tels que : les soins de santé, l'éducation, l'électricité, l'eau potable, les espaces récréatifs, sont presque inexistantes. Ils vivent généralement dans des zones à risque, des maisons précaires, etc. Cela s'explique par le faible développement du territoire haïtien, dont les zones rurales qui sont généralement affectées par l'absence ou manque des services sociaux et la présence de l'État.

Comme expliqué dans le 5^e chapitre, le manque de présence de l'État pour organiser le territoire de Fort-Liberté ne fait que créer des espaces pour une nouvelle forme de développement et de gouvernance qui s'appuie sur une importante accrue des ONG internationales. À travers ce modèle, après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, Fort-Liberté a bénéficié du projet AVANSE, un projet agricole. La catégorie des producteurs de riz de la présente étude faisait partie parmi les bénéficiaires de ce projet. J'ai travaillé pendant deux ans comme officier en hydrologie pour le projet, car il a adopté une approche de bassin versant. En tant qu'officier en Hydrologie, j'ai été chargé de recueillir des informations pour la mise en place d'une base de données hydro-climatiques à travers 10 stations de jaugeage et 10 stations hydrologiques sur 5 bassins versants pour comprendre la disponibilité de l'eau dans les rivières qui composent la zone d'intervention du projet. Les principaux objectifs de ce travail sont, entre autres, de faciliter de prendre des décisions judicieuses sur la problématique relative à la filière de riz et de faciliter la répartition équitable des ressources en eau entre les parcelles cultivables au profit des producteurs.

Ainsi, AVANSE était ma liaison précédente avec les riziculteurs, car chacun des riziculteurs sélectionnés pour la première catégorie de cette étude a des parcelles de production de riz près de la rivière principale de Marion. Ma responsabilité d'officier hydrologique m'a mis en contact direct avec les producteurs de riz, dans la mesure où j'étais aussi chargé de les expliquer comment fonctionne les bassins versants et comment le projet allait procéder pour distribuer l'eau dans les parcelles de riz. Non seulement ma

responsabilité dans le projet explique en partie ma relation antérieure avec les producteurs, elle a aussi accentué ma compréhension sur le rôle que joue les ONG, le non-encadrement des producteurs par l'État et comment se manifeste leur vulnérabilité face aux changements climatiques (sécheresses et pluies). La connaissance empirique des producteurs pour la recherche réside non seulement dans leur ancienneté à travers la production rizicole, mais aussi dans les relations qu'ils ont été développés en tant que bénéficiaires à certains projets dirigés par des ONG et leur connaissance empirique de façon générale sur l'organisation de la filière.

La deuxième catégorie de l'échantillon est composée de 4 cadres professionnels travaillant dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement à travers la commune de Fort-Liberté. La sélection des 4 répondants de cette catégorie se base généralement sur leur expérience dans le domaine agricole et environnemental dans le Nord-Est d'Haïti, mais surtout à travers le profil d'agronome qui assure l'encadrement technique des producteurs de riz dans le cadre du projet AVANSE. Sur les 4 cadres professionnels sélectionnés, 2 ont été détachés auprès des producteurs de Chalopin et les autres ont été détachés au profit des producteurs de Bedan dans le cadre du projet AVANSE. Ils sont tous des agronomes avec une moyenne d'âge de 40 ans. Contrairement aux producteurs, ils ont un niveau d'éducation plus ou moins élevé, puisqu'ils détiennent au moins un baccalauréat en agronomie. C'est aussi en partie sur cette base qu'ils ont été recrutés par le projet AVANSE entre 2013 et 2020 pour accompagner les riziculteurs bénéficiaires du projet. En dehors du projet, ils ont en moyenne 10 ans d'expérience de travail d'agronome senior dans les domaines agricole et environnemental à Nord-est. Comme mentionné ci-dessus, leur sélection est donc basée sur leurs qualifications globales dans le domaine de l'environnement à travers le Nord-est d'Haïti et leur expérience en tant agronomes encadreur dans le cadre du projet ANVANSE (voir le tableau 3.3 ci-dessous).

À l'instar des producteurs, le projet AVANSE constitué ma relation antérieure avec les répondants de la deuxième catégorie de l'échantillon du travail. Cette relation se situe spécifiquement dans le mode de rapport que moi et mes collègues de travail entretenions lors de l'exécution de ce projet. En dehors des rapports de camarades de travail, nous avons l'habitude de discuter théoriquement sur presque toutes les questions entourant la crise

socio-politique actuelle en Haïti car nous avons des formations académiques connexes. Ainsi, je suis convaincu que ces agronomes retenus ont suffisamment de connaissances empiriques et théoriques pouvant m'aider à mieux organiser mes idées relatives à l'organisation empirique du travail. D'où en partie les intérêts à travers lesquels se situent le choix des agronomes encadreurs du projet AVANSE pour faire partie intégrante de l'échantillon de la présente recherche.

Tableau 3.3 : Informations personnelles sur la catégorie des cadres professionnels

Participants	Âge	Sexe	Niveau d'ét.	Profession	Catégorie S.P	Ancienneté
1	39	M	Universitaire	Agronome	Cadre prof.	12
2	43	M	Universitaire	Agronome	Cadre prof.	12
3	41	M	Universitaire	Agronome	Cadre prof.	8
4	38	M	Universitaire	Agronome	Cadre prof.	7

Un espace habitable s'organise généralement autour d'une série de services sociaux qui favorisent le bien-être d'une population sociale donnée. Ces services s'inscrivent le plus souvent dans le cadre de politiques publiques permettant à l'État de bien organiser son territoire. Ils sont nombreux, mais les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'alimentation, de l'eau potable sont parmi les plus importants permettant l'attractivité et le bien-être de n'importe quel territoire. Ainsi, la troisième et dernière catégorie de l'étude est composée de représentants des principaux services sociaux qui composent globalement le département du Nord-est d'Haïti, notamment la commune de Fort-Liberté. Comme énuméré plus haut, il s'agit de la santé publique, de l'éducation, de l'urbanisme, de l'alimentation et de l'eau potable. Ils sont sélectionnés en fonction de leur importance dans la vie quotidienne des producteurs, permettant en partie de cerner leur niveau de

vulnérabilité en fonction du niveau d'implication de l'État haïtien dans la commune. Pour chaque service mentionné ci-dessus, nous avons rencontré et interrogé le représentant sur son lieu de travail afin d'avoir une idée générale sur le manque d'accès de la population de Fort-Liberté aux services sociaux de base.

La catégorie de représentants des services sociaux fait partie de la classe moyenne de la commune de Fort-Liberté. Comme la deuxième catégorie, les répondants qui composent la troisième catégorie de l'étude ont de bonnes connaissances dans les domaines de la santé, de l'éducation, l'urbanisme et de l'agronomie. Leur âge moyen est estimé à 42 ans, chacun est titulaire d'un diplôme universitaire et travaille dans l'administration publique et privée à Fort-Liberté depuis au moins 12 ans (voir le tableau 4.3 ci-dessous). Contrairement aux deux premières catégories, nous n'avons pas de liens antérieurs directs aux représentants des services sociaux. Toutefois, il convient de souligner que leur importance réside dans la connaissance qu'ils peuvent fournir permettant une meilleure compréhension de la construction de vulnérabilité socio-économique des producteurs de riz de Fort-Liberté.

Tableau 4.3 : Informations personnelles des répondants de la 3e catégorie

Participants	Âge	Sexe	Niveau d'ét.	Profession	Catégorie S.P	Ancienneté
1	44	F	Universitaire	Professeure	Cadre prof.	14
2	46	F	Universitaire	Infirmière	Cadre prof.	21
3	40	M	Universitaire	Agronome	Cadre prof.	2
4	37	M	Universitaire	Ingénieur	Cadre prof.	9

Ainsi, les deux dernières catégories peuvent être considérées comme des catégories socio-professionnelles et sont bien placées dans l'échelle socio-économique de la population de Fort-Liberté. Malgré des niveaux d'alphabétisation, de formation professionnelle et

académique relativement faibles du Nord-est, les personnes occupant des postes de direction dans les ONG et dans les bureaux publics et privés sont généralement éduquées que certaines autres catégories de la population de Fort-Liberté. Comme déjà mentionnées, elles ont un niveau professionnel acceptable, généralement titulaire d'un baccalauréat correspondant au profil d'emploi pour le poste concerné. Par conséquent, ces catégories ont des positions plus ou moins acceptables dans l'échelle sociale de Fort-Liberté par rapport à la première catégorie. La plupart des répondants de ces catégories résident dans le centre-ville de Fort-Liberté, ce qui implique dans une certaine mesure qu'ils ont accès aux différents services sociaux existants. Ils font donc partie de la classe moyenne de la commune, dans la mesure où, ils ont un salaire mensuel, avoir des compétences académiques et professionnelles et habitent dans des maisons répondant plus ou moins à certaines normes de la modernité. Malheureusement, cela témoigne en partie du fait que les résidents de Fort-Liberté soutiennent une forme d'inégalité socio-économique dans certains secteurs, comme c'est le cas à travers tout le pays. La prochaine section est consacrée à présenter les différentes techniques que la démarche va adopter pour collecter les données. Il sera aussi question de présenter l'ensemble des thématiques autour desquelles s'organisent les guides d'entretien.

3.4- Techniques de collecte de données

Selon Grawitz et al (1972), les techniques de recherche sont des applications à caractère scientifique en sciences sociales. Elles comportent l'ensemble des procédés opératoires rigoureux, bien cadrés susceptibles d'être utilisés et appliqués à n'importe quelle recherche. Ainsi, les techniques formelles de collecte des données dans le cadre de cette étude sont les groupes de discussion, des entretiens individuels et observations. Compte tenu de l'importance de la première catégorie de l'étude (producteurs de riz), le groupe de discussion est le plus important des techniques que nous avons utilisées permettant de collecter le maximum d'informations possibles suivant ce que cette étude cherche à comprendre. Dans l'idée de mieux préparer la collecte de données de terrain, nous avons élaboré 2 guides d'entretien. Le 1^{er} guide d'entretien est composé de 32 questions ouvertes et fermées. Les questions ouvertes sont parmi les plus importantes permettant une plus large compréhension de la démarche utilisée. Ces questions sont construites autour de

3 grandes thématiques. Il s'agit de l'économie des ménages, les producteurs de riz face aux responsabilités de l'État qui s'organisent chacune autour de 13 questions et les changements climatiques qui se composent de 6 questions clés. Le 2^e guide d'entretien a été élaboré autour de 25 questions ouvertes et fermées permettant de saisir la compréhension des cadres professionnels et les représentants des services sociaux sur la problématique autour de laquelle s'organise la construction de la vulnérabilité des producteurs de riz à Fort-Liberté.

La première thématique du guide d'entretien est composée par un ensemble de questions relatives aux informations personnelles des ménages, notamment leur tranche d'âge, statut matrimonial, niveau d'études, source de revenus, activité principale, niveau d'accès aux services sociaux et le niveau d'accompagnement de l'État. L'objectif principal de cette thématique est de soulever l'ensemble de questions à travers lequel les informations relatives à l'économie des ménages sont facilement identifiables. Donc, la 1^{re} série de questions de ce guide d'entretien s'organise globalement autour de l'économie des répondants de la 1^{re} catégorie de l'étude. La 2^e thématique est organisée par une série de questions associée à la production du riz de façon générale. En dehors des questions liées au niveau de rendement et la variété de riz cultivée, la commercialisation des rendements de riz, l'importance de la 2^e série de données est organisée autour des questions associées au niveau d'engagement de l'État via des programmes socio-économiques et politiques en faveur des producteurs. La 3^e et dernière série de questions pour sa part est organisée autour de la problématique des changements climatiques. C'est-à-dire, la compréhension des répondants sur le phénomène, absence de politiques d'adaptation, et comment ces changements via le manque d'accompagnement des producteurs de la part de l'État transforment-ils le mode de production des producteurs et leur cadre de vie. L'objectif principal de cette série de questions est de comprendre comment les phénomènes de sécheresse et de fortes pluies associés aux changements climatiques affectent le cadre de vie des producteurs à travers l'apparition de nouvelles maladies impactant négativement les pratiques de gardiennage des bétails et les plantations de riz à Fort-Liberté.

Il convient enfin de noter que les guides d'entretien sont de type semi-directif, car la plus grande majorité des questions qui les composent est largement préparée avant de rencontrer

les répondants. Ce type d'entretien nous a donné la possibilité d'ajouter des questions en rapport à ce que cherche à comprendre l'étude au fil de la conversation. Elles facilitent de circonscrire l'étendue d'informations que nous cherchons à comprendre sur l'exposition des producteurs de riz à Fort-Liberté face aux changements climatiques et la construction de leur vulnérabilité. Les techniques de collecte des données ne seront pas possibles sans avoir des stratégies permettant leur opérationnalisation. Par conséquent, à travers les lignes suivantes, nous allons présenter les différentes stratégies permettant une meilleure collecte de données de terrain de cette présente recherche.

3.5- Stratégie de collecte de données

Étant donné que la catégorie des producteurs est organisée autour des organisations communautaires, nous avons pris contact avec la direction de leurs organisations par courriel et par appel téléphonique afin d'établir le lien. Assistés par l'agronome Saint-Vil Pitherly, nous avons organisé une première rencontre d'information et de mobilisation le 12 décembre 2021 afin de les sensibiliser à l'intérêt et le contenu de la recherche. Comme mentionné ci-dessous, Pitherly est un agronome de formation que nous avons rencontré dans le projet agricole dénommé Appui à la valorisation du potentiel agricole Nord pour la sécurité économique et environnementale (AVANSE). Il travaille à titre d'agronome encadreur des agriculteurs dans le département du Nord-Est depuis l'année 2016 à nos jours. Depuis, il a pour mission dans différents projets, dont le projet AVANSE, d'accompagner les producteurs de banane, de riz, de pois et de cacao, afin de les doter des techniques appropriées susceptibles de favoriser la réussite de leurs objectifs agricoles.

L'agronome Pitherly a également participé à la restructuration des organisations des irriguant de Fort-Liberté (notamment à Chalopin et Bedan), où il a pu établir des liens socioprofessionnels avec certains producteurs et leurs zones de culture. C'est sur cette base qu'il a été recruté par AVANSE comme M&E/SIG specialist (suivi et évaluation en système d'information géographique). Ainsi, via un recensement agricole organisé dans le cadre du projet, Pitherly a pu construire une base de données contenant presque toutes les informations relatives aux activités agricoles des bénéficiaires du projet, notamment leurs noms complets, leurs âges, les coordonnées géographiques de leurs parcelles cultivées, leurs rendements, leur nombre d'enfants par ménage, etc. Puisque j'avais commencé à

travailler dans le projet une année après l'intégration de Pitherly, à l'instar des liens qu'il développe avec les producteurs via AVANSE, notre lien est d'ordre socioprofessionnel, car hormis de nos profils au projet, nous partageons très souvent d'autres choses associées aux réalités sociopolitiques globales d'Haïti et la nature des rapports politiques, économiques et commerciaux qu'elle développe aux pays occidentaux.

C'est en partie sur cette base qu'il a été recruté pour collecter les données liées à la première et troisième série de données dans le cadre de cette étude. Mais la raison sous-jacente à ce choix, outre sa connaissance du terrain d'étude, c'est que nous n'étions pas en Haïti en raison de la Covid-19 qui limitait les déplacements des ressortissants de différents pays. À cette époque, beaucoup de pays étaient confinés pendant plus d'un an sans grande activité de recherche de terrain. Les cours et presque toutes les autres activités académiques et de recherche ont été réalisées à distance via internet. Presque toutes les recherches à l'extérieur du Canada ont été suspendues, y compris celles de l'Université de Montréal. Étant donné qu'Haïti n'a pas été fortement touchée par la Covid-19, elle n'était pas restreinte à cette fin. Nous en avons donc profité de sa présence en Haïti pour assurer la collecte des données en notre nom. Sa sélection s'est appuyée non seulement sur sa relation antérieure et actuelle avec les producteurs, mais aussi sur ses connaissances, ses expériences de collecte de données au sein de certaines organisations internationales et en tant que chercheur. Ainsi, du 19 au 20 décembre 2021, dans une ambiance interactive, il a rencontré 10 riziculteurs et 4 représentants des services sociaux (santé, éducation, logement et alimentation), et a recueilli les données empiriques nécessaires à la recherche (voir le tableau 5.3 ci-dessous).

Tableau 5.3 : Nombre de groupes de discussion effectué pour la 1e catégorie de l'étude

Nbre G. de discussion	Date des G.D	Lieux	Durée des G.D
Groupe de D.1	19-12-2021	F.L (Chalopin)	48 minutes
Groupe de D 2	19-12-2021	F.L (Bedan)	1h04 minutes

Pour la 1^{re} catégorie, puisque notre terrain d'étude est divisé en 2 parties, nous avons aussi segmenté les producteurs de riz en 2 parties égales. Pour ce faire, en date du 19 décembre 2021, nous avons réalisé un 1^{er} groupe de discussion à Chalopin, l'une des localités réputées pour la production de riz à Fort-Liberté. Comme détaillé plus haut, il a été animé par agronome Pitherly pendant environ 48 minutes. À la même date, mais pour une durée d'une heure et 4 minutes, agronome Pitherly a aussi mené le 2^e groupe de discussion à Bedan, une autre importante localité de production de riz à Fort-Liberté. Avant le début des groupes de discussion, les répondants ont signé un protocole, à travers lequel ils ont donné leur consentement pour enregistrer les réponses, prendre des photos, etc. Ainsi, plus de 90 % des données sont enregistrées sur une carte de mémoire via un téléphone intelligent, mais il y a certaines données chiffrées qui ont été enregistrées sur des feuilles de papier afin de faciliter leurs interprétations. Vu que nous avons procédé à une analyse de contenu, nous avons aussi procédé à la retranscription des 2 groupes de discussion pour faciliter leur interprétation. Pour ce faire, nous avons écouté les audio sur un ordinateur, et via le logiciel Word, nous avons dactylographié toutes les réponses fournies par les répondants des groupes de discussion. La retranscription de ces groupes de discussion nous a pris plus d'une semaine et demie.

À l'instar de la 1^{re} catégorie, les cadres professionnels ont été informés par courrier électronique en précisant l'objet de l'étude et la nature des questions qui leur seront posées. En effet, après leurs réponses, afin de recueillir ces informations, nous avons organisé des rendez-vous individuels via la plateforme numérique zoom entre 7 et 8 février 2022 pour recueillir leurs points de vue sur la problématique autour de laquelle s'organise la recherche (voir le tableau 6.3 ci-dessous).

Tableau 6.3 : Nombre d'entretiens individuels réalisé pour la 2e catégorie de la recherche

Nbre d'entretiens	Date des entretiens	Lieu	Durée des G.D
1	7-02-2022	À distance	38 minutes

2	7-02-2022	À distance	47 minutes
3	8-02-2022	À distance	44 minutes
4	8-02-2022	À distance	1h09 minutes

Le tableau ci-dessus présente des informations relatives aux descriptions d'entretiens individuels pour la deuxième catégorie d'études. Pour cette dernière, nous avons interrogé 4 experts travaillant dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement, qui ont fourni des idées et des explications utiles pour la construction du cadre d'analyse de cette étude. Les entretiens s'étendaient sur une période de 2 jours allant du 7 au 8 février 2022. Comme mentionné dans la 3^e colonne du tableau, 4 cadres professionnels de la 2^e catégorie ont été interviewés à distance par le chercheur. Cela est dû par le fait que j'étais au Canada et la disponibilité mouvementée des répondants de cette catégorie par rapport aux travaux qu'ils font à Fort-Liberté. Lors de cet exercice d'échange individuel, chaque entretien a duré environ 50 minutes en échangeant sur les différents aspects qui facilitent la compréhension de la problématique sous étude. Toujours en rapport au protocole de consentement signé par les deux parties (répondants et chercheur) pour le respect des informations fournies, la totalité des entretiens a été automatiquement enregistrée par la plateforme Zoom puis envoyée directement à l'adresse courriel du chercheur afin qu'ils puissent être retranscrits pour analyse. Elles sont stockées dans un espace sécurisé sur l'ordinateur du chercheur comme c'était bien expliqué dans les documents rédigés pour l'obtention du certificat d'éthique lors des phases préparatoires à la collecte des données. Mais, il convient de souligner que certaines informations chiffrées ont été enregistrées sur des feuilles de papier afin de faciliter leurs interprétations.

La troisième et dernière catégorie, comme les deux premières, a été contactée par courriel afin de les expliquer précisément toutes les informations que cette étude cherchait à collecter afin de construire son cadre analytique. À travers le contenu de ces courriels, l'objet de l'étude et la nature des questions qui leur seront posées ont été précisés. En effet,

après leurs réponses, afin de recueillir ces informations, agronome Pitherly a organisé en date du 20 décembre 2021 des rendez-vous individuels pour recueillir leurs points de vue sur la problématique en rapport au manque de présence de l'État via la disponibilité des services sociaux à Fort-Liberté (voir le tableau 7.3 ci-dessous).

Tableau 7.3 : Nombre d'entretiens individuels réalisé pour la 3e catégorie de l'étude

Services sociaux	Date des entretiens	Lieu	Durée des entretiens
Éducation	20-12-2021	F.L	25 minutes
Santé publique	20-12-2021	F.L	25 minutes
Alimentation	20-12-2021	F.L	23 minutes
Urbanisme et logement	20-12-2021	F.L	31 minutes

Le tableau ci-dessus présente les informations relatives aux descriptions des entretiens individuels de la troisième et dernière catégorie de recherche. En effet, l'agronome Pitherly a interrogé 4 représentants des départements de la santé publique, de l'éducation, de l'alimentation et de l'urbanisme et du logement, qui sont responsables en partie les différents services sociaux constituant l'administration publique et privée de la commune de Fort-Liberté. En date du 20 décembre 2021, ils apportent des informations et des explications utiles pour comprendre les différents facteurs contribuant au manque de soutien de l'État aux producteurs, et comment leur vulnérabilité opère à travers l'espace de la commune. Contrairement aux deux premières catégories, les entretiens individuels de la dernière catégorie ont un temps de discussion moyen estimé à 26 minutes. Ces informations sont aussi enregistrées sur une carte de mémoire via un téléphone intelligent facilitant leur retranscription pour analyse. L'ensemble des processus autour duquel la collecte de données empiriques du travail est organisée étant réunis, il devient donc important de

présenter dans la partie suivante les outils qui permettront la présentation et l'analyse des données empiriques de la recherche.

3.6- Analyse et outils du traitement des données

L'analyse de contenu est une méthode d'analyse de données, généralement basée sur des données issues de méthodes qualitatives (Sabourin, 2009). Son fondement réside dans son soutien à la question de recherche et aux objectifs de n'importe quelle recherche scientifique (Sabourin, 2009). À travers ce soutien, les chercheurs tentent d'explicitier le contenu des témoignages, des textes, des communications afin d'en comprendre la portée interprétative en réduisant l'immensité des données qualitatives collectées dans le cadre d'un travail scientifique (Sabourin, 2009). Ce travail implique la construction et la mise en œuvre de règles et procédures analytiques qui confèrent à l'analyse de contenu un caractère objectif et permettent aux chercheurs d'aller au-delà de leur compréhension (Sabourin, 2009). Ainsi, l'analyse de contenu permet, dans une certaine mesure, d'inférer des connaissances à partir des textes (articles de presse, transcriptions de groupes de discussion, d'entretiens, etc.) ou d'images pertinentes à un objectif de recherche spécifique, en d'autres termes, d'interpréter le contenu (Sabourin, 2009).

Étant donné que la méthode de recherche mise en avant dans cette étude est d'ordre qualitatif, nous avons donc choisi l'analyse de contenu comme outil d'analyse afin de mieux structurer les témoignages des 3 catégories des personnes interrogées. Compte tenu de la complexité d'associer le contenu empirique du travail à son cadre théorique, nous analysons les contenus des groupes de discussion et des entretiens individuels en fonction d'une base théorique existante sur la filière de riz et certains facteurs qui expliquent la construction de la vulnérabilité en rapport au désengagement de l'État haïtien. L'option de l'analyse de contenu, largement utilisée dans les sciences sociales, est mieux appropriée pour l'élaboration du cadre empirique de cette étude, car elle offre la possibilité de traiter les informations et les témoignages de manière méthodique et approfondie afin d'avoir une meilleure organisation de l'ensemble du travail. En effet, cette analyse nous permettra d'évaluer la question directrice de la recherche et d'identifier les liens possibles entre la vulnérabilité socio-économique des producteurs de riz aux changements climatiques et la

responsabilité de l'État, en priorisant les liens explicatifs du processus de construction de la vulnérabilité selon Wisner en 2004.

Afin d'établir un lien entre le cadre théorique et empirique de l'étude, dans le chapitre d'analyse des données, nous produisons d'une part un bref historique pour comprendre l'impact de la libéralisation du marché de riz haïtien sur les producteurs de Fort-Liberté, en considérant les lignes explicatives du processus de construction de la vulnérabilité selon le modèle de PAR (Wisner, 2004). Ensuite, nous présenterons le projet Appui à la valorisation du potentiel agricole Nord pour la sécurité économique et environnementale (AVANSE) afin de comprendre la nature de l'impact d'un modèle de développement international basé sur l'implication des ONG au secteur agricole haïtien. Nous ferons en outre le lien avec les témoignages des producteurs, les cadres professionnels et représentants des services sociaux. À travers une grille d'analyse, nous procéderons à l'analyse de contenu des groupes de discussion et des entretiens individuels afin de bien cadrer l'essentiel de chaque réponse clé que compose l'ensemble de données de terrain. Pour ce faire, nous présenterons les discours et/ou témoignages des répondants en rapport aux questions clés qui forment l'essence du cadre empirique de la recherche. Cette présentation reprendra en créole haïtien nos échanges avec les interviewés, puis nous les traduirons en français en gardant l'esprit des propos tenus par ces derniers. En gardant la nature du rapport existant entre les variables qui composent le sujet, nous analyserons le contenu de ces discours en fonction des lignes explicatives du modèle de PAR de Ben Wisner (2004) relatives à la construction de la vulnérabilité.

3.7-Variables du sujet et leurs relations

Le sujet d'étude de cette recherche est composé de deux variables distinctes. Il s'agit de « la vulnérabilité de la population et les changements climatiques ». La première variable est composée des paramètres socio-économiques, politiques et commerciaux à travers lesquels la population haïtienne est affectée par la complexité des changements climatiques. Ces paramètres ont été décomposés en différents facteurs pour tenir compte de la vulnérabilité des producteurs de riz aux effets de la sécheresse, ainsi que de fortes précipitations associées aux changements climatiques. La composition explicative de ces facteurs a été faite en fonction des liens du processus de la vulnérabilité selon le modèle

Pressure and Release (PAR) de Ben Wisner (2004). À travers ce modèle, l'accent est mis sur les réalités politiques, économiques, sociales et commerciales qui rendent le peuple haïtien vulnérable. Les changements climatiques sont considérés comme une autre variable du sujet. Comme la première variable, dans l'esprit de cette étude, ils font l'objet des préoccupations sociales et politiques afin de mieux appréhender la réalité des gens vulnérables face aux phénomènes météorologiques extrêmes. Ainsi, la nature de leurs relations est d'ordre d'interdépendant. En effet, le comportement de l'un peut, vice-versa, affecter le comportement de l'autre. Autrement dit, dans un sens, la vulnérabilité de la population haïtienne peut exacerber certains des effets des changements climatiques. Par exemple, l'abattage excessif des arbres par la population haïtienne peut entraîner une augmentation de la température, des glissements de terrain et des inondations. Elle participe donc à la création des propres malheurs de cette population. À l'inverse, l'intensification des phénomènes météorologiques liés aux changements climatiques continue de créer ou d'accroître la vulnérabilité dans le monde, particulièrement dans les pays en développement, dont Haïti. Dans le chapitre suivant, il s'agira de comprendre le contexte d'exposition des riziculteurs aux changements climatiques à travers certains paramètres historiques, socio-économiques et politiques.

IV- CONTEXTE DE LA RECHERCHE

Ce chapitre vise à comprendre le contexte dans lequel la population haïtienne est exposée face à certaines conséquences des changements climatiques. Dans les lignes explicatives du processus de construction de la vulnérabilité du modèle de PAR de Ben Wisner en 2004, il développera l'origine historique de la dégradation de l'environnement en Haïti et montrera comment elle est associée à la vulnérabilité socio-économique de la population haïtienne. Il mettra également en évidence certaines généralités des indicateurs socio-économiques et politiques qui expliquent en partie le contexte d'exposition la population haïtienne, notamment celle de Fort-Liberté aux changements climatiques. Suivant la compréhension du modèle PAR, les lacunes du cadre juridique applicable à la gestion des risques de catastrophe en Haïti versus le modèle cubain seront mises en évidence afin de mieux comprendre les dimensions structurelles de l'exposition des producteurs de riz face aux changements climatiques.

4.1- Repères historiques de la dégradation de l'environnement en Haïti

Le niveau dans lequel Haïti est affecté par les changements climatiques a été expliqué dans divers efforts de recherche au cours des deux dernières décennies. Alex Bellande nous expliquait en 2015 comment le couvert forestier en Haïti est passé en moins d'un siècle (1625-1700) de 85 % à moins de 20 %. Vers les années 1700, pendant la période de la colonie française, les colons ont en partie défriché les plaines et les montagnes de l'ouest, du sud et du grand nord de l'île d'Haïti pour cultiver de l'indigo, du café, de la canne à sucre, du coton, etc. Par exemple, les 60 000³ tonnes métriques de bois exportées de la colonie de Saint-Domingue vers la métropole de 1770 à 1804 illustrent en partie ce vaste défrichement (Bellande, 2015). À l'époque, 5 des 17 produits d'exportation étaient des bois, mais les plus courants étaient des espèces d'arbres de Campêche, Cajou et Gayac (Bellande, 2015). Le bois servait à construire des bateaux, fabriquer des charpentes et des meubles pour répondre aux divers besoins de la métropole française liés à la division internationale du travail de l'époque. Vers les années 1800, 500 000⁴ hectares de terres

³ Ces données ont été tirées dans un documentaire scientifique titré « De Kiskeya à Haïti : *Mais, où sont passés nos arbres ?* », réalisé par Mario L. Delatour et recherche d'Alex BELLANDE, 2014.

⁴ Ibid.

avaient été déjà dénudés et la grande majorité des bassins versants et des rivières de la partie ouest de l'île connaissent une très forte érosion, associée à une augmentation du ruissellement et peu propice à l'infiltration pendant les périodes de fortes précipitations. La pratique d'abattage des arbres a été aussi utilisée vers les années de 1815 à 1825 par Jean-Pierre Boyer (chef d'État de l'époque) pour payer une partie de la dette de l'indépendance, qui a été imposée par le roi Charles X, gouverneur général de la France à l'époque, après la bataille de la guerre d'indépendance d'Haïti (Bellande, 2015). Sous l'effet de cette pratique, nous héritons initialement d'un pays défriché, dénudé, exposé à différents problèmes d'ordre météorologique. Outre les chiffres importants présentés par les travaux de Bellande (2015) qui démontrent en partie l'origine historique de la dégradation de l'environnement en Haïti, il convient aussi de noter que son travail désapprouve également certains travaux montrant que la couverture végétale en Haïti est estimée à moins de 3%. Il est important de faire remarquer que ces types de travaux s'inscrivent le plus souvent dans une logique de propagande créant la place à certains projets d'ONG qui ont souvent des solutions toutes faites aux problèmes environnementaux en Haïti, tout en ignorant leurs aspects socio-économiques et politiques. Cette réalité historique illustrée plus haut nous aide à comprendre, entre autres, les origines de la déforestation d'Haïti et l'exposition de son territoire aux diverses conséquences des changements climatiques.

Depuis, la pratique de la déforestation a continué de se répandre presque partout dans les zones rurales d'Haïti et continue d'avoir un impact négatif sur la couverture arborée d'Haïti, incluant un empiètement à grande échelle sur une grande partie des terres arabes. Mais cela a sans doute à voir avec l'incapacité de l'État haïtien à élaborer des plans liés à des politiques publiques pour protéger l'environnement naturel et améliorer les conditions de vie de la population rurale du pays. Car, dans le contexte actuel, la vulnérabilité socio-économique du cadre de vie de la population implique nécessairement la dégradation de l'environnement naturel d'Haïti, et inversement. Contrairement à d'autres pays de la Caraïbe, comme la République dominicaine, le territoire haïtien est désorganisé, car ses institutions étatiques structurelles ont des faiblesses quasi chroniques qui ne permettent pas l'organisation du pays sur le plan social, économique, commercial, politique ou même du point de vue culturel.

Jared Diamond (2005), cité par Bellande (2015) précise que par suite de préjudices subit l'environnement naturel de l'île d'Haïti (République D'Haïti et dominicaine) aux périodes des colonisations espagnoles et françaises (1492-1804), l'État dominicain a pu dans une certaine mesure restaurer et protéger son environnement à travers des politiques et des programmes publics. Face à cette problématique de l'espace environnemental du pays, l'État haïtien reste quasiment impuissant à ce jour. L'incapacité de l'État à protéger l'environnement naturel du pays réside dans une certaine mesure à travers la présence incohérente d'un cadre juridique et politique composé de lois, décrets, programmes, arrêtés municipaux et départementaux consacrés à l'organisation et la protection de l'environnement (MDE, 2003). En dehors d'autres problèmes liés à la problématique de l'environnement d'Haïti, elle est ainsi associée à d'importantes ambiguïtés et contradictions dans son cadre juridique qui empêchent sa bonne gestion (MDE, 2003). Ainsi, la situation critique des 30 unités des bassins versants haïtiens et leur gestion sont souvent ambigus, c'est-à-dire : flou institutionnel dans les attributions et les responsabilités, duplication et antinomie des stratégies au niveau des différentes institutions étatiques et manque d'une politique consensuelle clairement définie (MDE, 2003). Ces plans interpellent tous les appareils de l'État sur le besoin urgent d'élaborer des programmes de restauration pour les principaux bassins versants d'Haïti, qui n'a malheureusement pas encore été fait (MDE, 2003).

La détérioration de l'environnement d'Haïti n'est pas seulement le résultat d'un cadre juridique vague et incohérent, elle est aussi liée à des pratiques de l'époque coloniale (abattage des arbres pour faire place à d'autres cultures), la vulnérabilité socio-économique de la grande majorité de la population haïtienne et le manque d'engagement de l'État via des politiques publiques permettant l'harmonisation entre le cadre physique du pays et la population qui y habite. L'exposition d'Haïti aux changements climatiques associés en partie à la dégradation de son environnement physique est donc à l'origine de ce que Wisner (2004) appelle les causes profondes dans les lignes explicatives au processus de construction de la vulnérabilité, car l'abattage des arbres induit par les pratiques coloniales joue un rôle fondamental dans l'exposition physique de la population haïtienne face aux conséquences des changements climatiques. Nous avons également compris, par rapport aux réalités socio-économiques de la population, qu'elle n'est pas seulement faite partie

des causes profondes puisqu'elle s'inscrit également dans ce que les auteurs du modèle de PAR appellent des conditions d'insécurité liées à la survie des familles, dont leur niveau de revenus sont menacés. Les aspects historiques ne sont pas les seuls moyens qui peuvent expliquer l'exposition d'Haïti aux changements climatiques. Après une brève délimitation territoriale d'Haïti, du Nord-Est et Fort-Liberté à travers les lignes suivantes, il s'agira de comprendre comment les composantes physiques du territoire haïtien peuvent aussi affecter négativement certaines conséquences des changements climatiques.

4.2- Changements climatiques et composantes physiques d'Haïti

Parmi tous les facteurs qui caractérisent la complexité d'exposition d'Haïti aux changements climatiques, la morphologie de son territoire est également importante pour comprendre les dimensions de son exposition géophysique face à ces derniers. La superficie de la République d'Haïti est estimée environ à 27 750 kilomètres carrés. En général, son territoire est constitué de montagnes composées d'importantes pentes. Sur ses 10 départements géographiques, la grande majorité est constituée de montagnes ou de collines aux pentes prononcées. La bande Nord (départements du Nord, Nord-Est et Nord-Ouest) et la bande Sud (départements du Sud-Est, Sud, Nippes et Grand-Anse) sont les 7 des 10 départements géographiques d'Haïti qui sont entourés de vallées et de pentes abruptes. La morphologie du Nord-Est d'Haïti, notamment la commune de Fort-Liberté est héritée globalement de la morphologie de ce dernier.

Le département du Nord-Est est limité au nord par l'océan Atlantique, à l'ouest par les départements du Nord-Ouest et Artibonite, au sud par Plateau central et à l'est par la République dominicaine. Ce département est divisé en 13 communes, dont Fort-Liberté comme son chef-lieu (le terrain d'étude), 4 arrondissements et 36 sections communales. Nord-est a une superficie évaluée environ à 1625 km², une population de 393 970 habitants et une densité de 225 habitants en moyenne au km² (IHSI, 2012) (voir la figure 5.4).

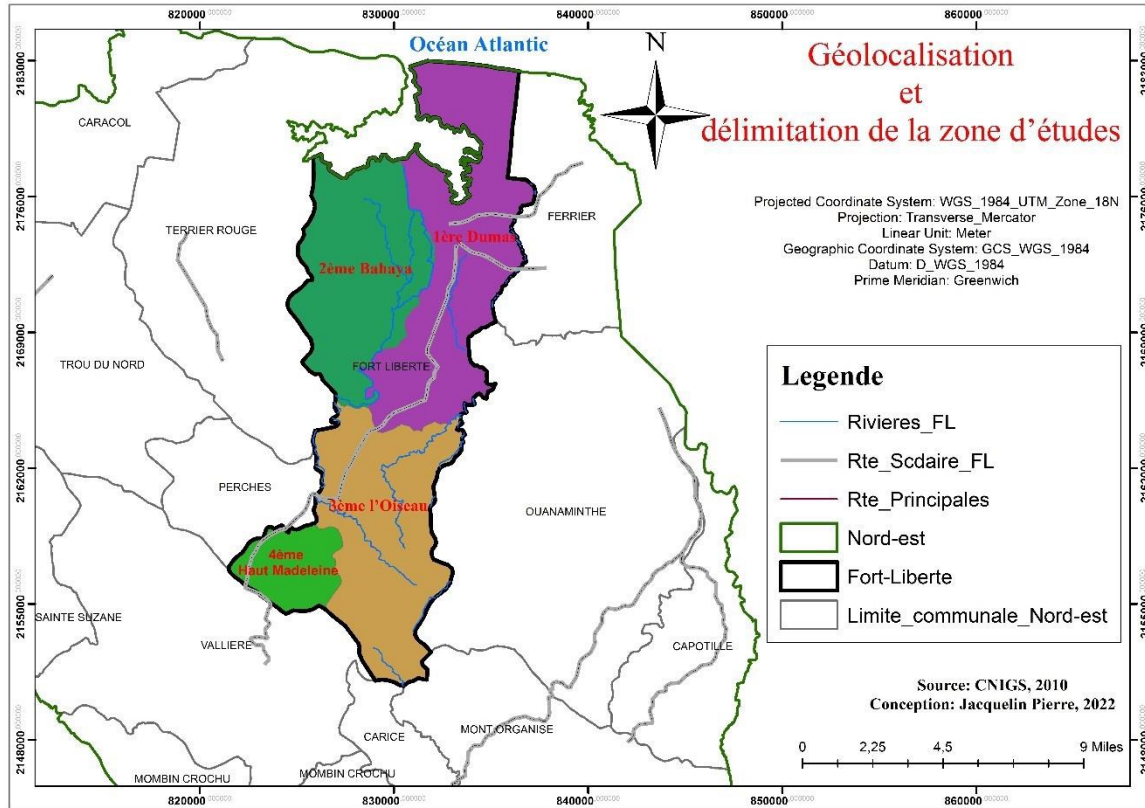
Figure 5.4 : Carte de la République d'Haïti



Source : Leclerc, 2010, cité par Jean, 2021, p.1

La commune de Fort-Liberté est délimitée au Nord par l'océan Atlantique, à l'est par les communes de Ferrier et Ouanaminthe, au sud par Vallière et Carice, au Sud-Est par Mont-Organisé, à l'ouest par Terrier-Rouge et au Sud-Ouest par les Perches. Parmi les 13 communes du Nord-Est, Fort-Liberté est limitrophe à sept d'entre elles, ce qui le place au centre du département. Il est subdivisé en quatre sections communales, dont la 1^{re} Dumas, la 2^e Bayaha, la 3^e l'Oiseau et la 4^e Haut-Madeleine comme la plus petite entité du découpage territorial d'Haïti. Fort-Liberté a une superficie évaluée environ à 237,7 km² et une densité de 134 habitants au km² pour une population de 34 434 habitants (IHSI, 2012) (voir la figure 6.4).

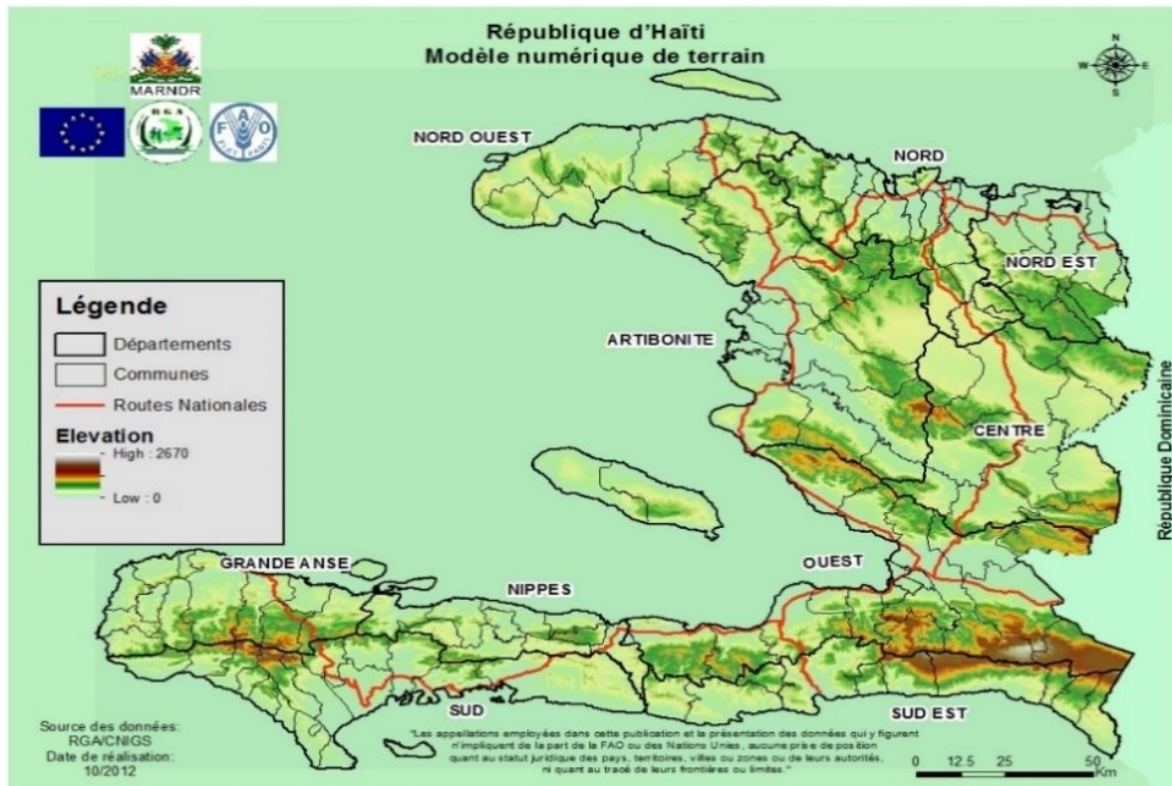
Figure 6.4 : Géolocalisation et délimitation de la zone d'études



Étant donné qu’Haïti est une île, elle contient une interface côtière entourée d’eau de presque tous les côtés de son territoire. Une partie considérable de son territoire est baignée par l’océan Atlantique, la mer des Caraïbes et la baie de La Gonâve. L’interface côtière du pays expose fortement les zones basses aux risques d’élévation du niveau de la mer en raison de la fonte des glaciers associée aux conséquences des changements climatiques. À l’exception des altitudes plus basses proches de la mer, la hauteur moyenne des montagnes d’Haïti est d’environ 180 mètres, avec un maximum d’environ 2700 mètres enregistré dans le Massif de la Selle entre le département de l’Ouest et du Sud-Est (MARNDR, 2009). Le territoire d’Haïti dans son ensemble est traversé par 30 grands réseaux hydrographiques et/ou bassins versants qui l’exposent davantage face aux périodes pluvieuses, dans la mesure où l’écart moyen entre les vallées des montagnes haïtiennes est d’environ 330 mètres (MARNDR, 2009). Or, les plaines ne couvrent que 20 % de la superficie terrestre du pays, où la majeure partie de son territoire, soit 80 %, est constituée de collines escarpées et de montagnes. Le fait que les deux tiers des montagnes présentent une pente de plus de 20 % constitue une barrière naturelle à l’implantation humaine et à l’agriculture,

mal mécanisée et endommagée par la déforestation et l'érosion héritée des pratiques coloniales. Cet aspect géophysique du territoire d'Haïti intensifie grandement les conséquences des changements climatiques, car l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des précipitations, l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation des périodes sèches peuvent grandement affecter divers secteurs structurants en Haïti, en particulier le secteur agricole (voir la figure 7.4).

Figure 7.4 : République d'Haïti et sa structure géomorphologique



Source : MARND, 2009⁵

La vulnérabilité d'Haïti aux conséquences des changements climatiques s'explique aussi plus généralement par l'augmentation des phénomènes météorologiques, notamment la

⁵ Cette carte est tirée dans un document intitulé « ATLAS AGRICOLE D'HAÏTI », rédigé en 2009 sous la direction du Ministère des Ressources Naturelles et du Développement Rural en partenariat avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union européenne et le Recensement Général de l'Agriculture. Elle présente surtout le niveau montagneux d'Haïti en utilisant un modèle numérique de terrain récent afin de voir les différentes chaînes de montagnes du pays et les pourcentages de leurs pentes.

fréquence des précipitations et de la sécheresse. Malgré sa participation négligeable dans la production des gaz à effet de serre, Haïti a été l'un des pays les plus exposés aux risques climatiques dans la Caraïbe entre 1993 et 2012, selon le modèle d'indice de risque de German Watch 2014 (Fleurant, 2020). Cette augmentation ne fait qu'intensifier et mettre plus en danger les pays dits sous-développés, notamment Haïti par rapport à ses caractéristiques de vulnérabilité tant du point de vue socio-économique et naturel. Ici, Haïti, en tant que pays moins développé, peut être considéré comme une victime du système économique mondial, où les pays du Nord global participent constamment à l'augmentation des gaz à effet de serre.

La période de 1993-2012 a été identifiée comme l'une des plus touchées par les événements climatiques extrêmes (Fleurant, 2020). Plus de 59 événements atmosphériques extrêmes, en particulier des cyclones, ont tué en moyenne 308 personnes par an et coûté environ 212 millions de dollars, représentés environ 9,8 % de son PIB (Fleurant, 2020). Ainsi, Haïti a récemment connu plus de 125 cyclones au cours d'une période de six ans allant de 2014 à 2020 (Calmont *et al.*, 2015). Ces périodes ont également connu d'importants épisodes de sécheresses et d'inondations causées par de courtes périodes de fortes précipitations, l'érosion des sols, la salinisation des nappes phréatiques, l'assèchement des réseaux hydrologiques, etc. (Fleurant, 2020). Les différents phénomènes météorologiques associés à des cyclones, sécheresse, courts épisodes de pluies de forte intensité se situent dans ce que le modèle de PAR appelle les aléas. L'exposition d'Haïti à ces derniers se situe à travers les conditions d'insécurité créées par les endroits dangereux relatifs aux composantes territoriales, aux bâtiments et aux infrastructures non adaptées à l'environnement naturel de son territoire. Le passage de ces phénomènes devient catastrophique sous l'effet de l'incapacité de réponse des personnes exposées aux chocs. Selon le modèle de PAR, le plus important à comprendre ici, c'est qu'Haïti est considérée comme l'une des victimes des déséquilibres climatiques causés par l'augmentation des gaz à effet de serre, dont les pays développés portent la principale responsabilité. Il convient de noter que le déséquilibre de l'atmosphère terrestre augmente les indices socio-économiques de la vulnérabilité d'Haïti et ne fait que renforcer son exposition aux différents risques liés aux changements climatiques.

4.3- Généralités et indices de vulnérabilité socio-économique en Haïti

Comme développé dans l'introduction à la problématique de la recherche, la vulnérabilité du peuple haïtien se trouve également dans les rapports de pouvoir existant entre Haïti et certains pays occidentaux. Ce mode de relation a sans doute des racines historiques remontant à la période coloniale. D'un point de vue socio-économique, Haïti est connu comme l'un des pays les plus inégalitaires des îles de la Caraïbe, affectant son processus de développement postindépendance. Selon Lucien (2007), la première occupation américaine est considérée comme l'une des principales raisons de la vulnérabilité d'Haïti. Sous l'influence de 19 années d'occupation militaire, économique et politique, le pays a connu de profondes mutations, affectant négativement la dynamique de la production agricole, l'environnement physique (déforestation accrue) et la centralisation de l'État. Il a ensuite connu une longue période de dictature (1957-1986) qui, à l'instar de l'occupation américaine, a eu un impact socio-économique, politique et environnemental négatif sur l'organisation d'Haïti. Après cette longue période de dictature, Haïti a enregistré des changements dans son système politique et économique, influencés dans une certaine mesure par la pression populaire et aussi sur l'influence de la communauté internationale.

Ce changement a donné naissance à la démocratie en tant que système politique, renforçant ainsi le système économique capitaliste déjà existant par la libre concurrence et le renforcement du modèle occidental de développement. Il faut noter que ce changement a été fortement combattu par une grande partie de la classe politique, ce qui a plongé le pays dans l'instabilité politique et une crise économique prolongée, renforçant la dépendance d'Haïti à l'égard de la planification politique, économique et commerciale internationale. Depuis lors, à travers le Programme d'ajustement structurel (PAS), l'État haïtien dépeint comme mauvais gestionnaire et sa mission de soutien à la population haïtienne a été détournée, plaçant du coup le pays sous le contrôle des Occidentaux, notamment des États-Unis. Les différents services sociaux encadrant le bien-être du peuple haïtien sont en déclin continu, puisque, selon les lignes explicatives du modèle de PAR, les politiques d'ajustement structurel sont largement considérées comme responsables du déclin des services sociaux de santé et d'éducation et, du coup considéré, comme l'une des importantes causes profondes de la vulnérabilité des pays moins avancés dont Haïti.

Ainsi, « Haïti supporte de longues suites de violences politiques et d'instabilité chronique nourries par les inégalités et les disparités économiques » (Fleurant, 2020, p.62). Ces pratiques ont entraîné la division, la pauvreté, l'inégalité, l'instabilité politique et un écart de richesse prononcé entre riches et pauvres au sein d'une même population (Fleurant, 2020). Les structures socio-économiques d'Haïti, notamment en milieu rural, sont négatives de l'amont à l'aval, ce qui ne cesse d'exacerber les souffrances de sa population. Après le passage des tremblements de terre du 12 janvier 2010 et celui du 14 août 2021, les différentes périodes de sécheresse, de fortes pluies, les retombées de la covid-19 et la crise politique actuelle, la situation de misère d'Haïti sont, depuis lors, intensifiées. En plus des facteurs mentionnés ci-dessus, le rapport de pouvoir entre le gouvernement haïtien et les Occidentaux (comme les États-Unis) a créé plus d'espace pour le modèle de développement international imposé à Haïti depuis 1986. Le résultat de ce rapport de pouvoir ne fait que fragiliser le cadre de vie de la grande majorité des Haïtiens. En effet, les organisations non gouvernementales deviennent pérennes et fournissent un ensemble de solutions toutes faites aux problèmes d'Haïti sans avoir transformé la vulnérabilité socio-économique, environnementale et politique du pays. Cette tendance fait d'Haïti le pays le plus pauvre de l'hémisphère nord, avec un PIB par habitant de 756 dollars américains et un taux de croissance projeté de -3,37 % en 2020 (Banque mondiale, 2020). On peut citer le cas du Guatemala, dont son taux de croissance est estimé à 3,8 %, bien supérieur à celui d'Haïti au cours de la dernière décennie (Banque mondiale, 2020).

Selon les données de la Banque mondiale de 2015, cité par Fleurant, 2020 à la page 16, « la structuration de l'économie haïtienne repose sur le secteur primaire à 28 %, sur le secteur secondaire à 17 % et sur le secteur tertiaire à 55 % ». Deux Haïtiens sur cinq dépendent du secteur agricole, en particulier de l'agriculture principalement utilisée dans les zones rurales à petite échelle (Banque Mondiale, 2020). L'économie du pays est basée sur l'industrie tertiaire, où se concentre la vie quotidienne de la majorité de la population haïtienne (Banque Mondiale, 2020). Or, en termes de valeur ajoutée, le taux de croissance annuel du secteur agricole en 2020 est estimé à -1,3 % (Banque Mondiale, 2020). Cette valeur a beaucoup baissé par rapport aux manques à gagner d'aujourd'hui dans les activités agricoles d'Haïti. La régression des activités agricoles est en quelque sorte liée aux problèmes météorologiques, politiques et socio-économiques que connaît Haïti depuis des

décennies. On arrive aussi à comprendre que l'augmentation incontrôlée de la croissance démographique de la population haïtienne n'est pas sans conséquence sous la nature d'exposition d'Haïti aux changements climatiques.

La croissance démographique d'Haïti est l'une des plus élevées des Caraïbes, dans la mesure où en 2020 elle était évaluée à 1,2 contre 1,0 pour la République dominicaine et 0,4 pour la Jamaïque de la même année (Banque mondiale, 2020). Cependant sa croissance économique n'a cessé de décliner au fil des ans, dans la mesure où elle a été évaluée à 0,4 en 2019 et a connu une chute évaluée à -0,7 pour l'année fiscale (2021-2022) (Banque Mondiale, 2022). Ce déséquilibre est aussi le résultat de la période d'instabilité en Haïti de 1986 à nos jours, qui a conduit le pays le plus souvent enlisé dans des crises économiques récurrentes. Dans le sens malthusien du terme, un pays dont la croissance démographique augmente malgré des paramètres économiques en déclin, qui souffre souvent de crises politiques récurrentes ne fait que créer ou exacerber la vulnérabilité de sa population. L'exposition d'Haïti face aux changements climatiques peut s'expliquer en partie par l'augmentation rapide de sa population. Elle est toutefois associée aux résultats du manque de responsabilité de l'État favorisant la structuration des activités économiques éliminant le chômage et la misère au sein de la population. Ici, Boserup (1996), contrairement à la théorie malthusienne, nous amène à comprendre que la croissance démographique peut être aussi considérée comme une source de richesse de n'importe quel pays tout dépend de l'intérêt économique de l'État à organiser son pays afin de diminuer les dangers d'exposition. Il reste donc à l'État haïtien d'organiser le territoire du pays afin de diminuer les dangers auxquels s'exposent les secteurs structurants d'Haïti, notamment les producteurs de riz à travers le secteur agricole haïtien.

Bien qu'Haïti soit composée de 10 départements, 42 arrondissements, 145 communes et 571 sections communales, la grande majorité des pouvoirs politiques est concentrée dans la capitale haïtienne, Port-au-Prince. La vulnérabilité d'Haïti se situe également dans la répartition inégale des pouvoirs sur le territoire national. Le pays est dans une logique de centralisation et en aucun cas l'espace rural haïtien ne peut prendre des décisions qui peuvent favoriser son organisation et son développement. À ce titre, l'espace se caractérise par un manque de développement marqué par rapport aux espaces urbains du pays,

entraînant une marginalisation environnementale et économique favorisant de fortes inégalités socio-spatiales. Selon « le coefficient de GINI, Haïti se classe 144^e rang sur 189 pays évalués dans l'indice d'inégalité de genre de 2017 avec un coefficient de 0,601 ¹⁷ » (Banque mondiale, 2020, p.16). Or, selon la première ligne explicative du modèle de Wisner (2004), les personnes économiquement défavorisées qui vivent généralement dans des espaces marginaux sont souvent sans importance pour ceux qui détiennent le pouvoir économique et politique, et sont donc négligées et exposées à une exposition croissante aux catastrophes ou aux risques environnementaux et deviennent du coup plus vulnérable.

Les populations rurales sont mal équipées en termes d'infrastructures de base et d'institutions. Selon Théodat (2013), plus de 85 % des services sociaux, ressources humaines et professionnelles, infrastructures, etc. sont concentrés dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. L'organisation et la dynamique de l'ensemble du pays sont fragilisées, et créent, entre autres, un déficit d'éducation, de formation professionnelle et universitaire lié au manque d'investissement de l'État central en milieu rural. Ainsi, l'espace rural haïtien devient un espace répulsif par son manque d'activités économiques et une augmentation continue de son taux de chômage évalué à plus de 45 % en 2019 (Banque mondiale, 2020). Les jeunes sont particulièrement touchés par ce problème puisque plus de 57 % de la population haïtienne a moins de 25 ans (Banque mondiale, 2020). En conséquence, les jeunes qui résident dans des zones rurales d'Haïti se rendent souvent dans les centres urbains du pays et dans d'autres pays de la région en quête du mieux-être. Ceux qui restent n'ont d'autre choix que de vivre en partie aux dépens de la nature (abattage d'arbres pour produire du charbon de bois, etc.) et participent fortement aux changements démographiques rapides que connaît Haïti. Cela ne fait qu'exacerber l'urbanisation de Port-au-Prince, car il concentre plus de 85 % des ressources du pays (Théodat, 2013). Cette concentration, incluant la pression démographique, ne fait qu'exacerber la vulnérabilité de la zone métropolitaine, conduisant à une expansion territoriale mal planifiée de cette dernière. C'est ce qui explique en partie la catastrophe engendrée par les conséquences du tremblement de terre de 12 janvier 2010 à Port-au-Prince. En réalité, les habitants des zones rurales d'Haïti sont souvent plus vulnérables et

donc plus exposés aux effets des changements climatiques. Même quand il n'existe pas de données spécifiques récentes qui peuvent expliquer en profondeur la vulnérabilité socio-économique du Nord-Est, mais, en termes d'inclusion financière, de pauvreté, d'exposition à la sécheresse et aux précipitations, manque d'infrastructures et de services sociaux (écoles, eau potable, logement, alimentation, hôpitaux, etc.), il est l'un des plus pauvres des dix départements d'Haïti, avec des taux d'extrême pauvreté atteignant plus de 50 % de sa population (IHSI, 2012). Comment se manifeste spécifiquement cette vulnérabilité socio-économique à Fort-Liberté ?

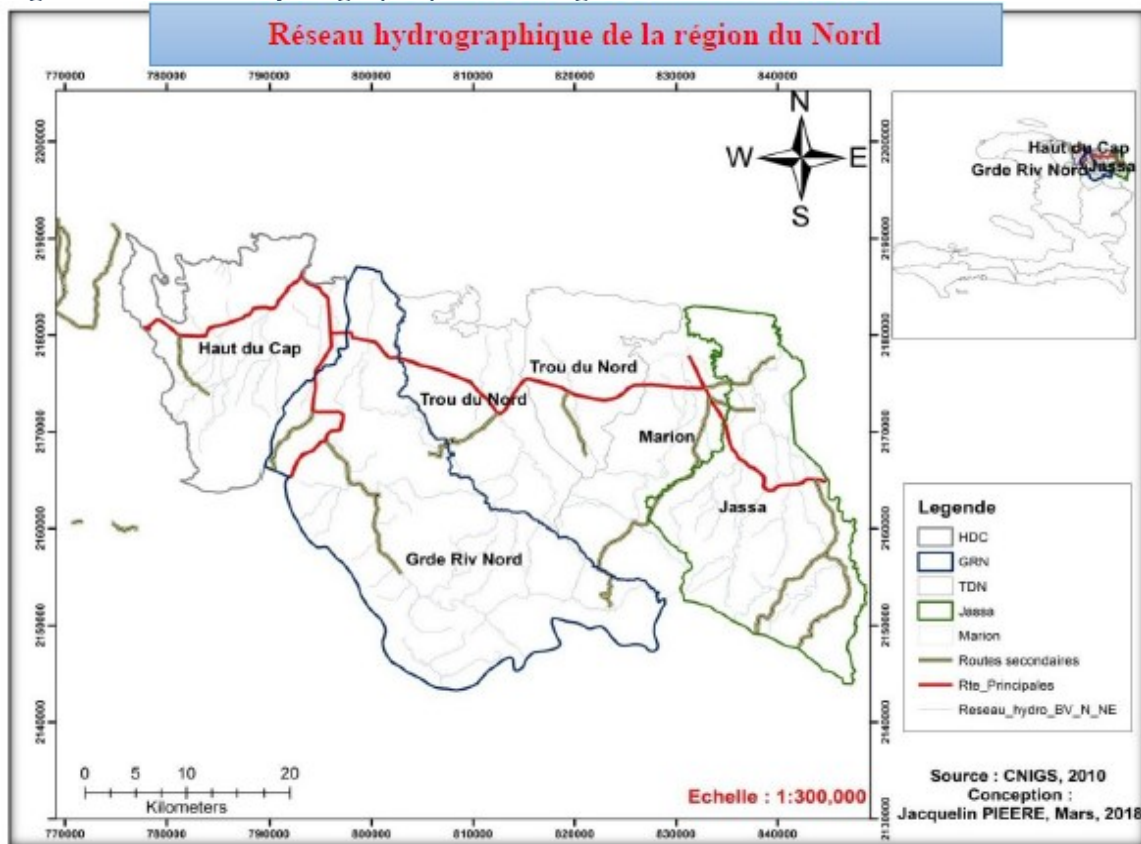
4.3.1- Spécificités des indices de la vulnérabilité socio-économique de Fort-Liberté

En termes d'activités publiques et privées, la commune de Fort-Liberté joue le rôle central dans le département du Nord-Est d'Haïti. Il abrite la quasi-totalité des services sociaux de base et des infrastructures disponibles dans le département. Cependant, il n'est pas la ville la plus dynamique du Nord-Est en termes des activités économiques. C'est Ouanaminthe, vu sa proximité territoriale avec la République dominicaine, qui est la commune la plus dynamique et importante sur le plan financier et économique dans le département du Nord-Est. Son importance est en partie associée aux résultats du partage de la frontière terrestre avec la République dominicaine incluant des échanges commerciaux enregistrés dans le marché binational partagé entre les deux pays. Ce marché est considéré comme le plus grand de toute la région du Nord, car il rassemble presque tous les principaux grossistes, détaillants et semi-détaillants de l'Artibonite, du Haut Plateau central et du Nord deux fois par semaine. La recette fiscale de cette commune contrairement à Fort-Liberté, est très importante, au point où elle est placée au 24e rang sur 145 des communes qui composent le territoire haïtien. La principale activité génératrice de revenus à Fort-Liberté reste en majeur parti les activités agricoles associées à la pêche, l'élevage libre et la culture de pois, maïs, arachides, bananes, la production de riz pour ne citer que ceux-là.

Même si nous n'avons pas pu trouver de travaux scientifiques spécifiques sur la vulnérabilité socio-économique des habitants à Fort-Liberté, depuis 2008, on assiste à un déclin systématique des terres agricoles et des cultures qui constituent l'activité économique de la commune. Depuis la même année, la surface agricole de Fort-Liberté (estimée à plus de 70 % de son territoire) a diminué de plus de 20 % presque tous les 5 ans (MARNDR, 2010). La part irriguée de cet espace agricole est estimée à environ 19 % (MARNDR, 2010). Outre le peu d'attention portée par l'État au secteur agricole de la commune, celui-ci est aujourd'hui presque totalement inorganisé du fait du manque de main-d'œuvre, de commercialisation et de ressources en eau conduisant à une baisse de productivité des cultures de riz, de maïs, d'arachides, de pois, etc. (MARNDR, 2010). Selon les données de 2010 du ministère haïtien de l'Agriculture, plus de 83 % de la population de Fort-Liberté dépend de l'agriculture sur le plan alimentaire et économique. Ces cultures ne sont pas les seules qui sont en déclin dans le secteur agricole de la commune. Les activités de l'élevage associées aux bovins, caprins, porcins, etc. connaissent aussi une diminution de production varie entre 10 et 20 % depuis l'été 2008 (MARNDR, 2010). Basées à plus de 80 % sur le secteur agricole, les activités génératrices de revenus d'une grande partie de la population à Fort-Liberté (notamment les producteurs agricoles) sont en proie à une difficulté socio-économique et politique très importante. Cette pauvreté, associée en partie au déclin des activités agricoles, a généré deux problèmes majeurs. Il s'agit d'une intensification d'abattage des arbres protégeant les bassins versants à Fort-Liberté pour la production de charbon de bois, et le déplacement massif des gens constituant la main-d'œuvre agricole communale vers la République dominicaine et les grandes villes d'Haïti en quête du mieux-être. Cependant il convient de noter qu'en plus des autres contraintes soulignées ci-dessus, la pratique de déforestation Fort-Liberté ne fait que rendre son territoire plus vulnérable d'un point de vue hydro-climatique.

La commune de Fort-Liberté se localise à travers l'un des plus grands réseaux hydrographiques d'Haïti. Il s'agit du plus grand réseau hydrographique de toute la région du Nord qui contient les bassins versants de la Grande-Rivière-du-Nord, du Haut-du-Cap, de Trou du Nord, de Jassa et de Marion (voir la figure 8.4).

Figure 8.4 : Réseau hydrographique de la région du Nord



Mais les données hydro-climatiques de Fort-Liberté concernent prioritairement le bassin versant de Marion, parce qu'il est le bassin versant à travers lequel se localise spécifiquement la commune ou le terrain de l'étude. Son réseau hydrographique se compose de la rivière de Boquette, de Rabbit, de Lamatry et de Marion comme la principale rivière qui traverse presque tout le territoire de Fort-Liberté. À l'instar de presque toute la République d'Haïti, les données hydro-climatiques de Fort-Liberté sont éparpillées dans plusieurs institutions distinctes c'est-à-dire, à la Mairie, au ministère de l'Agriculture d'Haïti à travers la Direction départementale agricole du Nord-Est (DDANE) et certaines organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine agricole et de l'environnement dans la région. Ce qui complique un peu la tâche à présenter ces données pour la commune de Fort-Liberté. Toutefois on note des initiatives récentes, comme le projet AVANSE/USAID, un projet agricole qui a adopté une approche de bassin versant, afin d'avoir une idée sur la disponibilité de l'eau souterraine et en surface des rivières et la quantité de pluies qu'enregistre la commune. Pour ce faire, le projet a procédé à l'installation de deux pluviographes modernes et deux stations de jaugeage sur chacun des

cinq bassins versants d'intervention, dont Marion. Nous avons donc utilisé ces données pour avoir une idée sur le comportement climatique et hydrologique de Fort-Liberté. En effet, de mars 2016 à février 2018, la rivière de Marion émet un débit moyen mensuel évalué à 0,31 m³/s sur les 27 mesures⁶ prises durant la période. Elle a reçu de l'autre côté, une précipitation moyenne de 88,2 mm de pluie et une température moyenne mensuelle évaluée à 26⁰C pour la période allant de février 2017 à février 2018 (AVANSE, 2018). Ce qui laisse comprendre dans une certaine mesure que les composantes physiques de l'environnement de Fort-Liberté protégeant son sol ne semblent pas être en bon état. Fort-Liberté supporte en partie un problème hydro-climatique empêchant l'harmonisation des composantes physiques de son environnement physique.

Le couvert végétal de Fort-Liberté consistait en une combinaison d'espèces fruitières et forestières. Aujourd'hui, la quasi-totalité de ces espèces a en partie disparu à cause de l'abattage des arbres pour produire des charbons de bois et autres. Toutefois, dans un projet de reboisement coordonné par PADF en 2004, certaines zones ont été reboisées. La majorité des espèces fruitières sont en grande majorité remplacées par une espèce d'arbre reconnais sur le nom scientifique d'acacia⁷. Malgré l'implémentation de ce projet et bien d'autres encore, une importante partie de l'environnement physique de la commune reste jusqu'aujourd'hui dénudée. Ce qui entraîne, lors des averses, l'intensification du ruissellement au détriment de l'infiltration rechargeant la nappe phréatique et l'augmentation de l'érosion de l'amont à l'aval des espaces cultivables à Fort-Liberté. Les espaces reboisés en acacia peuvent faire plus de mal que de bien aux habitants car c'est une espèce invasive qui prend plus d'espace et consomme plus d'eau pour sa croissance. À mesure que l'abattage des arbres s'intensifie, les terres arables deviennent arides et, d'une certaine manière, augmentent la vulnérabilité socio-économique de certains résidents à Fort-Liberté et les rendent plus vulnérables aux impacts des changements climatiques.

⁶ Ces données ont été mesurées de façon hebdomadaire avec une méthode ponctuelle de micro-moulinet.

⁷ Cette espèce d'arbre est aujourd'hui en plus grande quantité dans les communes de Ouanaminthe et de Fort-Liberté. D'après les informations que nous avons recueillies auprès de certains ménages, la dissémination de cette espèce d'arbre dans le département est le résultat d'un projet mené par PADF en 2004 afin de reboiser globalement le département du Nord-Est.

Outre les problèmes du secteur agricole, le manque d'infrastructures et de services sociaux de base décrit empiriquement au chapitre 5 peut également expliquer la vulnérabilité socio-économique de la population de Fort-Liberté. En termes d'infrastructures liées aux institutions sanitaires, aux pharmacies, aux écoles primaires, secondaires et professionnelles, aux centres sportifs, etc., la commune semble-t-elle mal équipée pour garantir le bien-être de ses habitants. Son territoire géographique étant organisé administrativement par 4 sections communales, la 2^e Bayaha, où se situe le centre-ville, bénéficie de la quasi-totalité des infrastructures et des services sociaux contre les autres espaces qui composent le territoire de la commune. Elle accueille la quasi-totalité des écoles secondaires, primaires et professionnelles, et plus généralement des institutions publiques et privées. Les 3 autres sections, correspond à plus de 75 % du territoire de la commune, restent largement enclavées en termes d'infrastructures et de services sociaux. Selon une enquête menée en 2010 par le ministère de l'Agriculture sur les zones rurales d'Haïti, elles n'ont pas d'écoles secondaires et professionnelles, et il n'y a aucune institution publique ou privée de quelque nature que ce soit qui puisse servir la population. La grande majorité de la population de ces 3 sections communales a un accès limité à l'eau potable, puisque 25 % de la population totale ayant accès à l'eau potable vit en plus grande majorité dans le centre-ville et les restes, selon l'endroit où ils vivent, s'approvisionnent le plus souvent en eau à la rivière Marion.

La grande majorité du territoire de Fort-Liberté reste non organisé en termes d'accès à l'électricité, aux banques commerciales, bureaux de la poste, postes de police, lieux de loisirs, tribunaux de paix, stations-service, bibliothèques, routes et d'écoles publiques et privées. Les habitants des zones périphériques du centre-ville de Fort-Liberté, notamment les producteurs agricoles habitent dans des localités vulnérables et du coup plus exposées aux effets des changements climatiques. Ainsi, à travers précisément ses périphéries géographiques, Fort-Liberté est visiblement l'une des communes du Nord-Est les plus inégalitaires et vulnérables socio-économiquement dans le département du Nord-Est d'Haïti. Sa population fait donc partie de plus de 58 % de la population rurale d'Haïti qui vit sous le seuil de pauvreté avec moins de 2 dollars américains, et 24 % de ce total vit sous le seuil d'extrême pauvreté avec moins de 1,25 dollar américain, soit moins de 100 gourdes haïtiennes par jour (Borde et *al.*, 2015). Ici, à travers les lignes qui suivent, il est important

de comprendre l'organisation structurelle de l'État face aux gestions de risque de catastrophes en Haïti.

4.4- Cadre légal applicable aux gestions de risque en Haïti

4.4.1- Cadre normatif

Haïti ne dispose pas de cadre juridique spécifique définissant la gestion des risques et des catastrophes. Dans le cadre de ce travail de recherche, nous n'avons trouvé aucune loi, décret-loi ou arrêté spécifique à la gestion des risques de catastrophe. Cependant, conformément à la loi mère de la République d'Haïti, celle-ci dispose généralement d'un ensemble de lois, décrets et arrêtés dédiés à la protection de l'environnement haïtien de façon générale. Prenons l'exemple du code rural haïtien de 1826 sur la présidence de Jean Pierre Boyer. C'est le premier cadre normatif ou juridique pour protéger presque toutes les composantes de l'environnement haïtien. Il stipule, entre autres, dans ses articles de 91 à 102 la protection du milieu naturel d'Haïti contre l'abattage des arbres et les mesures préventives, dans les articles de 62 à 81 la protection des sols, dans les articles de 338 à 347 la protection des forêts et dans les articles de 131 à 150 protégeant la disponibilité de l'eau en surface et souterraine. Avec le changement du régime politique de 1986, la constitution de 1987 a consacré un chapitre lié à la protection de l'environnement haïtien, particulièrement le chapitre II du titre XIX dans les articles 253 et 256. Hormis d'autres lois, décrets ou décrets-lois portant sur les questions d'urbanisme, la constitution haïtienne a servi de base au premier document normatif protégeant l'environnement haïtien. Il s'agit de la loi du 12 octobre 2005 portant sur la gestion de l'environnement et de la régulation de conduite des citoyens et citoyennes pour un développement durable. Elle a été proposée par le gouvernement de transition (2004-2006) dirigé par le président Boniface Alexandre et le Premier ministre Gérard Latorture, et a été publié dans le journal officiel de la République d'Haïti, Le Moniteur, le 26 janvier 2006.

Ce document normatif de la protection de l'environnement contient trois chapitres, huit titres et 162 articles. Au-delà des autres lois, décrets, décrets-lois existant avant la Constitution de 1987, il est présentement constitué le cadre normatif référentiel de la protection de l'environnement d'Haïti. Il convient en effet de noter qu'Haïti est l'un des pays les plus vulnérables aux cyclones et autres risques météorologiques, or il n'y a pas

même un article dans cette présente loi qui traite spécifiquement de la gestion des risques de catastrophes. Il faut souligner toutefois que l'article 1er du titre I dans l'alinéa C fait valoir de la prévention et de la mitigation des risques de désastres. Mais tout au long du texte il n'existe pas un chapitre, un titre ou un article qui fait référence à la gestion des risques et des désastres. C'est pourquoi cette partie de la littérature soutient qu'Haïti ne dispose pas d'un cadre juridique particulier lié à la gestion des risques et des désastres.

4.4.2- Cadre institutionnel

Suivant l'article 15 du décret, les organes de gestion de l'environnement se compose par le Conseil ministériel de l'aménagement du territoire et l'environnement (CIMATE), le Ministère de l'Environnement (MDE), les Commissions techniques interministérielles de haut niveau sur l'environnement (COTIME), les Collectivités territoriales (CT), les Organisations écologistes (OE), etc. Le rôle du Système national de gestion de l'environnement est constitué par le réseau précité d'institutions de gestion de l'environnement à travers un ensemble d'instruments juridiques et d'instruments économiques visant à prévenir la dégradation et, le cas échéant, favoriser sa récupération. Dix-sept ans après la publication du décret-loi portant sur la protection de l'environnement, les problèmes liés à la dégradation de l'environnement haïtien persistent. Ils ont perduré parce que le cadre normatif de la protection de l'environnement haïtien gravite autour d'un ensemble de problèmes d'ordre socio-politique persistant.

À ce jour, le système national de gestion de l'environnement reste inopérant, car depuis 1986, date qui a marqué le changement de système politique, Haïti connaît une instabilité politique et économique récurrente. La formation de ce système est confrontée à la question du budget, de la structure organisationnelle correcte et des cadres qualifiés pour répondre de manière appropriée à sa mission de protection de l'environnement. Cette réalité politique et économique a enfermé le pays dans une dépendance vis-à-vis des organisations non gouvernementales. Malgré la promulgation de la loi, l'expérience d'Haïti en matière de gestion de l'environnement reste la même, de sorte que la plupart des programmes structurant cette gestion restent sous le contrôle des ONG. L'environnement naturel d'Haïti continue de se détériorer et les principales villes restent continuellement menacées sous l'effet de l'inondation en raison de l'intensification de l'érosion des terres arables. Les

actions qui conduisent à freiner la dégradation de l'environnement continuent de privilégier les aspects superficiels plutôt que d'essayer de comprendre pourquoi une grande partie de la population rurale coupe des arbres.

4.4.3- Cadre politique

À présent, il s'agit de comprendre l'existence de politiques publiques qui permettent la mise en place du cadre politique de gestion de l'environnement en Haïti. À l'instar du cadre normatif, il n'existe aucun cadre politique étatique qui établit la gestion des risques et des désastres comme politique publique en Haïti. La plupart des travaux effectués sur ce sujet sont financés et réalisés par des organisations internationales telles que la Croix-Rouge canadienne, la Croix-Rouge d'Espagne, la Croix-Rouge de la France, la Croix-Rouge d'Allemagne, la BID pour ne citer que celles-là. Le seul travail qui a été réalisé par l'État haïtien reste le Plan national de gestion des risques et des désastres de 2001. En priorisant les lignes explicatives du modèle de PAR, il fera donc l'objet d'une présentation et d'une minutieuse analyse permettant de comprendre les failles de gestion des risques de catastrophes de l'État d'Haïti.

4.5- Présentation du PNGRD

Partant du vide créé par l'absence du cadre normatif lié à la protection de l'environnement et à l'exposition d'Haïti aux catastrophes (cyclones, sécheresse, tremblements de terre, etc.), l'État haïtien a élaboré un cadre politique permettant d'endiguer la vulnérabilité d'Haïti aux catastrophes. Au fil des décennies, Haïti a connu de nombreux ouragans et tremblements de terre, souvent catastrophiques pour sa population, compte tenu de sa vulnérabilité multiforme. En 2001, sous la présidence de Jean-Bertrand Aristide, le gouvernement haïtien a élaboré, de concert avec la communauté internationale, le Plan national de gestion des risques et des catastrophes (PNGRD). Par la non-conformité de la première version, il a été mis à jour en 2019 pendant le mandat de Jovenel Moïse en prenant en compte d'autres paramètres. Il a donc donné naissance au Système national de gestion des risques et des catastrophes, et aussi définit les rôles, les responsabilités et les cadres de coordination entre les principales organisations qui composent le système (MICT *et al.*, 2019).

L'objectif du PNGRD est de créer un système participatif qui partage la responsabilité entre le gouvernement, les autorités locales, la société civile et la population en général. Il présente un langage ambitieux sur la réalité des catastrophes auxquelles sont confrontés la population haïtienne, la nécessité d'étendre les programmes de sensibilisation et les moyens de mettre en œuvre le PNGRD au niveau le plus bas (MICT *et al.*, 2019). Le PNGRD a deux principaux objectifs : d'une part, s'attaquer aux causes et facteurs générateurs de risques afin de réduire la probabilité de catastrophes ; de renforcer, d'autre part, tous les niveaux (central, sectoriel, public et local). Pour ce faire, le plan se concentre principalement sur la mise en place d'un système organisationnel robuste et détaillé avec des rôles et des responsabilités clairement définis et attribués. Au sommet de l'organigramme se trouve le Comité national de gestion des risques et des catastrophes (CNGRD) qui oriente, coordonne et évalue la mise en œuvre de l'ensemble des activités du PNGRD. Sa composition réunit des représentants de haut niveau de l'État et des représentants de la société civile. Il est composé de membres à part entière, de neuf ministres et du président de la Croix-Rouge haïtienne (MICT *et al.*, 2019).

Le CNGRD est présidé par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT) et par le directeur général de la Direction de la Protection civile (DPC) qui occupe le poste de secrétaire exécutif. Les principales responsabilités du CNGRD sont divisées en trois parties distinctes : pré-catastrophe, pendant et après la catastrophe. En plus des exigences générales pour développer et guider la politique, les responsabilités du CNGRD pour mettre en évidence les éléments de la Réduction des risques et des catastrophes (RRC) sont structurées pendant trois grands moments (MICT *et al.*, 2015). Avant la catastrophe, où les responsabilités du CNGRD sont de coordonner la recherche scientifique et technique, contribuer à l'établissement de cadres réglementaires pour la prévention et l'atténuation des catastrophes, promouvoir les réformes réglementaires nécessaires à la gestion des risques et des catastrophes, créer un comité consultatif de la société civile composé d'ONG, d'organisations nationales et internationales, d'entreprises privées, etc. Pendant la catastrophe, sa mission est de prendre des décisions sur la mise en œuvre des actions d'urgence et surveiller les actions des autres agences d'exécution. Il doit analyser l'étendue des dégâts, établir des rapports avec le Premier ministre et le président de la

République, puis annoncer le début de la phase de récupération. Après la catastrophe, sa mission est relative à la définition des actions prioritaires, recommander les restrictions d'utilisation des terres nécessaires pour assurer la sécurité des communautés, des zones touchées, autoriser et superviser les actions des autres organismes chargés de l'application de la loi. En collaboration avec les ministères, les directions générales, les autorités locales et les organisations internationales, l'objectif du plan est d'éradiquer ou de diminuer les causes génératrices de risques et de renforcer toutes les composantes qui structurent le pays, en utilisant une approche participative, afin que les catastrophes soient réduites ou éliminées après le passage des aléas. Compte tenu de la complexité multiforme de la vulnérabilité d'Haïti liée à des facteurs historiques, économiques et sociopolitiques, nous comprenons que la naissance du plan est entachée de difficultés d'application associées à de nombreuses contraintes organisationnelles et structurelles. Les sections suivantes analysent ces contraintes versus le système cubain de gestion des risques de catastrophe en donnant la priorité au processus de production de la vulnérabilité du modèle Pressure and Release (PAR).

4.6- Limites d'application du PNGRD

Haïti n'est pas le seul pays de la Caraïbe insulaire à être exposée aux phénomènes hydrométéorologiques extrêmes. En raison de son emplacement géographique situé à l'entrée de la mer des Caraïbes et du golfe du Mexique, Cuba est également l'un des pays de la région fortement touchés chaque année par des phénomènes hydrométéorologiques extrêmes (Guerra, 2010). Entre 1998 et 2008, « Cuba a été frappé par plus de 20 cyclones tropicaux, dont 14 ont atteint la catégorie d'ouragans et sept ont été de grande intensité » (Guerra, 2010, p.11). Onze mille personnes ont été déplacées, environ un million de maisons ont été endommagées, pertes économiques évaluées à plus de 17 milliards de dollars et la désarticulation des infrastructures de base (Guerra, 2010). Malgré les éléments dévastateurs de ces phénomènes pendant une décennie, Cuba n'a eu à déplorer la mort que de 35 personnes (Guerra, 2010). Cependant, pour la même période et pour seulement le passage du cyclone Ike en 2008, Haïti a compté plus de 540 décès, dont plus de 400 ont été recensés aux Gonâives, le chef-lieu du département de l'Artibonite, et plus de 30 milliards de dollars de pertes économiques, d'infrastructures et autres (ONU, 2008).

Comparativement à Haïti, Cuba est donc un pays très résilient face aux chocs climatiques dans la région caraïbienne. Sa résilience est le résultat d'un corpus légal permettant la gestion et la réduction des risques de catastrophe qui est organisée autour des lois, décrets-lois, décrets et des résolutions ministérielles. Ce cadre juridique dispose aussi d'une base institutionnelle publique solide veillant, entre autres, à sa mise en œuvre et son exécution (Guerra, 2010). De 1962 à 1994, soit environ 3 décennies de travail, l'État cubain a réussi à créer un corpus juridique et politique qui lui permettrait de faire face aux multiples conséquences des phénomènes météorologiques (Guerra, 2010). L'objectif principal du système national cubain de gestion des risques de catastrophe est de protéger le peuple cubain et ses conquêtes sociales et économiques face à toutes sortes de menaces ou dangers, d'origine naturelle ou autre (Guerra, 2010).

L'ordonnancement des institutions regroupant le cadre juridique de gestion des risques de catastrophe à Cuba, est considérée comme le référentiel de ce cadre, dans la mesure où elle précise clairement dans son cadre politique que les mesures relatives à la gestion des risques de catastrophe doivent être coordonnées et mises en œuvre par les institutions étatiques, économiques et sociales avec la pleine participation de l'ensemble de la population. C'est en fait en partie pour cette raison que l'État cubain arrive généralement à bien gérer les périodes cycloniques comparativement à d'autres pays dans la zone, dont Haïti. Mais il faut noter que ce gain au niveau de la gestion des risques de catastrophe est aussi le résultat de l'importance accordée à la recherche dans le domaine climatique, mais aussi de la stabilité politique et économique malgré les sanctions économiques des États-Unis contre les Cubains, etc. Cette réalité témoigne de la solidité des institutions de l'État cubain, incluant le niveau d'alphabétisation de la population grâce à des méthodes participatives et autres qui ne sont pas le cas d'Haïti.

Ainsi, comparativement au corpus juridique, notamment le cadre politique de gestion des risques de catastrophes au Cuba et, selon les liens expliquant le processus de construction de vulnérabilité de Ben Wisner (2004), le PNGRD peut être considéré comme un mort-né. Car Haïti ne détient pas encore un cadre juridique spécifique pour la gestion des risques de catastrophes. En dehors de ce vide juridique, le PNGRD se coince dans l'ensemble des enjeux d'ordre structurel, économique et politique qui entravent sa rationalité optimale face

à la gestion des catastrophes. Comme le plan prévoit des interventions participatives, incluant toutes les composantes de l'administration publique, il soutient principalement un enjeu structurel et institutionnel. Cette difficulté est en partie le résultat de l'instabilité politique menant à la crise économique, etc. que connaît Haïti depuis plusieurs décennies. La plus large partie de la structure d'intervention du plan est constituée des représentants des collectivités territoriales, c'est-à-dire les cartels des magistrats communaux, des conseils des sections communales et départementales. Or, depuis avant l'élaboration du plan, Haïti n'arrivait généralement pas mis à jour son personnel politique dans les délais constitutionnels. Cet état de fait délégitimé à son tour la représentation de l'État et les structures d'intervention dans la gestion des catastrophes. Ce qui laisse le plus souvent le champ libre aux organisations non gouvernementales.

Contrairement au système de gestion cubain, PNGRD a également rencontré des difficultés pour former ses membres et à effectuer des recherches sur le cadrage de l'exposition d'Haïti aux catastrophes naturelles. Parmi les institutions qui organisent les structures d'intervention, les universités haïtiennes ou les espaces de recherche sont totalement absents. Cependant, des recherches approfondies sont nécessaires pour bien comprendre l'exposition multiforme de la population haïtienne face aux conséquences des changements climatiques et la gestion des catastrophes en rapport à sa vulnérabilité. Deux raisons peuvent expliquer cette situation. La question de l'enseignement supérieur ne fait pas partie des priorités de l'État, car la part de l'Université d'État d'Haïti (UEH) dans le budget national diminue chaque année. Par exemple, pour l'année fiscale 2020-2021, le fonds d'investissement a été révisé à la baisse passant de 458 629 400 à 44 082 830 gourdes, soit une diminution de plus de 10 % (Le Nouvelliste, 2022). L'État haïtien, dans ses plans ou programmes de développement, n'a donc pas prévu des lignes budgétaires pour la recherche, même si l'un des principaux problèmes en Haïti est également lié au manque de recherche dans ses différents secteurs structurants.

Le cadre juridique et politique de Cuba en matière de gestion des risques de catastrophes est effectivement solide et fait du coup de Cuba un pays résilient face aux phénomènes hydrométéorologiques extrêmes. Mais il faut souligner aussi que le cadre référentiel à

travers lequel se trouve la rationalité de la gestion des risques de catastrophe est généralement le résultat de l'organisation de Cuba sur le plan politique, économique, commercial et infrastructurel. Pour gérer les difficultés d'Haïti face aux phénomènes hydrométéorologiques extrêmes il faut d'abord gérer l'ensemble des problèmes d'ordre structurel (c'est-à-dire crise politique et économique, inégalités socio-spatiales, vulnérabilité socio-économique, renforcement des institutions, etc.) à travers lesquels se trouve l'exposition d'Haïti aux conséquences des changements climatiques. Contrairement aux autres facteurs qui expliquent en partie la nature d'exposition d'Haïti aux changements climatiques, les contraintes d'application du plan de gestion de risque de catastrophe en Haïti se retrouvent à travers presque toutes lignes du modèle de PAR qui explique le processus de construction de la vulnérabilité. À travers les causes profondes, elles se situent là où le modèle pense que l'accès est limité, car les entités locales de l'État haïtien n'ont pas en réalité les moyens politiques forts de participer à la mise en œuvre du plan. Ce qui est en réalité lié à la centralisation d'Haïti vers la Port-au-Prince (la capitale) depuis la première occupation américaine (1915-1934).

Cette incapacité crée un vide dans ce que les auteurs du modèle considèrent comme des pressions dynamiques, en raison d'un manque d'institutions locales, de formation, de compétences et d'investissement au niveau des autorités locales impliquées dans la mise en œuvre du plan, parce que plus de 84 % des ressources financières, économiques, commerciales, politiques, professionnelles sont concentrées dans la capitale d'Haïti (Port-au-Prince). La grande majorité de la population rurale d'Haïti, et en particulier les producteurs de Fort-Liberté, se retrouve donc dans une situation d'insécurité en raison d'un manque de préparation aux catastrophes, incluant les actions publiques limitées pour les protéger face aux catastrophes. Cela explique que bien que le plan à travers le CNGRD prévoit trois moments (avant, pendant et après) pour gérer les risques de catastrophe, il n'est toutefois effectif qu'après la catastrophe sur le stricte contrôle des organisations non gouvernementales. En rapport aux irrégularités décrites ci-dessus, il est non seulement inapproprié de bien gérer les catastrophes, mais aussi de bien organiser le territoire d'Haïti afin d'éviter les catastrophes après le passage de certains phénomènes naturels. À l'aide de données de terrain, les sections suivantes suggèrent de comprendre comment les facteurs

pré-énumérés et l'absence de cadre juridique et politique affectent la vie quotidienne des producteurs de riz de Fort-Liberté.

CHAPITRE V : PRÉSENTATION ET ANALYSE DE DONNÉES

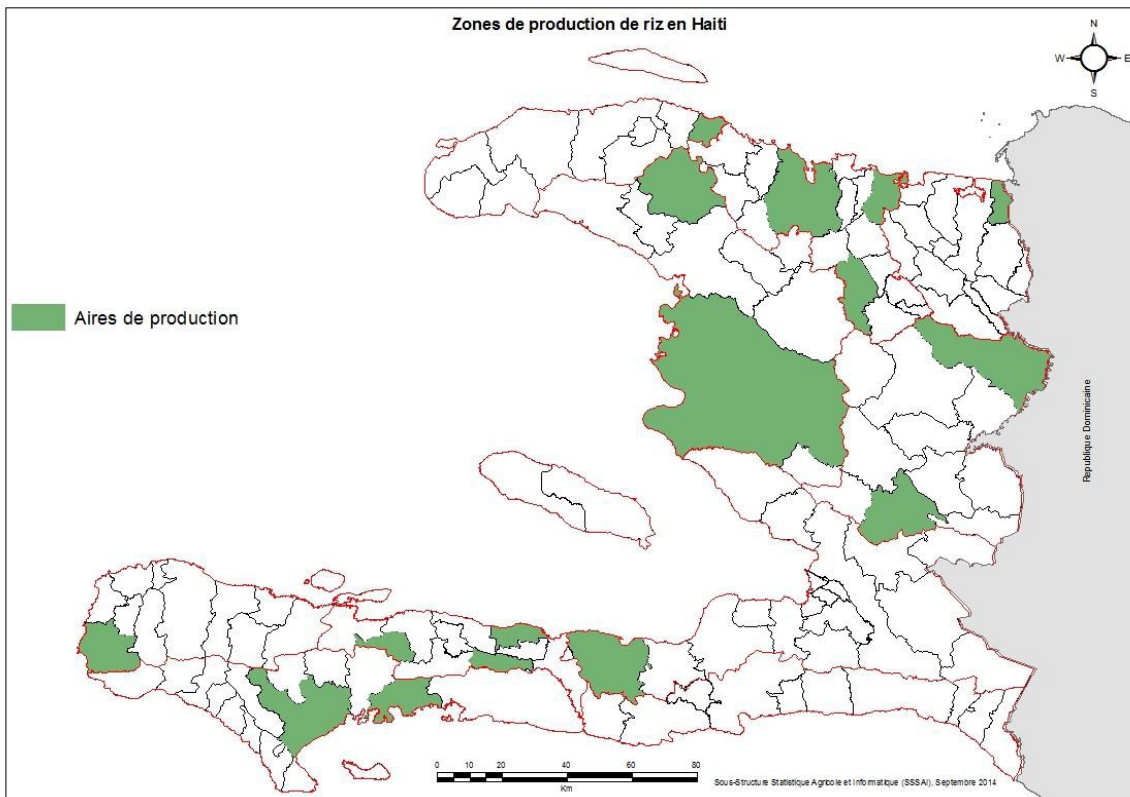
Après une brève présentation de la filière rizicole haïtienne, ce chapitre sera consacré à la présentation des données de terrain que nous avons recueillies dans le cadre de cette présente recherche. Les données ont été collectées selon les critères que nous avons définis dans les chapitres précédents, notamment dans le cadre méthodologique. Les personnes que nous avons interrogées dans la communauté de Fort-Liberté nous ont permis de recueillir des informations quantitatives qualitatives liées à la nature du sujet de recherche. La méthode que nous avons adoptée dans le cadre de cette étude est une méthode mixte puisqu'elle renferme à la fois des données quantitatives et des données qualitatives. En mettant plus accent sur l'approche qualitative, ce chapitre vise globalement à présenter et analyser ces données associées à la problématique de la recherche afin de répondre à la question centrale et aux objectifs fixés dans le cadre de notre travail de recherche.

5.1- Historique et généralités de la culture de riz haïtien

Selon Musset, 1942, cité par Marie et Raoul (2017), il n'est pas facile de retracer avec exactitude l'origine de la culture de riz, qui est aujourd'hui cultivé presque à travers le monde. Compte tenu de son importance en termes de rendement évalué à plus de 89 %, la culture du riz semble plus facilement retraçable dans le continent asiatique, notamment en Chine et en Inde. La variété de riz *oryza sativa var japonica* a atteint le continent américain, y compris les Caraïbes, en particulier Haïti dans la logique d'expansion des pays européens à l'époque coloniale (Marie et Raoul, 2017). Cette espèce de riz est considérée comme la base de différentes variétés de riz cultivées en Haïti. Même si la date exacte de son introduction en Haïti reste jusqu'aujourd'hui méconnue par la communauté scientifique haïtienne (Joseph, 2013), il a été probablement introduit pour la première fois durant la conquête des Européens, particulièrement sous l'influence des pratiques du commerce triangulaire entre l'Afrique, l'Europe et l'Amérique vers la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle (Gédéon, 2008, cité par Joseph, 2013). Cette culture a nettement progressé en Haïti dans les années 50 sous la présidence de Dumarsais Estimé avec l'introduction de nouvelles variétés de riz dans la vallée de l'Artibonite et la création de l'Organisation du développement de la vallée de l'Artibonite (ODVA) en 1971. Il convient de noter que la

vallée de l'Artibonite n'est pas la seule zone géographique en Haïti où l'on cultive le riz. On en rencontre aussi dans les départements du Nord-Est, du Sud, de la Grand-Anse, des Nippes et du Nord d'Haïti. Comme montre la figure ci-dessous, le riz est cultivé dans pratiquement tous les dix départements géographiques d'Haïti. Les zones de production les plus importantes se situent dans les plaines irriguées, de l'Artibonite, la plaine des Cayes et quelques petites périphéries irriguées au Nord (St-Raphaël et Grison-Garde), au Nord-Est (Ferrier et Plaine Maribaroux), dans le département des Nippes (Plaine Abraham) et Nord-Ouest (MARNDR, 2016). Selon le système de production, les zones productrices de riz d'Haïti ne cultivent pas nécessairement la même variété de riz.

Figure 9.5 : Zone de production de riz en Haïti



source : (MARNDR, 2016, p.7)

5.2- Système de production et variétés de riz haïtien

Selon les différentes conditions hydroclimatiques, la structure et la morphologie des superficies cultivables, les systèmes de production de riz en Haïti sont divisés en cinq grands types : riz de bas-fond pluvial, riz de profondeur, riz de lagune, riz strictement

pluvial et riz irrigué (MARNDR, 2016). Pour les systèmes de production de riz haïtiens, hormis d'autres méthodes utilisées, les systèmes les plus couramment utilisés sont, entre autres, le système de riziculture traditionnel (SRT) et le système de riziculture intensive (SRI) (MARNDR, 2016). Le premier est le système originel remontant à l'époque coloniale, et qui a été encore utilisé vers les années 1954 et 1980 sous les présidences de Dumarsais Estimé et de François Duvalier (Joseph, 2013). Vu que son point fort est lié à la présence de l'eau, il a été utilisé constamment dans les parcelles irriguées dans presque toute la vallée de l'Artibonite et en aval des marécages de la plaine de Maribaroux (Joseph, 2013). En plus des limitations des infrastructures, de nombreuses études ont démontré que le faible niveau des rendements enregistrés ces temps-ci dans le système rizicole haïtien est en partie liés à l'utilisation du système traditionnel axé majoritairement sur l'utilisation de l'eau et des fois, le choix des engrais non adapté (MARNDR, 2016).

Ainsi, basé sur les expériences acquises dans les Caraïbes, le système rizicole intensif (SRI) a été utilisé pour la première fois en Haïti en 2009 à travers un projet agricole appelé WINNER. A cette époque, un certain nombre d'agronomes contemporains travaillant au sein de l'Etat et dans des organisations non gouvernementales ont plaidé pour l'intégration de ce système dans presque toutes les zones rizicoles d'Haïti. Le SRI, comme son nom l'indique, est une méthode de production de riz basée sur la gestion rationnelle des plantes, du sol, de l'eau et des nutriments sans trop dépendre des engrais inorganiques. Ce procédé permet aux producteurs procédant de grands moyens de production d'atteindre leur plein potentiel de production selon la saison de récolte. Etant donné le manque de soutien de l'État aux producteurs haïtiens, le système traditionnel de production de riz dans la plupart des régions du pays est dominé par le SRT.

5.3- Variétés de riz utilisées en Haïti

Actuellement, les variétés de riz les plus utilisées en Haïti sont : TCS-10, M8, Malaika, Sheila et Prosequisa (IICA, *et al*, 2012). Elles sont plus fréquentes dans le système rizicole de la vallée de l'Artibonite, considérée comme la plus grande zone de production de riz en Haïti. Mais, selon les données du ministère de l'Agriculture, elles sont aussi utilisées dans presque toutes les autres zones de production à travers le pays. Comparativement aux autres

variétés, la TCS-10 est la plus présente en termes de quantité dans les zones de production de la vallée de l'Artibonite. Elle a été introduite ou intensifiée en Haïti vers l'année 2014 via le projet RECAPSRIH largement financé par le gouvernement taïwanais, dans le cadre du partenariat entre ce dernier et l'État haïtien (Haïti Libre, 2018). Dans les autres zones de culture rizicole du pays, notamment dans la plaine de Torbeck, les agriculteurs utilisent principalement Prosequisa 4, qui a aussi été promu par la délégation taïwanaise (IICA, *et al*, 2012). Les principales variétés cultivées dans les plaines d'Abraham et de Grison Garde dans le Nord d'Haïti sont, entre autres, la TCS-10, la 1861, Boga, Léonard, Prosequisa 4 et Malaïka (IICA, *et al*, 2012). Enfin, dans la plaine de Maribaroux (Nord-Est d'Haïti) on retrouve principalement les différentes variétés venues de la République dominicaine, telles que alagia et suca7, suivant leur rapport de proximité développé dans le domaine agricole (IICA, *et al*, 2012).

C'est dans ce contexte, lors des groupes de discussion, que les producteurs ont massivement soutenu l'idée selon laquelle les variétés les plus couramment utilisées dans les parcelles de riz à Fort-Liberté sont alagia et kiskeya. Comme mentionné plus haut, la première est arrivée à Fort-Liberté vers les années 2000 et 2003 grâce à la proximité géographique que le département du Nord-Est entretient avec les producteurs de riz de la République dominicaine. La variété Kiskeya est l'une des variétés cultivées à petite échelle dans la vallée de l'Artibonite, considéré comme la principale espace de production de riz en Haïti. Au-delà du fait de l'invasion du riz provenant principalement des États-Unis sur le marché haïtien, les faibles rendements enregistrés ont principalement été fournis par des semences provenant d'autres pays, notamment de la Taïwan. Dans les lignes suivantes, nous nous évertuerons à déterminer pourquoi le niveau de rendement enregistré avec les variétés ci-mentionnées facilite aux producteurs de Fort-Liberté de répondre à leurs besoins sociaux de base.

5.4- Généralités associées à la problématique des rendements de riz en Haïti

À l'instar d'autres zones de production de riz en Haïti, selon certaines études menées sur la filière de riz dans la région du Nord, notamment celle de SYFAAH (2012), le niveau de rendement de production de riz en Haïti oscille autour de 2,5 à 3 tonnes métriques à

l'hectare. Ce rendement résulte en partie de l'utilisation du système de production traditionnel axé prioritairement sur les pratiques rudimentaires liées uniquement à la présence de l'eau en ignorant d'autres paramètres permettant l'intensification des rendements de riz, précise l'agronome Jocelyn lors des entretiens individuels. Avec l'intégration du système de production intensive dans certaines parcelles dans la région, les rendements enregistrés dans certains cas connaissent une légère augmentation estimée à plus de 2.5 tonnes à l'hectare (MARNDR, 2016). Cependant les données recueillies relatives aux rendements de la première catégorie d'échantillon de la recherche prouvent le contraire puisqu'elles sont relativement inférieures aux rendements de référence susmentionnés.

En effet, la superficie totale de culture de riz des 10 cultivateurs interrogés lors des groupes de discussion est égale à 9,35 hectares. Elle représente en moyenne 0,93 hectare de terre par cultivateur (voir le tableau 8.5 ci-dessous).

Tableau 8.5 : Espaces cultivables de l'échantillon des producteurs de riz de Fort-Liberté en hectare

G.D1	Espace cultivable/ha	G.D1	Espace cultivable/ha
R1	2.06	R1	0.4
R2	0.65	R2	0.8
R3	1	R3	1.29
R4	1.5	R4	0.49
R5	0.3	R5	0.81

23,4 tonnes de riz sont donc le niveau des rendements pour l'espace de production des 10 producteurs, soit 2,3 t/ha en moyenne par producteur pendant une campagne culturale. Ce rendement, selon l'agronome Rony au cours des entretiens individuels, est le résultat du système riziculture traditionnelle (SRT), généralement utilisé par les producteurs sans accompagnement technique et autres moyens leur permettant de bien préparer la culture. Au-delà de l'interprétation de ces données par rapport à l'espace de production enregistré, les producteurs, contrairement aux données fournies par le ministère de l'Agriculture, montre que les rendements enregistrés aujourd'hui sont évalués à moins de 2.5 tonnes à

l'hectare en raison des différents problèmes rencontrés lors des phases culturelles. Ainsi, certains producteurs, lors des groupes de discussion, ont répondu dans les lignes suivantes à la 16^e question du guide de l'entretien de la première catégorie de l'étude :

Randman nou fè a pa pèmèt nou reponn ak tout sa nou gen bezwen. Nou jwenn twòp difikilte pou kilti a. Nou pa ka bay diri a swen, pafwa grannèg ki gen materyèl yo flate nou pou yo jwenn aksè yo. Jaden diri nou yo pa jwenn swen atan. Pafwa se lakay machann nou ale, ti sa nou rekòlte a se machan ki pran l. Se sa k fè nou menm kiltivatè, nou toujou rete nan menm jan an, se machann yo k ap evolye, nou menm nou pa janm avanse.

Le bénéfice qui découle des rendements de riz ne nous permet pas de répondre à nos besoins. Nous rencontrons beaucoup de difficultés à cultiver, nous ne pouvons même pas offrir les soins nécessaires à notre culture. Les mieux lotis du secteur sont ceux qui disposent de tous les équipements, nous sommes parfois contraints de nous plier pour y avoir accès. Les jardins ne bénéficient pas des soins dans le délai imparti. Parfois, nous nous tournons vers les marchands tandis que la petite récolte que nous obtenons nous est arrachée par les marchands. Nous faisons donc que surplace. Les commerçants prospèrent alors que nous pataugeons au bas de l'échelle.

La réponse des répondants à cette question de l'étude montre que le niveau de rendement des producteurs enregistrés ne parvient pas à satisfaire les besoins alimentaires de base de leurs familles. Pourtant, en dehors d'autres activités peu rentables, l'activité dominante de la plus grande majorité d'entre eux reste l'agriculture, notamment la culture de riz. En dépit de leurs 10 ans d'expérience dans la riziculture, ils ne parviennent toujours pas à subvenir aux besoins de base de leur famille qui comprend malheureusement aussi des enfants en âge de travailler, mais qui restent au chômage parce que la commune souffre d'un manque prononcé des activités économiques génératrices de revenus. Comme dans presque toutes les zones rizicoles d'Haïti, les rendements moyens du riz à Fort-Liberté restent relativement faibles malgré l'intervention de certaines ONG et une certaine implication de l'Etat

⁸ Est-ce que le rendement est-il satisfaisant pour répondre aux besoins de votre famille ?

(Joseph, 2013). Même si nous n'avons pas trouvé de données relatives à la production de riz en Haïti, nous savons que cette faiblesse persiste et devient plus systématique sur la base de certains témoignages d'entretiens individuels, de discussions de groupe et de certains rapports de recherche existant à cet effet. Ainsi, dans le rapport de SYFAAH (2012), plusieurs facteurs peuvent expliquer la problématique de la baisse des rendements de riz haïtien dans les zones rizicoles et la région du Nord d'Haïti en particulier :

1. Le drainage inadéquat de certaines parcelles rendant difficile le labour motorisé des sols ;
2. La faible disponibilité de semences de qualité, dans pratiquement toutes les zones de production ;
3. L'approvisionnement irrégulier et le prix relativement élevé des engrais chimiques ;
4. La rareté et la cherté de la main-d'œuvre agricole à des moments et des étapes critiques ;
5. Le manque d'équipements motorisés pour effectuer le travail du sol
6. Le manque d'eau d'irrigation durant la saison sèche, obligeant par exemple à réduire la superficie emblavée en riz dans les zones de production ;
7. L'inexistence de crédit institutionnel obligeant les agriculteurs à emprunter à taux élevés ou à vendre leurs récoltes sur pied avant maturité ;
8. Les faibles prix payés aux producteurs se traduisant par la faible rentabilité de la culture du riz et la baisse des revenus.

Ces paramètres répertoriés dans cette étude peuvent en réalité rendre compte des faibles niveaux des rendements enregistrés dans la filière de riz en Haïti, notamment dans la région du Nord. Ils ont en quelque sorte déresponsabilisé l'État en ignorant complètement les aspects politiques, économiques et commerciaux à travers lesquels se trouvent les problèmes de la filière. Ici, réside en partie la pertinence de cette présente étude, dans la mesure où, dans les lignes suivantes, elle tentera de mieux comprendre comment les programmes d'ajustement structurel et certains projets de développement mis en œuvre par les ONG ont affecté négativement le secteur agricole haïtien, en particulier les pratiques rizicoles.

5.5- Néo libéralisation et transformation du marché de riz haïtien

Hormis l'affaiblissement de l'État et la privatisation des plus grandes entreprises publiques causant en quelque sorte la vulnérabilité de la population d'Haïti, le Programme d'ajustement structurel (PAS), selon plusieurs études, a largement impacté négativement le secteur agricole haïtien. Mais les conséquences semblent être plus visibles dans la filière rizicole, puisqu'après la chute des Duvalier en 1986, suivant l'un des objectifs de ce programme, le marché de riz haïtien a été fortement envahi par le riz en provenance de certains pays occidentaux, dont les États-Unis (Perchellet, 2010). Vers les années 1990, l'État haïtien et le Fonds monétaire international (FMI) ont paraphé un programme qui a prévu la diminution des tarifs de douane protégeant la production de riz haïtien, passant de 50 % à 3 % (Fréguin, 2006). Pourtant, selon l'agronome Philippe Mathieu, ancien ministre haïtien de l'Agriculture, tous les autres pays du Marché commun de la Caraïbe, dont Haïti fait partie, maintiennent une protection tarifaire évaluée à plus de 37 %, protégeant leur production agricole, notamment le riz comme produit stratégique et nourricier. C'est dans ce contexte que le riz en provenance des pays occidentaux, en particulier le « riz de Miami » des États-Unis, inonde le marché haïtien entraînant une importante diminution des capitaux des producteurs de riz haïtien (Fréguin, 2006). Cette décision n'a pas seulement transformé le marché de riz, mais elle a également contribué à l'intensification de l'industrie du pèpè⁹ en Haïti. En dépit du déficit de données sur ce sujet, les importations de riz étranger en Haïti n'ont cessé d'augmenter depuis que cette mesure a été adoptée (voir ci-dessus le tableau 9.5 comme exemple probant).

Tableau 9.5 : Importation de riz en Haïti en tonne métrique de juin 2014 à janvier 2016

Pays	Juil. 2014 -Jan 2015	Estimation en %	Juil.2015 - Jan 2016	Estimation en %
USA	232 218,7	84,8	263 391,5	78,0
Vietnam	18 083,5	6,6	360 41,7	10,7

⁹ Pèpè est un mot créole dont l'équivalence signifie en français « objets usagés venus de l'étranger ». Ainsi les voitures, les vêtements et certains produits alimentaires usagés qui inondent le marché haïtien depuis la suppression des tarifs de douane protégeant les secteurs structurants d'Haïti désignent ce terme.

Autres	23 406,1	8,6	38 087,2	11,3
Total	273 708,2		337 520,4	

Source : AGD¹⁰, 2016

Ce tableau illustre, depuis l'élimination des tarifs de douane protégeant la production de riz national, comment le niveau d'importation de riz en Haïti ne cesse d'augmenter. Aux printemps 2014 et 2015, l'importation de riz venue des États-Unis, par exemple, est passée de 232 218,7 tonnes métriques entre juillet 2014 et janvier 2015 à 263 391,5 tonnes métriques entre juillet 2015 et janvier 2016 (AGD, 2016, cité par MARNDR, 2016). En moins de deux ans, l'importation de riz en provenance des États-Unis a augmenté de plus de 11 %, soit 31 172,8 tonnes métriques de plus. Avec ce rythme, l'importation de riz venue des États-Unis est passée de 2016 à 2020 à plus de 43 %. À la suite de cette réalité, pour le premier trimestre de commercialisation de la période 2020-2021, dans un rapport rendu public par USDA en avril 2021, l'importation de riz en Haïti est passée de 400 000 à 700 000 tonnes métriques, soit une augmentation de 300 000 tonnes métriques comparativement au trimestre de commercialisation précédente. En termes de projection, selon ce rapport, une augmentation des importations de plus 519 000 tonnes métriques de riz est prévue pour l'année 2021-2022 (USDA, 2020, cité dans un article de Le Nouvelliste en 2021). Les importations de riz américain en Haïti ont donc augmenté de plus de 40 % chaque année et garde un rythme croissant chaque période de commercialisation.

Pourtant, le niveau d'exportation de riz haïtien varie en moyenne entre 10 000 à 15 000 tonnes métriques chaque année (Chancy M., 2017, cité par BM en 2019). Selon les données du ministère haïtien de l'Agriculture (2012), la production de riz en Haïti stagne aujourd'hui autour de 65 000 à 70 000 tonnes métriques par année, nettement inférieure par rapport à l'importation de riz américain (MARND, 2016). Bien que cela soit relativement faible par rapport au niveau de production des années 1970 et 1980, entre 1990 et 2002, la production nationale annuelle de riz haïtien se situait entre 125 000 et 130 000 tonnes métriques, soit une réduction de 60 000 tonnes métriques par rapport au niveau de production actuelle (Maguire, 2009, cité par Redon et Petit-Bel, 2017). Cette diminution

¹⁰ Administration générale des douanes

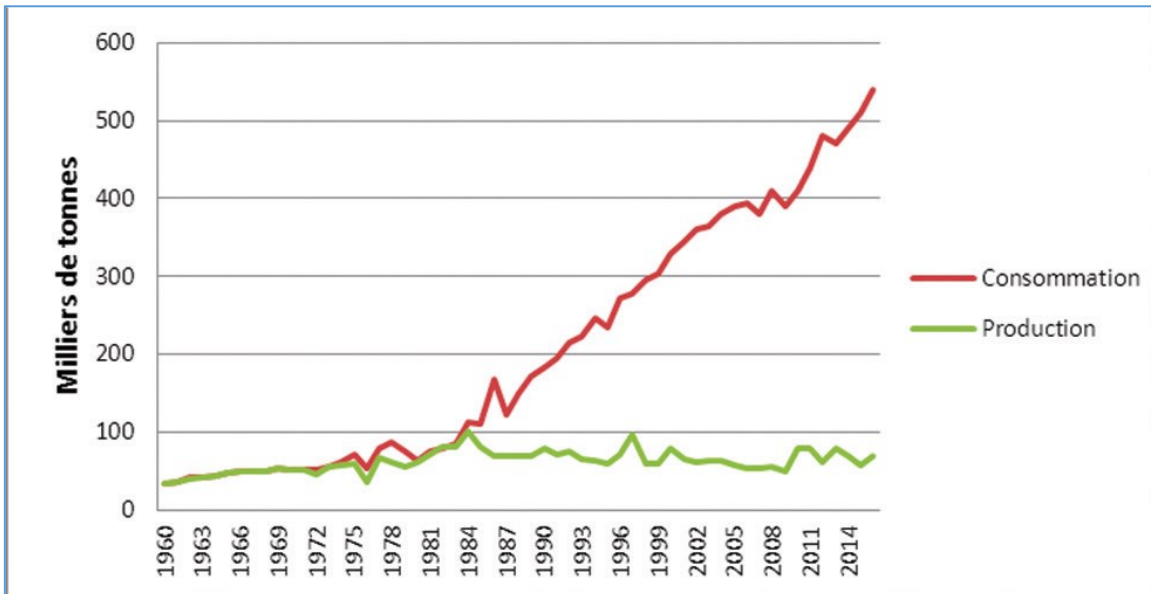
s'explique par le résultat du faible niveau de production de riz haïtien relatif aux différents problèmes d'ordre infrastructurel, climatique, géopolitique et financier que le système agricole haïtien supporte depuis des années. Haïti enregistre des importations de riz américain évaluées à environ 3 millions de tonnes métriques de riz chaque période de 10 ans, soit une augmentation évaluée à environ 300 000 tonnes métriques par année.

Avant les années de 1970 et 1980, la vallée de l'Artibonite contribuait à elle seule à plus de 79 % de la production nationale de riz (Bonheur, 1992, cité par Marie et Raoul, 2017). À cette époque, les importations de riz d'Haïti étaient insignifiantes si bien que l'État ne soutenait les producteurs que sur le plan financier et politique. Selon les données fournies par l'ONG Oxfam (2010), citées par Marie et Raoul (2017), Haïti est classé aujourd'hui au troisième rang derrière le Japon et le Mexique pour les importations de riz américain et se place aussi comme le plus grand pays consommateur par habitant de riz en Amérique latine. Cela montre que la balance commerciale de riz entre les États-Unis et Haïti en termes d'importations et d'exportations est significativement déséquilibrée, avec un écart de plus de 289 000 tonnes métriques par période de commercialisation. Le revenu annuel généré par le marché de riz haïtien pour les producteurs américains est aujourd'hui très significatif puisqu'il est évalué à plus de 235 millions de dollars depuis la période de commercialisation de 2015 (Duret, 2014, cité par Marie et Raoul, 2017). Il est important de noter que les Haïtiens ne consomment pas uniquement le riz américain. Comme l'indique le tableau ci-dessus, d'autres pays comme le Vietnam, la France et le Taïwan participent à la quantité de riz qu'Haïti reçoit chaque année (Marie et Raoul, 2017). Malgré le niveau élevé des échanges commerciaux entre Haïti et République dominicaine, l'emprise des États-Unis sur presque tous les produits confondus du marché haïtien, notamment le riz reste très important avec une part du marché de plus de 32.99 % depuis en 2015 (Redon et Petit-Bel, 2017).

En effet, de nombreuses études révèlent qu'avant 1980, dont dans l'étude intitulée « *Réduire l'insécurité, mais augmenter la vulnérabilité* », paru en 2017 dans les *Cahiers d'outre-mer*, sous la direction de Marie Redon et Raoul Petit-Bel, Haïti était autosuffisante en matière de production agricole, particulièrement dans la production de riz. Certaines recherches montrent aussi, depuis l'avènement du PAS, comment les espaces cultivables

de riz sont en régression dans les zones de production en Haïti. Au printemps 2014, les superficies habituellement cultivées sont passées de 54 069 ha à 37 499 ha de terre pour le printemps 2015 (MARNDR, 2016). En moins de deux ans, les superficies cultivées ont diminué de 16 570 ha mais représentent plus de 70 % en termes d'espaces non cultivés. Selon l'agronome Jean-Noël, lors des entretiens individuels, les espaces de production de riz dans le Nord-Est, notamment à Fort-Liberté, sur l'effet de l'inaction de l'État, figurent parmi les moins valorisés et du coup en régression systématique depuis plus d'une décennie. Voilà pourquoi une diminution chronique du niveau de production de riz est observée dans tout le pays, notamment à Fort-Liberté. Or, en tant que l'un des grands pays consommateurs de riz dans le monde, la consommation de riz d'Haïti ne cesse de croître depuis 1960 à nos jours (Redon et Petit-Bel, 2017). Selon les données de Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA) (2012), citées par Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR) (2016), elle est même passée de l'ordre de 450 000 à 580 000 tonnes métriques, et plus de 79 % de celle-ci est satisfaite par l'importation de riz venue des États-Unis. L'ouverture du marché haïtien est l'une des principales causes de la concurrence déloyale du marché de riz, entraînant une baisse de la production et la commercialisation de riz à Fort-Liberté.

Figure 10.5 : Évolution de la production et de la consommation de riz annuelle en Haïti de 1960 à 2016



Source : Index Mundi, 2017 d'après United States Department of Agriculture, cite par Redon et Petit-Bel, 2017

Selon la majorité des producteurs, lors des groupes de discussion, l'un des principaux blocages de la filière rizicole dans la commune de Fort-Liberté est lié à la présence des « *diri pèpè ou diri blan* » (l'expression riz pèpè est, selon les producteurs, tout riz en provenance étrangère, dont les États-Unis) sur le marché de riz haïtien. En expliquant leur situation par rapport à la présence de « riz pèpè » sur le marché local, ils ajoutent en créole ce qui suit :

Pou nou menm, youn nan pi gwo problèm ki genyen ki fè nou pa ka vann diri a se diri Blan an. Depi diri Blan debake nan peyi a, rekòt nou fè yo pa ka vann byen ditou. Konprann byen wi, nou prèske pa ka vann li paske menm Ayisyen parèy nou refize manje diri pa nou an, diri peyi l la, li plis fokis sou pa Blan an. Lè nou gade, nou wè diri pa nou an ap trennen nan mache epi pa Blan li menm ap vann chak jou san pwoblèm nan tout mache. Fòk Leta pran yon desizyon sou sa. Nou pa di diri blan pa vin nan peyi a non, men fòk gen yon desizyon ki pran pou rezoud problèm sa a, paske pa nou an dwe vann menm jan ak pa Blan an tou. Nou konprann diri Blan vann pi ba pri, men se pa yon rezon pou pa nou an ap pase anba pye. Se paske

nou pa gen yon Leta ki pran responsabilite pou pèp ayisyen an, pèp la lage de bra balanse pou kò l alòske Blan anap fè peyi l mache sou tèt nou.

Pour nous, l'un des principaux problèmes qui rendent difficile le bénéfice dans la vente du riz reste la présence du riz étranger. Depuis que le riz étranger est arrivé dans notre pays, nous ne parvenons pas à écouler adéquatement notre récolte. Tout cela est dû au fait que même nos compatriotes haïtiens refusent de consommer notre propre riz, celui de leur pays, tandis qu'ils préfèrent celui des étrangers. Voilà pourquoi notre riz peine à être vendu et traîne sur le marché. La vente de celui des étrangers prospère allègrement sur tous nos marchés. L'État a pour devoir de trancher sur cette affaire. Nous ne disons pas qu'il faille mettre un terme à l'importation de riz étranger dans le pays. Mais le nôtre doit se vendre autant que le leur. On comprend que le riz blanc est moins coûteux, mais ce n'est pas une raison pour mépriser le nôtre. En réalité nous n'avons pas un gouvernement qui assume ses responsabilités dans l'intérêt de sa population. Le peuple est seul et négligé par l'État, tandis que l'État des producteurs étrangers développe leurs pays à nos dépens.

Ce que l'on retenu ici, que l'une des plus grandes difficultés rencontrées par les producteurs reste la présence de riz américain sur le marché local. Ce problème est en partie associé aux résultats de l'application du programme d'ajustement structurel en Haïti causant une concurrence déloyale entre le riz national et celui de l'étranger sur le marché haïtien. Cette concurrence résulte, selon les pratiques commerciales contemporaines, des stratégies de dumping¹¹ utilisées par certains pays capitalistes, notamment les pays développés de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Certains pays, vu leur niveau élevé de production agricole, recherchent systématiquement de nouveaux marchés pour écouler les surplus de leur production. En effet, l'intégration d'Haïti dans le Programme d'ajustement structurel fait logiquement partie de la stratégie commerciale américaine visant à élargir son marché de riz, qui est fortement supporté par des programmes de subvention des fonds publics de

¹¹ Pratique commerciale qui favorise la vente de biens sur les marchés étrangers à un prix inférieur à celui du marché intérieur, parfois même en dessous du coût. Cette pratique se situe généralement dans le mode rapport de pouvoir inégal entre les pays du Sud global et ceux du Nord.

l'État américain. Ainsi, le « 10 mars 2010, devant le comité sénatorial des relations étrangères des États-Unis, l'ex-président américain Bill Clinton a lui-même reconnu avoir facilité les agriculteurs américains au détriment des agriculteurs haïtiens, en exigeant des autorités haïtiennes la réduction des tarifs douaniers facilitant l'exportation de riz américain vers Haïti » (Redon et Petit-Bel, 2017, p.157).

Dans ce contexte néolibéral, Haïti est devenue, dans une certaine mesure, une extension du marché américain pour presque tous les produits, en particulier le riz. Voilà pourquoi les problèmes associés au développement de la filière de riz haïtien, celle de Fort-Liberté en particulier se situe en partie dans l'ouverture du marché de riz haïtien en faveur des américains, car à la demande du Fonds monétaire international (FMI) et les gouvernements américains, en plus les taxes douanières, l'État haïtien a supprimé presque toutes les lignes budgétaires protégeant le marché de riz et les producteurs haïtiens. À noter que l'ouverture du marché n'est pas le seul problème affectant les niveaux de production de riz en Haïti, mais qu'avec cette ouverture vient l'impact du désengagement de l'État vis-à-vis le bien-être de ces derniers. Avec la complicité de l'État, le marché de riz haïtien est pris en otage par les grands producteurs de riz, spécifiquement les producteurs américains. Contrairement à ces derniers, les producteurs haïtiens (ceux de Fort-Liberté en particulier) deviennent des laissés-pour-compte (désengagement de l'État), où la problématique de la filière via son niveau de production et leur cadre de vie n'arrête pas de se dégrader.

5.6- Le secteur agricole face au désengagement de l'État haïtien

5.6.1- Désengagement budgétaire

Le désengagement de l'État à organiser le secteur agricole peut être facilement retraçable à travers les différents budgets de la République d'Haïti. En effet, dans le budget national 2017/2018, le fonds d'investissement alloué au ministère de l'Agriculture est estimé à 8 698 420 000 gourdes (MEF, 2021). Pour la même année fiscale, les fonds de fonctionnement et d'investissement alloués au palais national (une branche du pouvoir de l'exécutif) sont évalués successivement à 85 202 800 000 et 56 174 969 737, soit une différence de 47 476 549 737 et 76 504 380 000 de gourdes en termes d'investissement et de fonctionnement (MEF, 2021). La situation n'est pas différente dans le budget national

de 2020/2021, parce que la différence entre le fonds d'investissement du palais national et le fonds alloué au ministère de l'Agriculture s'élève à 66 420 021 447, soit respectivement 72 848 387 965 et 6 464 366 518 de gourdes (MEF, 2021). Dans presque tous les budgets des 10 dernières années, cette réalité est tenue parce que la plus grande majorité des fonds alloués aux différents secteurs structurant le cadre de vie de la plus grande majorité de la population haïtienne est relativement basse par rapport aux montants des fonds alloués aux pouvoirs exécutifs d'Haïti. Un déséquilibre entre les différents secteurs structurants du pays est alors créé, en particulier dans le secteur agricole et les institutions devant réguler la vie socio-économique de la plus grande majorité des populations haïtiennes.

En dehors d'autres facteurs qui rendent problématique la filière rizicole de Fort-Liberté, le constat des cadres professionnels nous permet de comprendre aussi que l'une des difficultés auxquelles est confronté le secteur agricole haïtien est d'ordre financier. Selon le RGA, 2012, cité par la Banque mondiale en 2019, le manque de ressources financières estimées à 74 % et l'accès au crédit agricole évalué à plus de 21 % sont aussi considérés comme des obstacles majeurs au développement des agriculteurs, notamment les producteurs de riz. En ce qui concerne la problématique financière, lors des discussions de groupe, une importante proportion des répondants a répondu ce qui suit relatif à la 23^e¹² question du guide d'entretien de la première catégorie de la recherche :

Menm lè nou plante 0.4 ekta tè, nou pa ka ba l swen paske pwodui yo vinn twò chè. Nou preske pa ka fè diri paske nou pa gen mwayen nan men nou pou sa. Nou pa gen leta k ap ede nou, pa gen yon bank ki ka prete n kòb pou n achte ekipman pou pran swen jaden yo. Menm si yo te chè, nou t ap ka achte yo, aprè nou ta remèt yo kòb la, epi nou ta gade ti benefis la. Men pa gen bagay konsa nan peyi a. Kidonk, nou pa gen kredi agrikòl, nou bezwen yon kote ki ka ban nou kredi pou ede nou plante diri a.

Quand bien même on couvrirait 0,4 hectare de terre, on serait incapable de lui prodiguer les soins nécessaires puisque les produits deviennent de plus en plus

¹² Quels sont les problèmes les plus fréquents que vous avez rencontrés lors de la production de riz ?

chers. Nous sommes presque rendus à un point où il nous sera plus possible de maintenir la production du riz, car nous n'en avons pas les moyens. On ne reçoit aucun support de la part de l'Etat. Aucune banque ne veut prêter de l'argent pour acheter l'équipement nécessaire à l'entretien des jardins. Même si les produits coûtent cher, avec du financement nécessaire, on aurait pu les acheter, les rembourser et engranger les profits. Malheureusement, une telle opportunité n'existe pas dans notre pays. Comme on n'a pas droit au crédit agricole, il nous faudrait un endroit qui pourrait nous financer afin de continuer à produire du riz.

Les témoignages montrent que les problèmes financiers des producteurs figurent parmi les plus importantes difficultés que rencontre la filière de riz de Fort-Liberté. Ce problème se situe à travers les conditions d'insécurité du modèle de PAR de Ben Wisner (2004) puisque les agriculteurs se trouvent coincés entre le manque d'actions publiques et d'institutions locales capables d'organiser la filière de riz de Fort-Liberté sur le plan financier. C'est en partie la preuve que le secteur bancaire de la commune n'offre pas de prêts pour accompagner les riziculteurs. On comprend dès lors que l'État haïtien au niveau local n'est pas suffisamment impliqué dans l'organisation du secteur agricole, dans la mesure où la plus grande majorité des producteurs pratiquent une culture rizicole rudimentaire et de rente. Il est donc désengagé via des programmes de développement qui encadrent les secteurs structurants de cette dernière, notamment le secteur agricole. Voilà pourquoi, dans les lignes suivantes, nous tâcherons de montrer comment le degré de désengagement de l'État au niveau local affecte les producteurs de riz de Fort-Liberté.

5.7- Producteurs de Fort-Liberté et le manque d'accompagnement de l'État

Selon l'agronome Emmanuel, lors de l'entretien individuel, par rapport au désengagement de l'État haïtien dans la filière agricole du Nord-Est, notamment à Fort-Liberté, la plus grande majorité des espaces de production de riz reste presque sans activité. Pourtant, l'une des principales activités de Fort-Liberté reste l'agriculture, précisément la production de riz. Selon certaines informations qu'ont fournies les producteurs, la production de riz constitue une composante significative de leur vie quotidienne, et du coup, pour d'autres, un héritage familial. Suivant l'échantillon consulté, les producteurs des zones d'étude ont en moyenne 26 ans d'expérience dans les activités de production de riz. En effet,

l'attachement des producteurs à leur espace de culture témoigne l'importance de cette filière pour leur survie quotidienne. Pourtant leur cadre de vie ne cesse de se détériorer en raison du manque d'accompagnement de l'État du point de vue socio-économique et politique. En l'absence des programmes capables d'organiser la filière, les producteurs maintiennent une culture de rente et rudimentaire basée totalement en dehors des pratiques d'une économie d'échelle permettant d'augmenter la production de riz et les activités économiques de la commune. À propos de ce désengagement, lors des groupes de discussion, un producteur de riz de Fort-Liberté, dans sa réponse relative à la 13^e question du guide d'entretien de la première catégorie de l'étude, nous a fait part en créole du constat suivant :

Lè m ap analize, nou menm agrikiltè, nou pa gen ankadreman paske nèg yo te voye yon seri motokiltè ki pou travay, nèg ki antèt yo privatize yo. Pafwa nou gen travay la, li pa ka fèt. Nou rive nan yon moman la a, sak angrè ap vann 6000 goud, nou vin pa ka travay ankò, nou pa ka fè anyen ankò. E lè nou fè diri a, nou pa gen kote pou n al vann li, nou pa genyen okenn Leta ki ankadre nou, ki ap finanse nou lajan ak materyèl pou prepare tè a. Sa vle di, lè nou fin rekòlte diri a, se machann yo nou oblije bay li pou vann, lè yo fin retire lajan pa yo a, yo ba nou ti sa ki rete a. Pafwa ki pa menm kapab ede nou refè jaden an. Monchè nou menm kiltivatè, Leta pa ankadre nou, sitou pou nou menm nan Fò Libète, se gran nèg yo ki plis gen favè, men pou nou menm malere bagay yo vin di anpil. Si bagay yo rete konsa, nou pral rive nan yon lè nou p ap ka plante diri a ankò, paske pwodui yo vin chè anpil. Kounye a, pou nou prepare 0.1 ekta tè nan 2 zan pase yo, sa ka koute apeprè 1500 goud. Pou rive plante l, l'ap koute nou plis pase 1500goud. Monchè, anpil nan nou vin pa ka fè anyen ankò pou viv byen. Nou rive nan yon tan, se tankou dènye tan pou nou menm kiltivatè. Si se pa Bondye ki di yon mo pou nou, nou antrave, paske Leta pa ofri nou anyen vrèman vre.

Lorsque je regarde notre situation d'agriculteur, je constate que nous sommes privés d'encadrement. Tandis l'État avait envoyé quelques motoculteurs pour travailler,

¹³ Décrivez comment l'État est-il présent pour vous accompagner dans la commune ?

mais les hauts placés les ont confisqués et utilisés à leurs propres fins. Quand nous devons effectuer un travail, nous sommes de l'accomplir. Actuellement un sac d'engrais nous coûte 6000 gourdes, nous ne pouvons donc plus travailler, nous sommes à bout de souffle. Lorsqu'on produit le riz, on n'a même pas d'endroit pour l'écouler. Nous ne bénéficions d'aucune aide ou d'orientation de la part du gouvernement que ça soit sur le plan financier ou au niveau des équipements pour préparer la production de riz. Cela signifie que lorsqu'on récolte le riz, on doit le donner aux marchands pour qu'il puisse le vendre et prendre sa part. Nous n'obtenons que le reste, c'est-à-dire pas beaucoup, parce que ce n'est même pas suffisant pour préparer une autre récolte. Le fait est que le gouvernement ne nous aide pas du tout, en particulier nous les agriculteurs de la commune de Fort-Liberté. Les gens aisés sont les plus favorisés dans notre commune, la vie devient très difficile pour nous les gens de la classe paysanne. Si les choses continuent ainsi, nous ne serons même plus en mesure de continuer à planter du riz, puisque que les produits et les équipements sont de plus en plus chers. Aujourd'hui, préparer 0,1 hectare de terre nous coûte environ 1500 gourdes. Il sera d'autant plus coûteux de le planter ce qui n'était pas le cas autrefois. Enfin, beaucoup d'entre nous ne parviennent plus à trouver de quoi à vivre convenablement. Dans une certaine, la fin des agriculteurs, au point où notre seul espoir repose sur Dieu parce que l'État ne fait rien qui va dans notre intérêt.

Exprimant leur mécontentement par rapport à l'État, deux autres producteurs renchérissent :

Pou plante diri a, gen 2 gwo problèm. Premye a se pwoblèm dlo, lòt la se pwoblèm ekipman pou tretman diri a. Lè nou bezwen ensektisid ak angrè pou nou trete diri a, li pa fasil pou nou jwenn yo. Nan moman an la a, yon sak angrè ap vann 6000 goud, yon bagay nou te konn achete lontan pou 250 goud. Kidonk, se 2 pwoblèm sa yo nou genyen, pa gen dlo epi pa gen mwayen. Alò, kòm se malere nou ye, n ap travay di epi nou kenbe espwa bagay yo a chanje yon jou, menm si lè nou ta dwe fè 100 sak diri, se 20 nou rive fè. Se konsa aprè rekòt la, nou konn pèdi plis pase sa nou antre. Kionk, se sa k fè nou toujou nan nesesite, nou pa ka ede fanmi nou, n ap

antre nan tou plis olye n ou soti tèt nou. Nou pa vrèman trouve èd Leta. Apa de program REPONS lan ki pa t menm genyen anpil benefisyè, se nou menm kiltivatè diri nan zòn lan ki batay chak jou pou plante ak vann diri a.

En ce qui concerne la riziculture, deux problèmes majeurs se posent : l'eau et l'équipement pour le traitement du riz. Nous rencontrons beaucoup de difficultés pour trouver des insecticides et des engrais pour traiter la culture de riz lorsque nous en avons besoin. Actuellement, un sac d'engrais coûte 6000 gourdes (devise haïtienne), alors qu'auparavant il ne nous coûtait que 250 gourdes. Ces problèmes diminuent la rentabilité de notre produit. Pour une production de 100 sacs de riz, nous n'en tirons qu'une vingtaine. Après la récolte, nous enregistrons plus de pertes que de bénéfices. Nous ne pouvons pas répondre aux besoins de notre famille, au lieu de nous en sortir, notre situation empire malgré tous nos efforts. Étant donné que nous n'avons pas le choix, nous travaillons d'arrache-pied avec le peu que nous avons et nous espérons que les choses pourront changer. Outre le projet de *REPONS* dont nous n'étions pas tous bénéficiaires, l'État ne nous soutient pas vraiment. Nous autres, les agriculteurs, nous luttons seuls pour cultiver et vendre notre riz.

En plus du crédit agricole, la cherté des intrants agricoles et les marchés pour écouler les rendements enregistrés sont les principaux axes à travers lesquels que structurent le manque d'accompagnement des producteurs à Fort-Liberté par l'État. Toutefois, selon certains répondants des groupes de discussion, sous les présidences de Michel Martelly et de Jovenel Moïse, certains efforts ont été faits par l'État pour soutenir le secteur agricole dans le département du Nord-Est. Mais la grande majorité de ces efforts ont été détournés en faveur de certains politiciens et entrepreneurs qui sont au sommet de l'échelle socio-économique à Fort-Liberté. En l'absence de crédit agricole et de l'augmentation du prix d'un sac d'engrais passant d'environ de 500 gourdes en 2009 à 7000 gourdes en 2022, soit une augmentation de plus de 6000 gourdes en moins de 15 ans, les producteurs se retrouvent inconfortable pour faire convenablement la culture rizicole.

La fragilité socio-économique du cadre de vie des producteurs a créé deux problèmes majeurs. Il s'agit en partie de la mainmise des vendeurs (grosistes) sur la plus importante

partie des rendements de riz et aussi créer des espaces pour une nouvelle forme de développement et de gouvernance qui s'appuie sur une importance accrue d'implication des ONG internationales à travers la culture de riz à Fort-Liberté. Ainsi les producteurs se trouvent dans l'obligation d'aller chercher du financement auprès des vendeurs pour les aider à préparer leurs récoltes. Après la récolte, ils transmettent le rendement aux vendeurs. Après la vente, les vendeurs récupèrent leur argent en retournant la différence aux producteurs. La différence de prix qu'ils reçoivent des vendeurs ne donne généralement pas aux producteurs la possibilité de se préparer à nouveau pour la prochaine récolte. En effet, le manque d'accompagnement de l'État associé aux problèmes de crédit agricole, à la cherté de la main-d'œuvre et des intrants agricoles, à la concurrence déloyale entre le riz national et celui des étrangers ne font que créer plus d'espaces pour l'implication des organisations non gouvernementales dans le secteur agricole à Fort-Liberté. Malgré leur implication dans la filière rizicole n'est pas tout à fait bénéfique aux producteurs, lors des groupes de discussion ils n'arrêtent pas de mentionner qu'en l'absence de l'État, certaines ONG, à travers les projets RÉPONS et AVANSE, ont apporté des solutions à certains problèmes répertoriés dans le secteur agricole à Fort-Liberté.

Ces témoignages nous permettent de comprendre comment le non-encadrement des producteurs par l'État ne fait qu'intensifier l'importation de riz provenant principalement des États-Unis, modifiant le marché de riz haïtien, et renforce le modèle de développement basé sur les pratiques occidentales. Au cours de certaines données disponibles et les réponses de certains producteurs lors des groupes de discussion, on découvre, depuis 1980, que la filière de riz du Nord-Est, Fort-Liberté en particulier, ne reçoit que peu d'appuis financiers des gouvernements haïtiens leur permettant d'améliorer la culture rizicole. Ils disent être constamment confrontés à de graves difficultés de trésorerie et font face aussi à un manque d'accès aux liquidités dont leurs exploitations ont besoin pour se développer en raison d'un manque de crédit financier institutionnel (IICA, *et al*, 2012). Pourtant, la présence de riz qu'ils n'arrive toujours pas à concurrencer est largement organisée autour des crédits et assurances agricoles, des avantages sociaux et autres aspects par le gouvernement américain (Fréguin, 2006).

Selon les producteurs, le faible niveau de rendement de la production de riz dans la commune ne peut, en aucun cas, améliorer leur cadre de vie socio-économique et concurrencer la présence de riz étasunien sur le marché local. Les différents aspects expliquant le non-encadrement des producteurs par l'État rejoint le modèle PAR de Ben Wisner (2004), à travers les conditions d'insécurité indiquant un manque d'investissement de l'État dans les secteurs propices au changement socio-économique en faveur des producteurs de Fort-Liberté. Vu le niveau d'impact engendré par la transformation du marché de riz haïtien sur le plan socio-économique, ils sont plus faciles à expliquer, eu égard aux causes profondes du modèle, notamment à travers la problématique du système politique et économique au sein desquels se trouve la complexité de l'organisation territoriale de la commune de Fort-Liberté face aux changements climatiques. À partir du schéma dressé par Ben Wisner (2004) expliquant le processus de construction de la vulnérabilité, il est donc important de comprendre ici, à travers le projet AVANSE/USAID, dans quelle mesure les ONG sont impliquées dans l'aggravation de la vulnérabilité des groupes les plus vulnérables d'Haïti, notamment à Fort-Liberté.

5.8- Les producteurs de riz de Fort-Liberté face à l'implantation du projet agricole AVANSE

5.8.1- Brève présentation du projet AVANSE

AVANSE était un projet agricole d'une enveloppe de plus de 85 millions de dollars américains. Il a débuté en 2013 et a pris fin en décembre 2020. Ce projet a été financé par l'USAID, exécuté par DAI¹⁴. Il a vu le jour après le constat du manque d'accès aux marchés, les mauvaises techniques agricoles et certaines retombées des changements climatiques (inondations, sécheresse, glissements de terrain et autres). Un cycle persistant de pauvreté, de malnutrition et d'insécurité alimentaire dans la région pourrait s'ensuivre. Mais il faisait partie du schéma de reconstruction que les bailleurs de fonds des pays occidentaux, dont les États-Unis, ont adopté sous forme d'aide pour Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010.

¹⁴ DAI est une société de développement privé basé à Bethesda, Maryland aux États-Unis, créé vers les années 70.

AVANSE a donc été construit sur une période de sept ans avec les objectifs généraux d'augmenter le niveau de rendement des producteurs des départements du Nord et Nord-Est d'Haïti ainsi que leurs revenus agricoles. Cependant le projet visait spécifiquement à augmenter les revenus agricoles de ces départements en structurant les chaînes de valeur du riz, du cacao et du plantain, en se concentrant principalement sur l'augmentation de leur productivité, l'amélioration de la stabilité des bassins versants des zones d'intervention du projet, le renforcement des marchés agricoles et la capacité des organisations communautaires œuvrant dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement. Toutefois l'emphase a été mise sur ces paramètres dans l'idée de renforcer la résilience aux événements météorologiques extrêmes, augmenter et améliorer la productivité agricole et les moyens de subsistance des producteurs dans la région du Nord, dont le département du Nord-Est d'Haïti.

5.8.2- Les résultats du projet

Au cours de son exécution, le projet AVANSE a, selon le rapport final, apporté des contributions significatives au développement agricole dans la région du Nord d'Haïti. Non seulement les rendements et les revenus des producteurs ont été doublés, mais le projet a introduit plus de 30¹⁵ technologies améliorées utilisées par plus de 50 000 agriculteurs, plus de 30 petites, moyennes et grandes entreprises agroalimentaires ont été aidées et renforcées (DAI Global, LLC, 2020). Toujours selon le rapport final, le revenu agricole moyen des ménages bénéficiaires a plus que doublé, dans la mesure où il est passé de 443 dollars en 2013 à 960 dollars en 2019 (DAI Global, LLC, 2020). Cette augmentation du niveau des revenus est le résultat de l'intensification des rendements annuels de banane plantain, de cacao et de riz dans la région. Le riz qui est notre principale préoccupation dans le cadre de cette étude, selon les données disponibles dans le rapport, est passé de 2,5 TM en 2013

¹⁵ Les données que nous avons utilisées dans cette partie du travail ont été tirées dans deux sources distinctes. Celles qui ont rapport aux rendements des producteurs bénéficiaires du projet AVANSE. Elles sont disponibles en ligne à travers le rapport final du projet. Celles qui ont rapport au contenu analytique du cas d'études. Elles ont été tirées dans les explications fournies par Rony François et Jocelyn Jean-Noël, deux agronomes encadreurs techniques qui ont été travaillé pendant plus de quatre ans dans le projet AVANSE et font aussi partie de la deuxième catégorie de notre étude. Ils ont été employés spécifiquement dans le département de riz du projet afin d'accompagner techniquement les producteurs de riz bénéficiaires du projet. Nous avons donc utilisé leurs expériences de terrain pour pouvoir assoir les réflexions relatives à la problématique de la filière rizicole du Nord-Est, notamment Fort-Liberté en rapport à l'implication des organisations non gouvernementales.

à 6 TM en 2018, soit une augmentation de 3,5 TM par an (DAI Global, LLC, 2020). Au cours de cette même période, les marges brutes moyennes sont donc passées de 217 dollars/ha en 2013 à 990 dollars/ha en 2019 (DAI Global, LLC, 2020). En subventionnant certaines entreprises privées et en les dotant des moyens technologiques efficaces appropriés aux zones d'intervention, le projet a également renforcé les marchés agricoles dans la région du Nord d'Haïti. C'est le cas de CLES¹⁶, par exemple, qui a bénéficié d'une installation d'un moulin moderne favorisant la transformation d'une grande quantité de production de riz dans le Nord-Est d'Haïti. Depuis, CLES est en mesure, selon les données disponibles, de sécher et de moudre environ 6000 TM de riz par saison. Cette modernisation devrait contribuer jusqu'à 4,5 millions de dollars, augmenter les ventes de l'agro-industrie à hauteur de 20 % du prix d'achat du riz à la ferme et générer des revenus supplémentaires pour au moins 1 300 agriculteurs.

Cependant il est important ici de faire comprendre, lors de l'intervention du projet, la façon dont il a procédé, il a renforcé et/ou créé deux catégories au sein de la filière rizicole nordésienne. Une catégorie que nous appelons « bénéficiaires privilégiés » et une autre catégorie appelée les « bénéficiaires marginaux ». La première catégorie est l'ensemble des institutions qui ont été financièrement renforcées par le projet permettant, entre autres, d'installer de grandes entreprises et certaines infrastructures agricoles favorisant la transformation et la commercialisation de la production de riz. Hormis le renforcement des institutions déjà existantes, le projet a aussi facilité la création de nouvelles boutiques d'intrants agricoles, tels que COMAG S.A, JADEN LAKAY et SV. Ces nouveaux magasins, bien qu'ils soient financés par le projet, suivent généralement presque les mêmes politiques de vente en termes de prix des intrants agricoles sur le marché et sont plus avantageux pour les entrepreneurs de la capitale haïtienne que les soi-disant bénéficiaires du projet.

Concrètement, le Collectif de lutte contre l'exclusion sociale (CLES) est l'une des grandes entreprises qui a bénéficié de l'installation d'un appareil de transformation de riz évalué à

¹⁶ Collectif de lutte contre l'exclusion sociale.

plus de 800 000 dollars américains. Il fait donc partie des plus importantes institutions de transformation et commercialisation relatives à la production de riz à Nord-Est d'Haïti.

Parce qu'il a presque tout contrôlé dans la filière de riz du Nord-Est. Suivant la période de la récolte et en fonction de ses intérêts sur le marché, il fixe le prix de riz et l'achète à l'état brut à un prix dérisoire entre les mains des producteurs, le transformant, l'emballer sous le nom de « DIRI BÈL NEGÈS » et le revendre dans les supermarchés des grandes villes et à l'extérieur d'Haïti. Après sa transformation, le prix d'un kilogramme de « DIRI BÈL NEGÈS » est évalué à presque plus de deux fois le prix de riz Tchako, Méga, Bull et Miami venus des États-Unis, où les riziculteurs ne peuvent même pas le consommer, pourtant l'un des objectifs du projet était d'améliorer leur situation socio-économique et d'augmenter leurs revenus. Ainsi, les producteurs de riz dits bénéficiaires forment la catégorie marginale suivant la méthode d'intervention du projet, dans la mesure où, malgré leur âge avancé, leur force de travail sont utilisées pour non seulement produire en faveur de grandes entreprises de transformation, mais aussi pour justifier le haut financement et/ou la création de nouvelles institutions agricoles, ces dernières qui ne visent réellement pas le changement ou l'amélioration de condition d'existence des producteurs.

Dans une perspective d'approche d'écologie politique, les rendements de riz des producteurs nordésiens, notamment ceux de Fort-Liberté via l'implication des organisations non gouvernementales sont, dans un premier temps, déplacées au profit de ceux qui détiennent les grands moyens économiques et transformationnels pendant que les producteurs restent généralement vulnérables. Dans un deuxième temps, dans une logique de concurrence déloyale, la production de riz du Nord-Est, Fort-Liberté en particulier, ne peut concurrencer la présence des riz étasuniens sur le marché. Cela montre que, d'un point de vue socio-économique et politique, que l'État n'est pas adéquatement présent pour organiser Fort-Liberté, afin de garantir son bien-être collectif. Comme l'expliquent la majorité des répondants, cette situation ne fait qu'exacerber le manque de disponibilité et de niveau des services sociaux tels que : les soins de santé, l'eau potable, l'éducation, le logement, la nourriture et tous les problèmes liés aux conditions météorologiques, aux infrastructures qui entravent le développement du secteur du riz en Fort-Liberté. Ainsi, l'absence des politiques publiques empêche les producteurs de faire une production

autonome liée à des pratiques d'économie d'échelle leur facilitant de concurrencer les riz venus de l'extérieur et de combattre les conséquences des changements climatiques et de conquérir le bien-être collectif.

Nous avons compris que le projet AVANSE apporte globalement des valeurs ajoutées aux activités agroéconomiques dans la région, notamment à Fort-Liberté. Il intensifie, entre autres, le niveau de production agricole pour la période du projet, le revenu de certains producteurs bénéficiaires et distribués des appareils permettant en partie la modernisation du secteur agricole dans la région au moment d'exécution du projet. Il participe globalement à la formation de certains producteurs bénéficiaires, étudiants, cadres socioprofessionnels sur les changements climatiques et de nouvelles techniques de culture de riz, du cacao et de banane plantain. Enfin, il a doté certains producteurs bénéficiaires des semences et de nouvelles pratiques agricoles et participe à la diminution du taux de chômage dans la région pour le temps du projet.

Cependant il faut souligner que le projet n'a pas pu réussir à répondre aux principaux objectifs fixés. En témoignent l'adaptation de certaines cultures agricoles, dont le riz aux nouvelles réalités climatiques, la construction de la résilience des producteurs face aux retombées des changements climatiques, l'amélioration du cadre de vie socio-économique des producteurs bénéficiaires. En effet, ces types de projets ne sont généralement pas durables ni adaptés aux réalités socio-économiques et politiques du pays, car ils sont très souvent des solutions toutes faites aux problèmes d'Haïti. Hormis les échecs à répétition de la plupart des projets de développement menés par des ONG et la persistance des enjeux socio-économiques, les producteurs confient que l'État n'a presque rien fait pour améliorer leur sort face à ces problèmes. Ainsi 8 producteurs sur 10, lors des groupes de discussion, ont répondu que l'État haïtien n'a pas de véritable plan pour adapter la culture de riz aux changements climatiques observés et aux autres problèmes associés aux réalités socio-économiques que connaissent les habitants de Fort-Liberté.

L'existence de la panoplie de projets non gouvernementaux à Fort-Liberté montre que la responsabilité de l'État est, dans une certaine mesure, déléguée à certaines organisations non gouvernementales. La mairie, représentant institutionnel du pouvoir central dans la

commune, est remplacée par les ONG, puisqu'elles sont présentes dans presque tous les domaines structurants à Fort-Liberté. Elles sont dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de l'agriculture au point où les bureaux de certains de ces projets sont parfois localisés dans la mairie. Fort-Liberté accueille ces types de projets depuis plus de 65 ans (soit après le passage de l'ouragan Hazel de 1954) dans presque tous les secteurs sur son territoire. Pourtant les contraintes associées aux services sociaux de base augmentent chaque jour et l'environnement de la commune ne cesse de se détériorer, bien que beaucoup de ces projets évoluent dans le domaine de l'environnement et de l'agriculture, selon certaines observations. Cela explique en partie pourquoi leur objectif est de remplacer l'État et créer beaucoup plus d'espaces pour une nouvelle forme de développement qui s'appuie sur les pratiques des organisations non gouvernementales internationales tout en gardant la population de Fort-Liberté dans sa vulnérabilité socio-économique. Avec l'intervention de ces projets qui se fait presque en dehors des principes étatiques, les producteurs de riz de Fort-Liberté resteront pour longtemps dans une logique de laissé-pour-compte.

D'après les analyses formulées ci-dessus, on voit que l'absence de l'État haïtien dans presque tous les secteurs structurants du territoire d'Haïti ne fait qu'intensifier le mode de développement occidental basé prioritairement sur les pratiques des organisations non gouvernementales sans nécessairement prendre en compte la réalité socio-économique du pays. À l'instar des causes profondes associées au processus de construction de la vulnérabilité selon le modèle PAR (2004), l'immixtion des ONG dans les affaires internes de Fort-Liberté vient renforcer l'ensemble des causes profondes à travers lesquelles se trouve en partie le contexte d'exposition des producteurs de riz face aux conséquences des changements climatiques. Ainsi, les lignes qui suivent abordera la nature de leur exposition à ces effets négatifs, notamment à travers les périodes de sécheresse et pluies instantanées de forte intensité.

5.9- Les producteurs de riz face aux effets négatifs des changements climatiques

En plus des aspects énumérés ci-dessus, la filière du riz est également confrontée à des problèmes climatiques liés aux conséquences des périodes de sécheresses et de pluies de

façon répétitive. Pour cette raison, lors des groupes de discussions, certains producteurs interrogés nous ont fourni les explications suivantes :

Pou 10 ane ki sot pase yo la a, peryòd sechrès yo vin pi long paske kounye a nou ka fè nenpòt 3 ak 4 mwa san lapli. Nou sot viv yon peryòd sechrès pandan 2 zan. Pat ret anyen menm nan jaden yo. Lè lapli a ap tonbe, li pa tonbe menm jan ankò. Kounye a, yon lè li vini, yon lè li pa vini. Pou mwa desanm lan, gen ti lapli ki te tonbe. Men ou gen dwa wè li pa vini ni pou mwa janvyè, ni fevriye k ap vini la. Nou ka jwenn yon ti lapli jis nan mwa mas ankò. Dè fwa, ou konn jwenn yon ti lapli, ou kouri plante. Men aprè sa, li pa vini epi solèy touye ti plantasyon an epi nou pèdi tout bagay, mizè nan kò nou. Aprè bondje k ap ede nou, nou pa gen pèsonn, nou lage de bra balanse.

Pou sa m obsève, se lè yo anonse siklòn lapli tonbe. Se pa menm jan avèk lontan, depi w wè nyaj nan syèl, lapli pral tonbe a. Se sa k fè gen anpil abitan ki te konn plante manyòk anmè, gwo mayi, pwa kongo, men yo pa ka fè sa ankò. Sa fè gen anpil tè ki pa travay, moun yo lage bèt nan yo, menm pye fwi yo mouri.

Durant les 10 dernières années, les périodes de sécheresse sont devenues de plus en plus longues. De nos jours, on peut passer au moins 3 à 4 mois sans la moindre goutte de pluie. On vient de vivre une période de sécheresse de deux ans, il ne nous restait plus rien, même dans nos jardins. Même s'il pleut aujourd'hui, ce n'est plus de la même façon. La pluie est devenue momentanée. En décembre dernier, il a plu un peu mais il risque de ne plus pleuvoir durant les trois prochains mois, nous pourrions en avoir à nouveau jusqu'au prochain. À mon avis, il ne pleut adéquatement qu'en cas de cyclone. On ne peut plus compter sur les caprices du ciel pour prédire la pluie. C'est pourquoi les cultivateurs qui plantaient le manioc, le maïs et les haricots ne peuvent plus le faire, car ces végétations ont besoin d'être arrosées quotidiennement. Aujourd'hui, nous avons beaucoup de terres qui ne sont pas cultivées, mais plutôt utilisées à des fins d'élevage. Certains de nos arbres fruitiers ont été asséchés par le soleil, faute de pluie.

Comparativement aux précédentes décennies, la décennie 2010-2020 est considérée, selon les producteurs, comme la pire période de l'histoire de la culture de riz dans le département

du Nord-Est d'Haïti. En fait, le Nord-Est d'Haïti, en particulier Fort-Liberté, subit presque chaque année des périodes de sécheresse prolongées et de fortes pluies entraînant le plus souvent des inondations et la perte de la plupart des espèces animales et végétales. Le niveau auquel les producteurs de riz sont affectés par les changements climatiques se situe quelque part entre les pratiques de déforestation initiées pendant la période coloniale et le degré de désengagement de l'État associé aux réalités socio-économiques des producteurs. Mais il convient de noter qu'il s'agit également du choix du modèle économique mondial largement basé sur les pratiques de la révolution industrielle du XVIIIe siècle, au cours de laquelle Haïti est considérée comme l'un des pays victimes de l'augmentation des gaz atmosphériques induite par les activités humaines. C'est dans cet optique que le régime climatique de la commune de Fort-Liberté enregistre d'importants changements impactant négativement les saisons culturales des producteurs de riz. Dans la mesure où les trois campagnes (allant de janvier à décembre) de la production de riz chaque année sont passées depuis le début de l'année 2010 à une seule campagne de quatre mois suivant la compréhension des répondants. Selon leurs explications, pour cette campagne, le régime climatique de la commune est tellement sujet au changement, il n'y a pas une précision concernant les mois pour planter, il suffit de tenter une chance afin de sauver la récolte. A les entendre, il n'existe de matériaux adéquats pour faire face aux périodes de sécheresse et parfois aux fortes pluies qui submergent souvent nos jardins. Sous l'influence de ces phénomènes, les terres arables des producteurs ont été continuellement réduites menant à la diminution systématique des rendements de riz selon les répondants. Hormis les périodes de sécheresse prolongées et des pluies irrégulières de fortes intensités, selon les producteurs, la diminution des rendements de la culture de riz est aussi associée à la présence de nouvelles maladies, telles que Akalou et Karakòl répertoriées par les cultivateurs depuis plus de dix ans dans les plantations de riz à Fort-Liberté. La quasi-totalité des cadres professionnels œuvrant dans le domaine de l'agriculture, interrogés lors des entretiens individuels, soutiennent l'idée que l'amélioration du niveau de rendement de la culture de riz à Fort-Liberté, implique nécessairement de prendre en considération ses aspects phytosanitaires, dans la mesure où, sous l'effet des changements climatiques, le système rizicole de la commune connaît la présence de nouvelles maladies depuis déjà une dizaine d'années.

Lors des groupes de discussion, plus de sept producteurs, expliquent en dehors les problèmes d'ordre géopolitique et socio-économique, le manque d'eau pour irriguer les superficies cultivables, les pluies irrégulières causant le plus souvent des inondations, l'érosion des sols arables, de longues périodes de sécheresse et la présence de nouvelles maladies font aussi partie des causes qui entravent le développement de la filière de riz à Fort-Liberté depuis plusieurs années. En dehors des programmes d'adaptation aux nouvelles réalités climatiques, l'accompagnement socio-économique et le manque des services sociaux n'arrêtent de détériorer le cadre de vie des producteurs et deviennent plus exposés aux certains effets des changements climatiques. Voilà pourquoi, dans la prochaine section, nous essaierons de retracer la vulnérabilité des producteurs en fonction du manque de disponibilité des services sociaux et de voir comment l'absence de ces services rend les producteurs plus vulnérables aux conséquences des changements climatiques.

5.10- Existence des services sociaux garantissant le cadre de vie des producteurs

5.10.1- Producteurs de riz de Fort-Liberté face aux problèmes de logement

Parmi l'ensemble des aspects qui entourent la vulnérabilité socio-économique de la population haïtienne, la persistance des problèmes associés au logement, à la santé, à l'assainissement et à l'eau potable sont aussi à considérer afin de mieux cerner l'exposition de la population de Fort-Liberté aux changements climatiques. Ces secteurs sont marqués, entre autres, par un manque de présence de l'État via des politiques publiques garantissant leur organisation rationnelle. Le secteur de logement de l'espace ambiant du territoire haïtien reste une affaire exclusive du secteur privé haïtien et a entraîné à son tour une augmentation généralisée des prix des loyers dans le pays. Malgré sa fragilisation, celle-ci s'effondrait sous l'influence des conséquences du tremblement de terre d'Haïti du 12 janvier 2010. Depuis, le pays connaît un mouvement de rurbanisation¹⁷ qui à son tour exacerbe les problèmes de logement, en particulier dans les zones rurales d'Haïti. Une étude de la FHRD¹⁸ en 2017 précise que le côté le plus sombre dans la problématique du logement haïtien est plus prononcé dans certaines villes de province et certains quartiers

¹⁷ L'utilisation de ce concept exprime le retour de certains habitants de Port-au-Prince vers certaines zones rurales, spécifiquement dans le milieu rural du Nord et Nord-Est d'Haïti après le séisme du 12 janvier 2010. Ce retour a entraîné de nombreuses modifications dans le milieu rural concerné, notamment sur l'habitat.

¹⁸ Fondation haïtienne pour le relèvement et le développement.

populaires de la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Voici le témoignage du représentant des services du logement et de l'urbanisme de Fort-Liberté :

Fason moun yo ap konstwi nan zòn lan se yon veritab tèt chaje. Pa gen pwogram lojman sosyal pou moun ki vilnerab yo. Tout moun ta renmen posede yon kote pou yo rete. Sa vin fè majorite kay moun yo ap konstwi riske. Moun yo konstwi nenpòt kote, nenpòt kòman. Mwen menm ki seresponsab ibanis, pafwa mwen konn ale kote moun yo ap konstwi yo, pou mwen bay kèk lide sou kouman pou yo konstwi pi byen. Daprè sa yo fè nou konprann, youn nan rezon ki fè yo pa janm rive aplike konsèy yo, se paske yo pa gen mwayen ekonomik pou yo rive aplike yo. Sa ki prouve moun yo pa genyen gran mwayen pou fasilite yo fè bon kay. Nan sans sa a, Leta ta sipoze pran konstriksyon an chaj. Lè nou gade fèblès Leta nan sans sa nan komin nan, mwen menm ki se responsab vin pa ka fòse moun yo pou yo respekte nòm konstriksyon yo. Souvan, lè nou bay konsèy sou konstriksyon yo, moun yo souvan reponn di se yon chanm kay yo lwe mèt kay la ap bay chalè, chak ane yo monte kay sou yo, fòk yo fè yon mwayen pou yo sòti nan kay yo ye a. Teknikman ou pa dakò avèk moun yo, men piske Leta a pa la pou ede yo, ou vin nan difikilte pou stope yo nan travay sa menm lè ou wè li pa respekte nòm yo. Se kòmsi di moun yo fòk yo aplike nòm yo, se di yo kanpe travay yo definitivman, paske nan mòd Leta ki la a p ap janm bay akanpayman nan sans sa a.

La façon dont les gens construisent dans la commune est problématique, car il n'y a pas de programme de logement social pour les personnes vulnérables. Or, tout le monde aimerait avoir un endroit où vivre. Dès lors, les gens érigent des infrastructures à risque. Ils construisent n'importe où, n'importe comment. En tant qu'un des responsables urbanistes, je me rends parfois sur les lieux de construction afin de leur prodiguer des conseils pour qu'ils puissent bâtir selon les normes. Mais ils n'ont pas les moyens de mettre en pratique les conseils, ce qui prouve qu'ils sont économiquement très limités pour construire correctement. En ce sens, l'Etat devrait prendre en charge la construction desdites maisons. En l'absence des programmes d'accompagnement, je n'arrive pas à contraindre les gens de respecter les normes de construction. Le plus souvent, quand on leur donne les

recommandations, ils nous disent que ce qui leur importe c'est d'avoir un toit où habiter, parce qu'ils subissent beaucoup de pressions de la part de leurs propriétaires. Chaque année ils disent faire l'objet d'une augmentation du prix de loyer sans préavis. Tout ce qu'ils veulent, c'est de quitter le loyer pour devenir propriétaires eux aussi. Dans le fond, je suis contre cette pratique et cette manière de penser, mais sans la responsabilité de l'État, je ne peux rien faire pour éviter le pire. Puisqu'ils n'en ont pas les moyens et ne reçoivent aucun aide de l'État, il nous est difficile de les sanctionner ou de mettre fin à leurs constructions même s'ils ne respectent pas les normes établies. Leur demander de respecter les standards de la construction, c'est leur priver de maison définitivement, car l'État ne leur offre aucun soutien ni encadrement en ce sens.

À l'instar de presque toutes les communes qui composent le Nord-Est d'Haïti, la problématique du logement fait partie intégrante de la désorganisation territoriale de Fort-Liberté. Selon les observations faites, la plus grande majorité des logements qui forment les espaces habitables de la population, notamment ceux qui habitent les périphéries de la ville sont construits de façon entassée soit par des blocs et des tôles ou par des terres argileuses et des bois clissés. Pour les zones les plus reculées du centre-ville, où habitent la plus grande majorité des producteurs, les espaces habitables sont construits anarchiquement par des bois clissés, par des terres argileuses et par des pailles en dessus. Le positionnement de ces espaces habitables présente des caractéristiques vulnérables et met beaucoup plus en danger une importante partie de la population de Fort-Liberté, notamment les producteurs de riz face à l'inondation et aussi lors des périodes de sécheresse. Cette désorganisation s'explique en partie par l'absence et le manque d'application des normes urbanistiques favorisant une utilisation rationnelle de l'espace ambiant de la commune de Fort-Liberté. Ainsi, selon l'ingénieur Vincent Jean-Claude, responsable du bureau de l'urbanisme et de logement, rencontré lors des entretiens individuels, révèle que la commune de Fort-Liberté ne dispose pas, jusqu'à preuve du contraire, de programme de logement social et de plan d'urbanisme permettant d'organiser la ville. Les gens sont libres de choisir où et comment construire leurs maisons. Selon lui, la plus grande majorité de la population de Fort-Liberté (les producteurs en particulier) ne vit pas dans une maison conforme aux normes standard de construction et habite aussi le

plus souvent dans des zones à haut risque d'inondation, sismique, entre autres. Ce qui pose, entre autres, un sérieux problème lié à l'aménagement territorial et les expose davantage aux différents malheurs de nombreuses conséquences des changements climatiques.

5.10.2- Producteurs de Fort-Liberté face aux contraintes de la santé publique

Tout comme le secteur du logement, le système sanitaire d'Haïti fait face à de nombreux problèmes corrélés la vulnérabilité socio-économique d'une importante partie de la population haïtienne. Selon une étude réalisée par la Banque mondiale en 2017, les problèmes liés à la présence des hôpitaux, centres de santé, dispensaires, la présence des matériaux sanitaires et la qualité des services qu'ils fournissent aux populations concernées déterminent, dans une certaine mesure, la problématique de la santé publique d'Haïti. En Haïti, environ un tiers des naissances ont lieu dans des établissements de santé (BM, 2017). Parmi les pays de la Caraïbe, de l'Amérique centrale et du Sud, Haïti affiche le taux de mortalité infantile et maternelle le plus élevé. Dans la mesure où, une (1) femme sur trente-sept (37) a la probabilité de mourir pour de causes liées à la maternité et une mortalité des enfants trois fois supérieure à la moyenne de l'Amérique latine (BM, 2017). En Haïti, un enfant de moins de cinq ans risque généralement de contracter des maladies telles que la typhoïde, la malaria, la diarrhée ou la pneumonie (BM, 2017). Tel est le plus souvent le cas des enfants qui sont nés dans les zones reculées d'Haïti, comme c'est le cas de certaines localités à Fort-Liberté, selon la représentante du secteur sanitaire du Nord-Est. Le secteur sanitaire de Fort-Liberté se situe donc à l'intérieur de ce manquement, dans la mesure où l'un des représentants du ministère de la Santé publique de Fort-Liberté, lors des entretiens individuels, nous explique en créole ce qui suit :

Nan lopital Fò-Libète, pafwa nou santi Leta bliye nou, pa sèlman pou kesyon pewòl men nan resous moun tou. Nou manke anpil nan domèn sa a, nou manke anpil sèvis, men ti sa nou genyen yo nou fè sa nou kapab avèk yo. Ti kantite anplwaye nou genyen yo bay tout yo menm nan travay y ap fè a, yo vini, men nou manke. Gen sèlman 4 moun ki nome nan yon sal matènite, 3 moun ki nome nan medsin, 3 ki nome nan yon sal ijans e sèvis sa yo mande pou y ap travay 24/24 nan yo. Komin Wanament gen gran sant sante men pa gen yon grenn moun ki nome ladan. Dènyèman te genyen rekritman pou nominasyon, men konnye a tout bagay kanpe

akoz pa gen prezidan ki pou siyen pou pwosesis yo kontinye. Pou sante a li vrèman genyen gran fay. Konn gen benevòl ki vin travay nan lopital la, bay kout men, yo vin dekouraje akoz Leta pa peye yo. Nan sans sa a, Leta sipoze leve pye l, paske vi moun se bagay ki koute chè.

Après pwoblèm striktirèl yo, pa gen materyèl pou travay nan lopital la. Se sa nou rantre a se avèk li nou ale achte kèk ti materyèl pou travay pou yon ti tan, sa vin fè konn gen ratman. Gen moun ki konn vini, yo pa jwenn sèvis. Se sou manm pèsònèlyo yo fache, y ap mande pou fèmen lopital la. Lopital la vrèman ap mal mache akòz pwoblèm materyèl ak pwoblèm resous moun. Pa egzanp, si yon kiltivatè ta gen yon pwoblèm pandan l nan jaden an, li ta blese, li vini lopital la, li pa jwenn sèvis se yon preskripsyon n ap oblije bay pou l ale lòt kote. Sa ka rive li pa gen ase mwayen pou l ale nan yon klinik prive. Nou kapab di Leta absan a plis pase 75% nan komin nan nan zafè sante.

À l'hôpital de Fort-Liberté, on a parfois l'impression d'être oublié par l'État, non seulement sur le plan du financement, mais en raison également du déficit des soins. Il y a une grande défaillance dans ce domaine, puisqu'il nous manque beaucoup de services. On est obligé de se débrouiller uniquement avec le peu de moyens dont on dispose. Le peu d'employés que nous avons donnent le meilleur d'eux-mêmes dans leur travail, mais ce n'est pas suffisant. L'hôpital compte 4 employés en maternité, 3 au service d'urgence et 3 médecins. Ainsi la municipalité de Ouanaminthe dispose un grand centre de santé n'a pas de fonctionnaires, mais des contractuels. Récemment, il y a eu une campagne de recrutement de l'État, mais elle a été interrompue après la mort du président parce que sa signature pour boucler le processus. Bref, notre système de santé laisse à désirer. Il y avait des bénévoles qui venaient prêter main-forte à l'hôpital, mais ils ne viennent plus, car ils n'ont plus les frais de déplacement ni de collation de la part de l'Etat. En ce sens, l'État doit agir rapidement parce que l'accès à des services de santé est essentiel dans une société et la vie n'a pas de prix.

Outre les contraintes structurelles, il y a également le manque de matériel qui est un problème majeur à l'organisation du l'hôpital. Nous devons utiliser le peu

d'argent que nous percevons pour acheter le matériel afin que nous puissions fonctionner, ce qui ne diminue pas la rareté des soins. Quand les patients n'arrivent pas à bénéficier des soins qu'ils méritent, ils se mettent en colère contre le personnel, leur demandant de fermer l'hôpital en pensant que c'est de leur faute. L'hôpital n'est pas vraiment fonctionnel, tant en termes d'équipements techniques qu'en termes de ressources humaines pour le personnel. Par exemple, si un cultivateur se blesse ou s'il lui arrive quelque chose, il n'aura pas accès aux soins dont il a besoin. Il sera contraint d'aller ailleurs. S'il peut se le permettre, sa seule chance de recevoir des soins d'urgence est de se rendre à une clinique privée. On peut dire que l'État est absent à au moins 75 % dans la municipalité en ce qui concerne la santé publique.

Selon ces propos de la docteure Pierre-Louis, l'une des responsables du grand l'hôpital du Nord-Est, Fort-Liberté est non seulement en manque des infrastructures sanitaires, mais le seul hôpital qui existe souffre depuis plusieurs années de plusieurs problèmes. En termes de ressources humaines, selon la responsable, l'hôpital détient seulement 4 employés en maternité, 3 pour l'urgence et 3 médecins nommés comme réguliers. Cet hôpital, suivant l'organisation territoriale des 10 départements d'Haïti, est le seul hôpital départemental qui est logiquement destiné à desservir les 13 communes du département du Nord-Est. Si l'on divise donc ces 10 employés par la taille de la population actuelle (43 434 habitants) de Fort-Liberté, le nombre de médecins par habitant sera proche de zéro et donc négligeable. En dehors des problèmes liés aux ressources humaines, il fait également face à un manque de médicaments, de lits, de scanners et de tout autre équipement permettant de prendre soin adéquatement des patients admis à l'hôpital pour un quelconque cas. Selon la docteure Pierre-Louis, l'État haïtien est absent à plus de 75 % dans le département, notamment à Fort-Liberté. Les problèmes associés à la santé publique de Fort-Liberté sont graves dans la mesure où si l'on s'appuie sur le témoignage de la représentante, on déduira qu'il fait partie des communes les plus affectées aux contraintes associées aux soins de santé du Nord-Est d'Haïti.

Ainsi, certains répondants, lors des groupes de discussion, expliquent lorsque leurs familles tombent malades, quelle que soit la gravité de la maladie, leur premier réflexe est

de tourner vers la pharmacopée et la médecine traditionnelles, car il n'y a pas d'établissement de santé dans la localité qui puisse les accompagner. Lorsque cela dépasse ses moyens traditionnels, la seule possibilité qu'il leur reste est généralement de vendre une partie de leurs biens, pour ceux qui en possèdent, et d'aller se faire soigner en République dominicaine, au Cap-Haïtien ou à Port-au-Prince. Parfois l'hôpital a seulement la capacité de les fournir des prescriptions, puis aller voir ailleurs, a précisé la représentante. Suivant la compréhension du modèle de PAR de Wisner (2004), le témoignage des producteurs et les informations fournies par la docteure Pierre-Louis expliquent en partie le manque d'investissement de l'État haïtien dans le système sanitaire à Fort-Liberté. Ce manque d'implication, observé à travers les conditions d'insécurité du processus de construction de la vulnérabilité, nous permet de découvrir à quel niveau une importante partie de la population de Fort-Liberté est soumise à des restrictions sanitaires fragilisant davantage leur cadre de vie. À l'instar des difficultés répertoriées dans le secteur sanitaire, le manque d'accessibilité à l'eau potable dans la commune, vient dans une certaine mesure compliquer les contraintes sanitaires, puisque l'eau potable est en quelque sorte synonyme de bonne santé.

5.10.3- Producteurs de Fort-Liberté et la problématique de l'eau potable

Les efforts pour améliorer l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène entraînent le plus souvent un impact positif sur la résilience des populations, notamment en matière de santé (BM, 2019). Les problèmes de santé qui expliquent en partie la vulnérabilité de la population haïtienne sont, dans une certaine mesure, liés au faible disponibilité et d'accès à l'eau potable. La difficulté d'accès est toutefois plus fréquente dans le milieu rural haïtien, notamment chez les plus pauvres. Selon les données de la Banque mondiale en 2019, seule 43 % de la population rurale d'Haïti avait accès à un approvisionnement de base en eau potable. Cette estimation prouve que ce problème devient de jour en jour plus compliqué, puisque, dans les années 1990 et 2015, l'accès d'approvisionnement de base en eau potable de la population rurale d'Haïti était évalué respectivement à 50 % et 48 % (BM, 2019). D'après la majorité des répondants de l'échantillon de cette étude, Fort-Liberté fait partie des communes les plus vulnérables d'Haïti exposées à un manque d'installation des infrastructures d'eau potable et

d'assainissement. Lors des entretiens individuels, l'un des représentants du système d'eau potable et d'assainissement de Fort-Liberté nous explique ce qui suit :

Pou kesyon dlo a, si n ap konpare kounye a avèk lontan, nou kapab di gen pwogrè ki fèt. Paske lontan si yon moun bezwen dlo se nan rivyè oubyen nan yon sous pou li ale pou jwenn dlo pou l bwè. Yo konn pran dlo a, mete l lakay yo nan bokit ak nan kanari. Men jodi a, apre kolera te fin pase nan peyi a, gen efò ki fèt nan sans sa. Nan chak zòn, kèk patikilye devlope yon ti biznis kote yo di yo swadizan fè trètman dlo pou moun bwè. Mwen di swadizan paske m konsyan nou pa konnen kalite dlo nou ap bwè yo, paske gen yon ansanm etid ki ta sipoze fèt sou dlo sa yo a travè ministè Sante piblik, mwen pa kwè yo fèt. Gen kèk ofisye sanitè m konnen ki nan kèk zòn, men yo pa vrèman gen ekipman nan men yo pou fè analiz dlo sa yo. Dlo a disponib se vre, men nou pa konnen si l gen kalite, anplis fòk nou gen kòb pou nou genyen l.

En ce qui a trait à l'eau, si nous comparons la situation d'aujourd'hui à celle d'avant, nous pouvons dire que des progrès ont été réalisés. Parce qu'autrefois, si quelqu'un avait besoin de l'eau pour boire, il fallait aller à la rivière ou à une source. Ils conservaient l'eau chez eux dans des récipients ou des canaris. Cependant, depuis l'épidémie de choléra dans le pays, des efforts ont été déployés. Dans certaines localités, certaines personnes ont créé une petite entreprise privée qui s'occupent soi-disant du traitement de l'eau. Je dis soi-disant traité, parce qu'en réalité je suis conscient que nous ne connaissons pas beaucoup de choses de la qualité de l'eau. Ainsi, nous ne pouvons pas garantir qu'elle est potable ou pas, car plusieurs études devraient être faites sur la qualité de l'eau par les ministères de l'Environnement et de la Santé publique, dont je ne suis pas sûr qu'elles aient été faites. Je sais qu'il y a quelques officiers sanitaires dans quelques quartiers, mais ils ne disposent pas vraiment d'équipements pour analyser la qualité de l'eau. Il est vrai que l'eau est disponible, mais nous ignorons si elle respecte les normes sanitaires. Par ailleurs, il faut avoir de l'argent pour y avoir accès parce que l'eau n'est pas gratuite.

Sur la base d'autres informations recueillies et de la citation directe ci-dessus, nous comprenons que la disponibilité de l'eau et le niveau d'accès restent l'un des problèmes

associés à la vulnérabilité des producteurs de riz à Fort-Liberté. C'est ce qui explique, dans une certaine mesure, que Fort-Liberté est affecté par l'ensemble des problèmes d'approvisionnement en eau potable que confronte Nord-Est de façon générale. Mais, après le passage de l'épidémie de choléra, Haïti a fourni des efforts afin de rendre disponible l'eau potable dans presque tout le pays, notamment dans les provinces les plus touchées par l'épidémie. Fritz Etienne, l'un des responsables du système d'eau et d'assainissement à Fort-Liberté, témoigne de ces efforts lors d'un entretien individuel. Selon lui, ces efforts relèvent en partie des compétences économiques des particuliers à travers certaines zones de la commune. Cela souligne encore le manque d'organisation étatique de Fort-Liberté à travers les services sociaux de base, notamment en ceux qui ont rapport à l'eau potable et l'assainissement. L'effort fourni après le passage de l'épidémie de choléra en Haïti n'a pas pu résoudre le problème relatif à ces derniers. Selon lui, malgré les efforts d'ordre privé, le niveau d'accès d'une importante partie de la population reste limité, parce que l'eau n'est pas gratuite, car le pouvoir d'achat de la plus grande partie de la population est limité. Ceux qui n'ont pas de moyens économiques suffisants ne peuvent pas y accéder avec facilité. Ainsi, lors des groupes de discussion, la plupart des répondants ont clairement indiqué qu'ils utilisent l'eau de la rivière de Marion¹⁹ pour fournir presque tous les services dont ils ont besoin dans leurs foyers, en particulier l'eau potable. Au-delà des facteurs politiques, économiques et commerciaux d'ordre général qui expliquent la construction de la vulnérabilité des producteurs de Fort-Liberté, l'absence de l'État à travers les services sociaux, tels que les soins de santé, le logement, l'eau potable et l'assainissement expliquent encore mieux sa vulnérabilité.

5.10.4- Producteurs de Fort-Liberté et les problèmes éducatifs

Dans la première partie du questionnaire des groupes de discussion, les questions 12 et 13 tournent autour de la disponibilité des services sociaux et de la manière dont le gouvernement haïtien accompagne les producteurs de riz à Fort-Liberté. 7 producteurs sur 10 ont répondu par la négative à la question 12²⁰ concernant la disponibilité des services

¹⁹ L'une des plus importantes rivières de la commune de Fort-Liberté

²⁰ Les services sociaux (soin de santé, écoles, eau potable, nourriture, etc.) sont-ils disponibles pour vous dans la commune, si oui, sont-ils accessibles pour votre famille ?

sociaux. Selon leurs expériences et leurs vécus, le soin de santé, l'école, la nourriture, l'eau potable, logement, etc. ne sont pas vraiment disponibles et accessibles dans la commune, mais surtout dans les zones reculées où habitent la plus grande majorité des cultivateurs. Les trois autres ont répondu, par rapport à l'administration précédente, que les gouvernements de Michel Martelly et de Jovenel Moïse fournissaient plus ou moins certains services clés à l'administration communale de Fort-Liberté, comme le renforcement de l'éducation, à travers le programme «PSUGO» et certaines infrastructures agricoles. C'est peut-être dans cette perspective que la représentante de l'éducation rencontrée lors des entretiens individuels a soutenu l'idée selon laquelle le système éducatif de Fort-Liberté n'a pas de grands problèmes empêchant les écoliers d'accéder aux salles de classe comparativement à certaines communes du Nord-Est. À travers ses propres mots, elle nous propose de comprendre les lignes suivantes :

Pou Fò-Libète, mwen pa twouve gen twò gwo pwoblèm edikasyon pa rapò a lòt komin yo. Majorite moun nan komin nan ale lekòl. Ou p ap jwenn 5% ki pa te ale lekòl e majorite nan yo fè inivèsite. Poutan, Wanament ki gen plis aktivite, gen plis moun ki pa ale lekòl paske depi timoun lan leve, li nan machin trafik, li nan bwat, l ap rantrè sòti an Repiblik dominikèn. Men Fò-Libète pa konsa, paske depi timoun lan nan laj pou li ale lekòl, paran l toujou voye l.

Pour ce qui est de Fort-Liberté, je ne crois pas qu'il y ait un problème d'éducation par rapport à d'autres municipalités du Nord-Est. La majeure partie de la population de la commune est instruite. Vous ne trouverez pas plus que 5% de la population qui n'est pas allé à l'école et la plupart d'entre eux sont des universitaires. Pourtant, Ouanaminthe qui est une ville plus active que la nôtre, à plus de gens qui ne sont pas allés à l'école. Parce que dès le bas âge, les enfants ont appris à se débrouiller seuls, soit en faisant la navette entre Haïti et la République dominicaine pour trouver des marchandises afin de faire du commerce, soit en faisant du taxi ou en conduisant des camionnettes etc. A Fort Liberté ce n'est pas le cas ; dès que l'enfant à l'âge d'être scolarisé ses parents l'envoient à l'école.

Pour le système scolaire, l'éducatrice Victor Porlema a clairement indiqué que, entre autres problèmes, Fort-Liberté n'a pas vraiment de problèmes liés à l'éducation. Pour lui, Fort-

Liberté est l'une des 13 municipalités du Nord-Est où la plus grande majorité des gens en âge d'aller à l'école peuvent y accéder facilement. Cependant, il faut souligner qu'en plus du déplacement massif des jeunes vers d'autres villes plus attractives et d'autres pays de la région, Fort-Liberté est l'une des communes les plus sous-peuplées d'Haïti. La demande pour certains services, dont l'éducation, n'est pas forte. D'ailleurs une part importante des jeunes en âge scolaire préfère Ouanaminthe, Cap-Haïtien et Port-au-Prince en raison de leur dynamisme et de la disponibilité de certains services sociaux. C'est ce qui explique en partie le manque de développement du milieu rural haïtien, dont Fort-Liberté. A l'instar de presque tout le milieu rural haïtien, le système scolaire de Fort-Liberté supporte un ensemble de problèmes d'ordre structurel et conjoncturel qui mérite des interventions rapides et ordonnées.

Après la chute des Duvalier, hormis les différents facteurs socio-économiques et politiques qui expliquent la construction de la vulnérabilité des producteurs de riz à Fort-Liberté, que l'intégration d'Haïti dans les pratiques politiques et économiques néolibérales a transformé l'État haïtien et le marché de riz national. Cette transformation figure parmi les résultats de la mainmise politique de certains gouvernements américains sur Haïti à travers des programmes politiques et économiques généralement non adaptés aux réalités haïtiennes. La nature de ces programmes associée parfois aux intérêts cachés des gouvernements américains débouchent le plus souvent sur des crises politiques incluant des crises économiques à répétition. Ces crises n'ont d'autre conséquence que d'affaiblir l'État et ses institutions face aux besoins de la population haïtienne. Il devient donc un État pauvre, endetté, incapable de répondre aux besoins pressants de son peuple, ce qui ne fait que de créer des espaces pour le mode de développement des organisations internationales non gouvernementales.

Puisque l'État dépeint comme mauvais gestionnaire et incapable d'alimenter les secteurs structurants d'Haïti, notamment le secteur agricole, il ne reste d'autre possibilité que d'ouvrir le pays aux puissances occidentales. C'est ainsi avec la suppression des tarifs de douane que les producteurs de riz américains ont pris le contrôle du marché haïtien, ce qui a du coup mis aussi fin dans une certaine mesure au bien-être collectif des producteurs basés prioritairement sur les activités agricoles. Depuis , le marché de riz des haïtiens et

leur cadre de vie ont été transformés ou modifiés. Cette transformation accompagnée des contraintes physiques du territoire haïtien entraîne certaines conséquences des changements climatiques et la faiblesse des institutions étatiques incluant dans une certaine mesure le désengagement de l'État haïtien sont considérées comme les principales causes qui exposent la population haïtienne aux changements climatiques. Selon les pressions dynamiques du processus de construction de la vulnérabilité de Ben Wisner, Fort-Liberté s'est retrouvé paralysé par un manque d'investissements ou d'engagement de la part de l'État lié à un manque d'institutions locales capables de compenser la baisse de productivité de la filière de riz et de rendre disponibles et/ou accessibles les différents services sociaux qui peuvent garantir de façon générale le bien-être de la population de Fort-Liberté, notamment les producteurs de riz. Il est maintenant inévitable de faire ressortir les différentes limites de cette étude, car la réponse à la question générale s'organise autour d'une étude de cas associé à un contexte multidimensionnel qui rend un peu complexe la démarche adoptée garantissant une conclusion optimale à la question directrice de la recherche.

6- Limites de la recherche

À l'instar de presque tous les travaux scientifiques, cette présente recherche comporte aussi des limites qui méritent d'être précisées. Elles peuvent se retrouver au niveau du cadre méthodologique et empirique du travail. L'analyse de la question principale de recherche est organisée autour d'une méthode dite mixte. En effet, elle comprend à la fois des données qualitatives et quantitatives. La structure de la méthode utilisée est largement organisée autour de données qualitatives suivant les exigences de la recherche. L'aspect quantitatif reste un large champ à explorer dans ce sujet, car il est peu abordé dans cette présente étude. Cependant, nous avons utilisé des données chiffrées qui nous ont permis de comprendre en partie l'ampleur des importations de riz et l'existence de données hydro-climatiques liées aux transformations du marché du riz et à l'exposition de la population haïtienne aux changements climatiques.

L'échantillon de la recherche est structuré autour de trois catégories distinctes (producteurs de riz, représentants des services sociaux et cadres professionnels). La catégorie des producteurs de riz est la première et la plus importante, car le cadre analytique de ce sujet

tourne autour de celle-ci. La commune de Fort-Liberté étant divisée en deux grandes zones de production de riz (Chalopin et Bedan). Voilà nous avons sélectionné 10 producteurs, dont 5 pour chaque zone de production. Il convient de souligner ici que ces deux zones ne sont pas les seules zones où le riz est cultivé à Fort-Liberté. Il existe d'autres zones principalement rizicoles dans le haut et le bas Maribaroux de ce dernier. Selon les données du projet AVANSE (2018), la commune de Fort-Liberté abrite environ 960 producteurs de riz. Sur ces 960 producteurs, nous en avons sélectionné 10 dans les deux plus grandes régions productrices, qui représentent en réalité moins de 2 %. Ainsi, d'un point de vue statistique et mathématique, l'échantillon que nous avons utilisé laisse sans doute place à une marge d'erreur associée au cadre empirique de ce travail. Cette marge d'erreur constitue une limite méthodologique de cette étude, dans la mesure où, la réalité décrite par les informations collectées ne s'appliquant pas nécessairement à la situation de tous les producteurs (selon leur zone de production).

Cela revient à dire que l'étude ne s'inscrit pas dans une logique exhaustive. En effet, pour la catégorie la plus importante pour cette étude, 26 questions ouvertes et semi-ouvertes ont été posées aux producteurs de riz lors des groupes de discussion. Il convient de mentionner que, compte tenu de l'importance de certaines questions pour le travail, toutes les réponses ne sont pas abordées en profondeur dans le chapitre relatif à la présentation des données empiriques. Certaines questions clés, telles que celles liées à la présence de services sociaux et au soutien de l'État haïtien aux producteurs, ont été priorisées selon leur importance pour répondre à la question directrice de la recherche. Ce qui constitue, de l'autre côté, la non-exhaustivité de notre analyse et une autre limite attachée au corpus du cadre analytique de cette étude.

Ainsi, la prochaine étude liée à ce sujet devra creuser plus profondément pour combler les limites identifiées dans cette étude. Il est donc conseillé d'étudier plus en profondeur l'étendue des importations nationales de riz dans les études futures, car ces dernières ne sont pas assez développées en termes de quantité. À cette fin, il est important de considérer les différentes institutions publiques et privées travaillant dans le domaine des importations haïtiennes à travers l'Administration Générale des Douanes (AGD) afin d'acquérir une compréhension plus large de la transformation du marché de riz d'Haïti en relation avec

son intégration dans les pratiques économiques néolibéralisme. En plus de suggérer l'idée de mobiliser davantage de données quantitatives, il est tout aussi important d'approfondir l'analyse des différents accords, schémas politiques, économiques et commerciaux qui existent entre Haïti et certains pays occidentaux, dont les États-Unis, autour desquels la transformation du marché de riz haïtien et l'annulation des tarifs de douane protégeant les produits stratégiques d'Haïti se structurent. Il serait également intéressant de disposer des données précises sur le niveau de production annuelle de riz haïtien afin de les comparer avec le niveau de riz importé de l'étranger. Afin de pouvoir collecter ces données, il faut passer nécessairement par les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires, le ministère de l'Agriculture et les directions départementales et communales du ministère de l'Agriculture en Haïti. Ce qui facilitera la construction d'un échantillon plus large et permettra aussi de mieux cerner le cadre analytique sur la construction la vulnérabilité des producteurs incluant leur exposition aux changements climatiques.

7- CONCLUSION

La problématique d'exposition des producteurs de riz à Fort-Liberté aux changements climatiques comporte un caractère multiforme. Elle s'explique, entre autres, par la composante géophysique du territoire haïtien, la difficulté socio-économique et géopolitique de la population haïtienne de façon générale. L'emphase a été toutefois mise sur le dernier aspect suivant ce que cherche à comprendre cette présente étude. Au-delà de nombreux paramètres qui peuvent facilement expliquer la nature d'exposition des producteurs de riz aux conséquences des changements climatiques, le Programme d'ajustement structurel a été toutefois mis en avant vu son implication directe dans l'affaiblissement des institutions structurantes d'Haïti et la prise en otage du marché de riz haïtien par les producteurs américains. Le modèle de PAR de Ben Wisner (2004) nous a permis de conclure que la vulnérabilité croissante des producteurs de riz face aux conséquences des changements climatiques est, entre autres, associée au développement inégal des structures territoriales d'Haïti, au manque de cadres juridique et politique garantissant la gestion des risques de catastrophes et les résultats du mode de rapport de pouvoir entre certains pays occidentaux, dont entre les États-Unis et Haïti. La présente recherche tourne toutefois spécifiquement autour des deux derniers aspects liés aux liens du processus de construction de la vulnérabilité de Ben Wisner. Le mode de rapport de pouvoir inégal entre les États-Unis et Haïti, selon la compréhension de l'étude, a donné aux gouvernements des États-Unis le contrôle politique incluant la mainmise sur l'économie et le commerce d'Haïti. Afin de faciliter l'ouverture du marché haïtien et la mise en œuvre de projets sous le contrôle des ONG, l'État d'Haïti dépeint comme mauvais gestionnaire, laissant place aux modèles de développement occidentaux. Dès lors, la vulnérabilité d'Haïti est souvent aggravée par les interventions des ONG, puisqu'elles ne prennent pas en compte, le plus souvent, les réalités socio-économiques de la grande majorité de la population haïtienne.

L'étude parvient à la conclusion que, dans une perspective d'écologie politique, le projet AVANSE, en guise d'augmenter la marge de profits des producteurs de riz à Fort-Liberté, par suite de l'approche à laquelle il a fait appel, a procédé de préférence au renforcement de ceux qui ont déjà de forts moyens économiques. Ainsi, il renforce la marginalisation

initiale des producteurs et exacerbe leur vulnérabilité initiale tout en dépossédant les producteurs de leurs rendements de riz. Il convient donc de souligner que l'État a une importante responsabilité dans l'exposition des producteurs de riz aux conséquences des changements climatiques. Il a prêté le flanc à de nombreux projets économiques, commerciaux et politiques en faveur de certains pays occidentaux, dont les États-Unis qui ont gravement nui au développement du pays, notamment dans le domaine agricole, politique entre autres. Ce qui ne fait qu'exacerber la vulnérabilité des producteurs aux conséquences des phénomènes météorologiques, les plaçant dans un cycle d'insécurité associé à la crise politique et économique que traverse Haïti depuis déjà trop longtemps.

Les producteurs ainsi que les cadres professionnels interrogés ont précisé que l'assèchement répétitif de plus importantes rivières de la commune, la présence des pluies instantanées de forte intensité, la présence de nouvelles maladies, telles que « karakòl » et « alagwa » sont aussi associés aux différentes difficultés que supporte le secteur agricole de Fort-Liberté. Le secteur a non seulement enregistré des déficits dans l'élevage des bovins et des chèvres, mais aussi dans la production de diverses cultures de la commune, en particulier la culture de riz. L'État n'arrive donc pas à encadrer les producteurs face aux conséquences des catastrophes naturelles, contrairement à d'autres pays dans la région, dont Cuba. Le non-encadrement des producteurs par l'État est aussi lié au manque de cadre juridique et politique favorisant la gestion des risques de catastrophes. Contrairement au corpus juridique et politique encadrant la gestion des risques de catastrophes à Cuba, Haïti dispose seulement d'un plan de gestion des risques et des catastrophes que cette étude considère comme étant un mort-né. Il est tiraillé entre l'imposition de la volonté des organisations non gouvernementales généralement en dehors de la réalité d'Haïti, manque et/ou absence des cadres pour faire fonctionner le système de gestion des catastrophes créé par le plan, et les crises socio-politiques récurrentes avec lesquelles Haïti est aux prises depuis plus d'une décennie. Voilà pourquoi les nouveaux travaux sur la vulnérabilité des populations cherchent à révéler les liens existants entre la préparation aux catastrophes, la réduction de la vulnérabilité et les processus de développement territorial.

Au terme de cette recherche, notamment dans le chapitre consacré au développement de la vulnérabilité, on a précisé qu'il s'agit d'un concept valise qui recouvre différentes

significations selon la discipline en question. Il est donc un terme complexe, difficile à définir, et dans une certaine mesure, dénué de sens. L'étude arrive toutefois à faire la lumière sur son contenu lié, entre autres, aux approches naturalistes, humaine et structuraliste. Par rapport aux confusions générées sur la relation entre risque et vulnérabilité, le caractère physique de la première approche a donné naissance à l'approche humaine. Cette dernière tente de décrire les aspects socio-économiques et politiques qui rendent réellement vulnérable un espace géographique. La nouvelle approche arrive à produire effectivement un corpus littéraire qui permet de comprendre les dimensions politiques, économiques et sociales de la vulnérabilité des groupes de personnes et des populations d'un territoire. Selon les géographes structuralistes guidés par la théorie marxiste, les interventions de la nouvelle approche sont trop généralisantes pour aborder la vulnérabilité à l'échelle locale, communautaire, urbaine et parfois nationale. En tant qu'un nouvel aspect de la vulnérabilité, il ouvre la voie à des recherches plus approfondies, mais contribue également à une meilleure compréhension de l'échec de certains projets en Haïti.

8- BIBLIOGRAPHIE

Adger, W. N. (2006). Vulnerability. *Global Environmental Change*, 16(3), 268-281.

<https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2006.02.006>

Aggeri, F., & Cartel, M. (2017). Le changement climatique et les entreprises: enjeux, espaces d'action, régulations internationales. *Entreprises et histoire*, (1), 6-20.

Assouline, N. D. (2019). Financement agricole en Haïti : Diagnostic et recommandations. Port-au-Prince : Banque Mondiale.

Banque mondiale. (2017). *Haïti - Évaluation de la Prestation des Services de Soins de Santé 2017-2018*. <https://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/3489>

Banque mondiale. (2019). *Haïti face au défi de l'accès à l'eau potable* [text/html]. World Bank. <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2019/03/22/haiti-face-au-defi-de-lacces-a-leau-potable>, consulté 15-08-2022

Banque mondiale. (2020). *Gini index - Haïti | Data*.

<https://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.GINI?locations=HT>, consulté 15-08-2022

Banque mondiale. (2022). *Haïti Présentation* [text/html]. World Bank.

<https://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview>, consulté 13-09-2022

Beaujour, I.L. FHRD. (2017, 5 mai). *Le mal logement chez nous en Haïti*.

<https://www.fhrd-haiti.org/logements-et-cooperatifs/le-mal-logement-chez-nous-en-haiti/>, consulté 14-10-2022

Beauvois, F. (2009). *L'indemnité de Saint-Domingue : « Dette d'indépendance » ou « rançon de l'esclavage » ? French Colonial History*, 10(1), 109-124.

Bebbington, A. J., Dani, A. A., De Haan, A. et Walton, M. (2008). *Institutional pathways to equity: Addressing inequality traps*. World Bank Publications.

Bellande, A. (2015). *Haïti déforestée, paysages remodelés*. Les éditions du CIDIHCA.

Borde, A., Huber, M., Goburdhun, A., Guidoux, A., Revoyron, E., Nsimba, E., Louis, J. A., Donjia, A., & Kesner, J.-L. (2015). *Estimation des coûts des impacts du changement climatique en Haïti*. New York: PNUD-Ministère de l'économie et des finances.

Bourdelaïs, P. (2005). Qu'est-ce que la vulnérabilité? In *Annales de démographie historique* (No. 2, pp. 5-9). Belin.

Bourque, A. (2000). Les changements climatiques et leurs impacts. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 1(2).

Burton, D. T., Hall Jr, L. W., Margrey, S. L. et Small, R. D. (1979). Interactions of chlorine, temperature change (ΔT), and exposure time on survival of striped bass (*Morone saxatilis*) eggs and prolarvae. *Journal of the Fisheries Board of Canada*, 36(9), 1108-1113.

Burton, I. (2005). Adapt and thrive: options for reducing the climate change adaptation deficit. *Policy Options*, 27.

Boserup, E. (1976). Environment, population, and technology in primitive societies. *Population and Development Review*, 21-36.

Calmont, A. (2015). *Haïti entre permanences et ruptures: Une géographie du territoire*. Ibis rouge.

Césaire, M. (2022, 19 avril). Investissement : une miette allouée à l'UEH, tout l'argent n'est pas décaissé. Le Nouvelliste. <https://lenouvelliste.com/article/235121/investissement-une-miette-allouee-a-lueh-tout-largent-nest-pas-decaissee>, consulté le 2022-06-09

Tardieu, C. (2017, April). Haïti: Le défi de l'Éducation-Un déni d'Éducation!. In *Le National*.

Christoff, P. (2008). The Bali roadmap: Climate change, COP 13 and beyond. *Environmental Politics*, 17(3), 466-472.

Cutter, S. L., Boruff, B. J. et Shirley, W. L. (2012). Social vulnerability to environmental hazards. Dans *Hazards vulnerability and environmental justice* (p. 143-160). Routledge.

Composante de statistiques agricoles et MARNDR. (2012). *Synthèse nationale des résultats du recensement général de l'agriculture (RGA) 2008-2009* (n° 11-09-372). Bureau Central du Recensement Général de l'Agriculture.

D'Ercole, R. (1998). Approches de la vulnérabilité et perspectives pour une meilleure logique de réduction des risques. *Pangea infos*, 29, 20-28.

D'Ercole, R. (2014, July). Vulnérabilité : vers un concept opérationnel ? In Colloque international « Connaissance et compréhension des risques côtiers : aléas, enjeux, représentations, gestion » (" Coastal Risks : Hazards, Issues, Representations, Management").

DAI Global, LLC. (2020). *Appui à la Valorisation du Potentiel Agricole du Nord pour la Sécurité Économique et Environnementale (AVANSE)* (n° AID-521-C-13-00006). USAID.

Dovonou-Vinagbe, S.-P.-K. (2017). Approche intégrée pour évaluer la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques: cas du bassin versant de l'Artibonite en Haïti.

Emmanuel, E., Thermil, K., Philippe-Auguste, P. R., Metellus, E., Saint-Hilaire, P., & Metellus, F. (2000). Analyse de la situation de l'habitat en Haïti. *Port au Prince: Editions du LAQUE, Presses de l'Université Quisqueya*

Fleurant, M.-M. (2020). *Les changements climatiques à Haïti: pour la résilience socio-écologique des populations par l'adaptation dans le domaine de l'agriculture. Possibilités et limites du droit interne et international* [Thèse de doctorat, Université de Laval].

Fréguin, S. et Devienne, S. (2006). Libéralisation économique et marginalisation de la paysannerie en Haïti: le cas de l'Arcahaie. *Revue tiers monde*, 47(187), 621-642.

Füssel, H.-M. (2007). Vulnerability: A generally applicable conceptual framework for climate change research. *Global environmental change*, 17(2), 155-167.

Gitay, H., Brown, S., Easterling, W., Jallow, B., Antle, J., Apps, M., Beamish, R., Chapin, T., Cramer, W. et Frangi, J. (2001). Ecosystems and their goods and services. Dans *Impacts, adaptation, and vulnerability. Contribution of Working group II to the Third Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (p. 235-342). Cambridge University Press.

Glatron, S. (2009). *Représentations cognitives et spatiales des risques et des nuisances pour les citoyens* [Thèse de doctorat, Université de Strasbourg].

Grawitz, M., & Pinto, R. (1972). *Méthodes des sciences sociales* (Vol. 2). Paris : Dalloz.

Guerra, J. L. (2010). Cuba, Les Centres de Gestion pour la Réduction des Risques. *Jacinda Fairholm Edgar Cuesta Caroline Juneau Cecilia Castillo*, 3-60.

Guivarch, C. et Taconet, N. (2020). Inégalités mondiales et changement climatique. *Revue de l'OFCE*, 165(1), 35-70.

Haïti Libre. (2018, 22 juin). Haïti – Taiwan : Don de 11, 000 sacs de semences de riz TCS 10. <https://www.haitilibre.com/article-24747-haiti-taiwan-don-de-11-000-sacs-de-semences-de-riz-tcs-10.html>, consulté le 26-06-2022

Herrera, J., Lamaute-Brisson, N., Milbin, D., Roubaud, F., Saint-Macary, C., Torelli, C. et Zanuso, C. (2014). *L'évolution des conditions de vie en Haïti entre 2007 et 2012: la réplique sociale du séisme*. IHSI.

Hewitt, K. (2019). The idea of calamity in a technocratic age. Dans *Interpretations of calamity* (p. 3-32). Routledge.

Hilhorst, D. (2013). Complexity and diversity: unlocking social domains of disaster response. Dans *Mapping vulnerability* (p. 71-85). Routledge.

IHSI (2012), Population Totale, Population de 18 ans et plus. Ménages et densités estimés en 2012. Direction de Statistiques démographiques et sociales.

IICA, Desjardins, MARNDR, et FAQDI. (2012). *Système de Financement et d'Assurances Agricoles en Haïti : Étude de la filière riz*.

Joseph, E. (2013). *Etude comparative entre le système de Riziculture traditionnel et le système de riziculture intensive dans les communes de Dessalines (Marchand) et la petite rivière de l'Artibonite (2013)*. Université d'État d'Haïti.

Kreft, S. et Eckstein, D. (2013). Global Climate Risk Index 2014-Who Suffers Most from Extreme Weather Events? Weather-Related Loss Events in 2012 and 1993 to 2012.

Leclerc, Jacques (2021). « Repiblik d'Ayiti » dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, CEFAN, Université Laval.

<https://www.axl.cefan.ulaval.ca/amsudant/haïti.htm>, consulté 06-03-2023

Lucien, G. E. (2007). *Port-au Prince (1915-1956): modernisation manquée: centralisation et dysfonctionnements* [Thèse de doctorat, Toulouse 2.].

Pluye, P., Nadeau, L., Gagnon, M. P., Grad, R., Johnson-Lafleur, J., & Griffiths, F. (2009). Les méthodes mixtes. *Approches et pratiques en évaluation de programme*, 123, 142.

Marcel, D. (2014, 8 avril). *Haïti-Production de riz/Importation : Autosuffisance, équilibrisme ou capitulation*. Alter Presse.

<https://www.alterpresse.org/spip.php?article16279>, consulté le 26 février 2023

MARNDR. (2009). *Atlas agricole d'Haïti*.

http://agriculture.gouv.ht/statistiques_agricoles/Atlas/utilisationParcelles.html

MARNDR. (2010). *Département du Nord 'Est : Enquête communautaire 2008*.

http://agriculture.gouv.ht/statistiques_agricoles/EnqueteCommunautaire/documents/DEP_04.html, consulté le 07-03-2023

MARNDR. (2016). *Situation de la filière riz 2014-2015 - Recherche Google*. Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural. [agriculture.gouv.ht > statistiques_agricoles](http://agriculture.gouv.ht/statistiques_agricoles)

Mazurek, H. (2020). Le concept de vulnérabilité: changer de point de vue. *La vulnérabilité à l'encontre des idées reçues*, 114-130.

MDE. (2003). Appui au processus des plans départementaux pour l'Environnement et le Développement, 6(10), 15-46.

Mesly, N. (2011, 18 mai). *Haïti: l'esclave noir du riz blanc*. L'actualité.

<https://lactualite.com/monde/haiti-lesclave-noir-du-riz-blanc/>

MICT et al., (2019). *Plan national de gestion des risques de désastre 2019 - 2030 - Recherche Google*. [www.mict.gouv.ht > SNGRD_Plan_national_GRD_2019_2030](http://www.mict.gouv.ht/SNGRD_Plan_national_GRD_2019_2030), consulté le 26 février 2023

Ministère des Finances. (2021). Loi Finance 2020-2021 – Haïti.

<https://mef.gouv.ht/index.php?page=Budget2021>, consulté le 30 janvier 2022

O'Keefe, P. (1976). Taking the "Naturalness" out of "Natural Disaster". *Nature (London)*, 260, 566-567.

O'Brien, K., Eriksen, S., Nygaard, L. P., et Schjolden, A. (2007). Why Different Interpretations of Vulnerability Matter in Climate Change Discourses. *Climate Policy*, Volume 7 N° 1, 73-88.

ONU. (2008). Haïti: le bilan des victimes s'aggrave après le cyclone Ike. <https://news.un.org/fr/story/2008/09/138742-haiti-le-bilan-des-victimes-saggrave-apres-le-cyclone-ike>, consulté le 15-06-2022

Patrick, S.P. (2021, 07 mai). *Haïti va devoir importer plus de riz*. Le Nouvelliste. <https://lenouvelliste.com/article/228912/haiti-va-devoir-importer-plus-de-riz>

Perchellet, S. (2010). Construire ou reconstruire Haïti. *Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde*, 6.

Pielke, Sr. R. A. et Bravo de Guenni, L. (2003). How To Evaluate Vulnerability in Changing Environmental Conditions? In, P. Kabat, M. Claussen, P. A. Dirmeyer, H. J. C. Gash, L. Bravo de Guenni, M. Meybeck, R. A. Pielke Sr., C. J. Vörösmarty, R. W. A. Hutjes, and S. Lütkemeyer, (eds.), *Vegetation, Water, Humans and the Climate: A New Perspective on an Interactive System*, chapter E. Springer, Berlin, 2003.

Pluye, P., Nadeau, L., Gagnon, M. P., Grad, R., Johnson-Lafleur, J., & Griffiths, F. (2009). Les méthodes mixtes. *Approches et pratiques en évaluation de programme*, 123, 142.

Redon, M. et Petit-Bel, R. (2017). Réduire l'insécurité mais augmenter la vulnérabilité ? Assistance alimentaire et riziculture en Haïti. *Presses universitaires de Bordeaux*, 143-161. <https://doi.org/10.4000/com.8102>

Reghezza, M. (2006). La vulnérabilité: un concept problématique. *F. Léone et F. Vinet, La vulnérabilité des sociétés et des territoires face aux menaces naturelles. Analyses géographiques, Montpellier, PULM, coll. Géorisque, 1, 35-40.*

Reghezza, M. (2006). *Réflexions autour de la vulnérabilité métropolitaine: la métropole parisienne face au risque de crue centennale.* [Thèse de doctorat, Université de Nanterre-Paris X].

Sabourin, P. (2009). L'analyse de contenu. *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données, 415-444.*

Théodat, J. M. (2013). Port-au-Prince en sept lieues. *Outre-Terre, 3536(1), 123-150.*

Thomas, F. (2018). Haïti: Le cercle vicieux de la vulnérabilité. *Cetri—Centre Tricontinental, 1-3.*

Thompson, M. S. (2019). Still searching for (food) sovereignty: Why are radical discourses only partially mobilised in the independent Anglo-Caribbean? *Geoforum, 101, 90-99.*

Thouret, J. C., & D'Ercole, R. (1996). Vulnérabilité aux risques naturels en milieu urbain : effets, facteurs et réponses sociales. *Cahiers des sciences humaines. ORSTOM, 32 (2), 407-422.*

Tubiana, L., Magnan, A., & Gemenne, F. (2010). *Anticiper pour s'adapter: le nouvel enjeu du changement climatique.* Pearson Education France.

USAID /Mali. (2011). *Manuel de formation : Système de Riziculture Intensive (SRI). Initiatives Intégrées pour la Croissance Économique au Mali (IICEM).*

Van Campenhoudt, L., Marquet, J. et Quivy, R. (2017). Manuel de recherche en sciences sociales (5e éd). Dunod. *Rapport de recherche.*

Veyret, Y. et Reghezza, M. (2006). *Vulnérabilité et risques. L'approche récente de la vulnérabilité* (vol. 43, p. 9-13).

Weissenberger, S. (2018). Haïti: vulnérabilité, résilience et changements climatiques.

White, G.F., & Haas, J. E. (1975). Assessment Of Research On Natural Hazards.

Wisner, B. (2004). *At risk: natural hazards, people's vulnerability and disasters* (2nd ed).
Routledge. <http://catdir.loc.gov/catdir/toc/ecip043/2003009175.html>

Wisner, B. (2020). *Vulnerability. University College London, London, Royaume Uni, 14*(2e édition), 197-207.

Wolf, S. (2010). *From vulnerability formalization to finitely additive probability monads*
[Thèse de doctorat, Université de Berlin]